

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 9 octobre 2017 pour le lundi 16 octobre 2017 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|------|--|
| M. le Maire | n° 1 | Désignation du Secrétaire. (page 1452). |
| M. le Maire | n° 2 | Pouvoirs. (page 1452). |
| M. le Maire | n° 3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017. (page 1452). |
| M. le Maire | n° 4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 1452). |
| M. le Maire | n° 5 | Communications diverses. (page 1462). |

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- | | | |
|-----------------------|-------|--|
| Mme ARSAC | n° 6 | Commission communale pour l'accessibilité. Examen du rapport 2016. (page 1463). |
| M. SANKHON | n° 7 | Sport. Clubs sportifs sous convention d'objectifs. Attribution des soldes des subventions 2017. (page 1501). |
| M. SANKHON | n° 8 | Sport. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses. (page 1502). |
| M. SANKHON | n° 9 | Sport. Soutien à l'investissement matériel. Attribution de subventions. (page 1505). |
| Mme LECLERC | n° 10 | Activités sportives et culturelles. Dispositif Pass'Loisirs. Approbation d'une convention à passer avec la Caisse d'allocations familiales du Loiret. (page 1508). |
| Mme SAUVEGRAIN | n° 11 | État civil. Approbation de conventions à passer avec le Ministère de la Justice et l'A.N.T.S. relatives aux échanges dématérialisés de données d'état civil et aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature. (page 1508). |
| Mme LOEILLET | n° 12 | Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1509). |

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CHERADAME** n° 13 Urbanisme. Campagne de ravalement de façades. Modification du règlement d'attribution de subvention. Approbation. (page 1515).
- Mme CHERADAME** n° 14 Urbanisme Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Proposition de nouvelles notifications d'injonction de ravalement. (page 1526).
- Mme CHERADAME** n° 15 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1527).
- Mme CHERADAME** n° 16 Action foncière. Quartier Saint Marceau. Secteur Val d'Ouest. Cession à l'aménageur de parcelles. (page 1528).
- M. BLANLUET** n° 17 Action foncière. Quartier Blossières. Déclassement et cession d'un terrain désaffecté, à usage antérieur de stockage technique, rattaché au complexe sportif Victor Fouillade au profit d'un riverain. (page 1531).

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- Mme ODUNLAMI** n° 18 Mécénat. Mise en place d'une plateforme de mécénat participatif. Approbation d'une convention de mandat à passer avec la société CULTURE TIME. (page 1534).
- Mme ALLAIRE** n° 19 Développement commercial. Association Les Vitrines d'Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 1543).

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- Mme de QUATREBARBES** n° 20 Espace public. Quartier des Acacias. Rue de la Bourie Rouge. Dénomination d'un square. (page 1545).

RESSOURCES

- M. MARTIN** n° 21 Finances. Budget 2017. Approbation de la décision modificative n° 1. (page 1547).
- M. MARTIN** n° 22 Finances. S.E.M.PAT. Promesse d'apport en capital. Approbation. (page 1549).
- M. PEZET** n° 23 Moyens généraux. Mise à disposition de locaux pour le bureau de police nationale Argonne. Approbation d'une convention d'occupation à passer avec le Ministère de l'Intérieur. (page 1551).

RAPPORTS D'ACTIVITES

- M. le Maire** n° 24 Compétences métropolitaines. Exercice 2016. Examen du rapport annuel d'activités d'Orléans Métropole, et des rapports annuels des services publics de prévention et de gestion des déchets et de l'assainissement. (page 1552).

M. POISSON	n° 25	Mobilité-stationnement. S.E.M. ORLÉANS GESTION. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire pour les parcs de stationnement en ouvrage et sur voirie au titre de l'année 2016. (page 1552).
M. POISSON	n° 26	Mobilité-stationnement. INDIGO INFRA. Parc de stationnement Le Martroi. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2016. (page 1563).
Mme ANTON	n° 27	Eau potable. Exercice 2016. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Examen du rapport annuel d'activités de l'ORLEANAISE DES EAUX. (page 1565).
M. PEZET	n° 28	Réseaux d'énergie. Concession de chauffage urbain du nord de la Loire. Exercice 2016. Examen du rapport annuel de la S.O.D.C. (page 1598).
M. PEZET	n° 29	Réseaux d'énergie. Concession de chauffage urbain du quartier de La Source. Exercice 2016. Examen du rapport annuel de la S.O.C.O.S. (page 1606).
Mme de QUATREBARBES	n° 30	Réseaux d'énergie. Concession de distribution publique d'électricité. Exercice 2016. Examen du rapport annuel d'activités d'ENEDIS. (page 1615).
Mme de QUATREBARBES	n° 31	Réseaux d'énergie. Concession de distribution publique de gaz naturel. Exercice 2016. Examen du rapport annuel d'activités de G.R.D.F. (page 1628).

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 23 octobre 2017.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi seize octobre deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme ANTON, M. SANKHON, Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, M. NOUMI KOMGUEM, Mme ODUNLAMI, MM. GROUARD, LANGLOIS, Mmes RICARD, DIABIRA, CARRE, MM. HOEL, BLANLUET, Adjoint ;

MM. MOITTIE, GAINIER, Mmes ARSAC, SUIRE, HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN, LELOUP, POISSON, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, LABADIE, ALLAIRE, M. PEZET, Mme ZERIGUI (à partir de 16 h 15), MM. LAGARDE, BARBIER, Mme LOEILLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI, Mme MATET de RUFFRAY, MM. BRARD (jusqu'à 16 h 20), GRAND (à partir de 15 h), Mme FOURCADE, MM. de BELLABRE, LECOQ, RICOUD, Mme TRIPET, M. VINCOT.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. FOUSSIER	à	Mme ALLAIRE
Mme ZERIGUI	à	Mme HOSRI (jusqu'à 16 h 15)
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN
M. BAILLON	à	M. SANKHON
M. RENAULT	à	Mme ODUNLAMI
M. BRARD	à	M. YEHOUESSI (à partir de 16 h 20)
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à	Mme MATET de RUFFRAY
M. GRAND	à	M. YEHOUESSI (jusqu'à 15 h)

Absente et excusée :

Mme ET TOUMI

La séance est ouverte à 14 h 35.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

M. FOUSSIER	à	Mme ALLAIRE
Mme ZERIGUI	à	Mme HOSRI (jusqu'à 16 h 15)
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN
M. BAILLON	à	M. SANKHON
M. RENAULT	à	Mme ODUNLAMI
M. BRARD	à	M. YEHOUESSI (à partir de 16 h 20)
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à	Mme MATET de RUFFRAY
M. GRAND	à	M. YEHOUESSI (jusqu'à 15 h)

N° 3 – **Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2017.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de septembre 2017 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>ASSURANCES</u>		
17-232	11/09/17	Acceptation d'indemnités de sinistre. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
17-261	26/09/17	Domage aux biens. GROUPAMA. Acceptation d'une indemnité d'assurance.
16-266	26/09/17	Assurance de la flotte de bateaux. Cabinet JALOUNEIX. Compagnie Generali. Avenant n° 24 de mise à jour du parc assuré.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
17-19	14/02/17	Information - communication. Présentoirs Cart'Com. Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces à titre gratuit à passer avec la société CART'COM.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-178	20/07/17	Arts et Économie Créative. Site des Vinaigreries Dessaux. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec le F.R.A.C. Centre Val de Loire dans le cadre de la Biennale d'architecture 2017.
17-187	28/07/17	Palais des Sports. Accueil de l'Équipe de France de basketball. Approbation d'une convention à passer avec le Comité départemental de Basket du Loiret.
17-220	31/08/17	Salle Foyer Saint Vincent. Association Les Bâisseurs de Rêves. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
17-227	31/08/17	Salle du Foyer Saint Vincent. Association France Alzheimer Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des accueils de jour.
17-231	31/08/17	Salle de la Madeleine. Association Country Club Route 45. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
17-233	31/08/17	Transfert de l'A.S.E.L.Q.O. à la Maison d'Animation du Pot d'Argent. Approbation de conventions de mise à disposition.
17-241	6/09/17	Pavillon 42 ter rue des Montées. Association IMANIS. Approbation d'une convention de mise à disposition.
17-242	13/09/17	Local sis 1 rue Stendhal. Association de Familles de Traumatisés Crâniens de la Région Centre (A.F.T.C. Centre). Approbation d'une convention de mise à disposition.
17-244	13/09/17	Salle des Chats Ferrés. Association La Jam. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
17-256	21/09/17	Salle Paul Gauguin. Association Salsa Danse. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
17-257	21/09/17	Salle Paul Gauguin. Association Salsa Latina Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
17-258	21/09/17	Salle Paul Gauguin. Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
17-259	19/09/17	Arts et Économie Créative. Argonaute. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Musique et Équilibre.
17-262	21/09/17	Salle Yves Montand. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-263	21/09/17	Salle Yves Montand. Association M2Dance. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
17-264	21/09/17	Salle Yves Montand. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
17-265	21/09/17	Salle Yves Montand. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.

CONTENTIEUX

17-245	20/09/17	Défense à une instance. Procédure devant le Tribunal d'Instance d'Orléans. Société CD BAT contre Mairie d'Orléans.
--------	----------	--

CONTRATS DE CESSION DE SPECTACLE

17-181	20/07/17	Animation bestiaire. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec l'association ANIMAL MAGIC PRODUCTION. Montant maximum 1 055 € T.T.C.
17-190	28/07/17	Musiques Actuelles. Manifestation « Hors les murs ». Approbation d'un contrat de cession de spectacles à passer avec l'association l'ANTIROUILLE pour un montant global maximum de 1 266 € T.T.C.
17-238	6/09/17	Médiathèque. Approbation d'un contrat de cession de spectacles à passer avec la Compagnie AMEDEE BRICOLO. Montant global maximum 450 € nets de T.V.A.
17-239	6/09/17	Musée des Beaux-Arts. Approbation d'un contrat de cession de spectacles à passer avec l'association LA REVEUSE pour un montant global maximum de 3 165 € T.T.C.
17-240	6/09/17	Musée des Beaux-Arts. Approbation d'un contrat de cession du spectacle « Mes deux L ». Association OUVEM'AZULIS. Montant global maximum 450 € nets de T.V.A.
17-243	13/09/17	Musiques Actuelles. Manifestation « Hors les murs ». Approbation d'un contrat de cession de spectacles à passer avec l'association MUSIC'ART pour un montant maximum de 1 300 € nets de T.V.A.
17-255	21/09/17	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec l'association ENVOL MAJEUR pour un montant global maximum de 940 € nets de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>		
17-195	28/07/17	8 ^{ème} édition du Festival de Loire du 20 au 24 septembre 2017. Mécénat. Demande de subventions auprès de E.D.F., CROIXMARIE, CROIXALMETAL et l'UNION DES INDUSTRIES DES METIERS DE LA METALLURGIE.
17-223	12/09/17	8ème édition du Festival de Loire du 20 au 24 septembre 2017. Demande de subvention auprès de la société GABRIEL - CESAM.
17-236	12/09/17	Coopération décentralisée Orléans/Parakou. Convention de partenariat 2016-2018. Demande de subventions auprès du Conseil Régional du Centre - Val de Loire et de la Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Loiret.
17-237	12/09/17	Vie associative. Rentrée en Fête 2017. Approbation de conventions de partenariat avec la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre et la Caisse d'Epargne Loire-Centre.
17-253	26/09/17	Musée des Beaux-Arts et Hôtel Cabu, musée d'histoire et d'archéologie. Acquisitions et restaurations d'œuvres d'art. Demande de subventions.

FIXATION DE TARIFS

17-254	26/09/17	Musée des Beaux-Arts. Modification du prix de vente du Guide des Musées.
--------	----------	--

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 30 août 2017 et le 29 septembre 2017 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 17 0049	65	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 17 0050	137	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 17 0051	11	avenue	de Paris	Non préemption
FC 45234 17 0052	5	rue	de la Cerche	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 16 octobre 2017 -

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 17 0053	42	rue	du Faubourg Bannier	Non préemption
FC 45234 17 0054	9	rue	Jeanne d'Arc	Non préemption
FC 45234 17 0055	36	rue	Sainte Catherine	Non préemption
FC 45234 17 0056	4	rue	d'Illiers	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
4-sept.-17	T	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans Lot 10 : plomberie/sanitaires	ERCC	42 408,79	50 890,55
4-sept.-17	T	Marché subséquent pour la construction de sanitaires dans la cour du groupe scolaire Gaston Galloux (Primaire) Lot 3 : Gros œuvre, maçonnerie pierres de taille	PERDEREAU	41 180,78	49 416,94
4-sept.-17	T	Marché subséquent pour la construction de sanitaires dans la cour du groupe scolaire Gaston Galloux (Primaire) Lot 12 : Chauffage, plomberie, vmc	ARTISANAT CHAUFFAGE SERVICES	15 238,00	18 285,60
4-sept.-17	T	Marché subséquent pour la construction de sanitaires dans la cour du groupe scolaire Gaston Galloux (Primaire) Lot 14 : Peinture, plafonds suspendus	ASSELIN	909,57	1 091,48
4-sept.-17	T	Marché subséquent pour la construction de sanitaires dans la cour du groupe scolaire Gaston Galloux (Primaire) Lot 10 : Ouvrage en plaques de plâtre	DELARUE CLOISONS	3 395,15	4 074,18

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 16 octobre 2017 -

DATE DU MARCHÉ¹	NATURE²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
5-sept.-17	T	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans Lot 17 : Etanchéité	NEF	91 853,80	110 224,56
8-sept.-17	S	CCI Locaux Martroi office de tourisme: Etude de programmation Aménagement du futur office de tourisme « Orléans Val de Loire Tourisme » - Place du Martroi à Orléans - Réalisation d'une étude de programmation portant sur un concept d'aménagement novateur du bâtiment	ALTUANA SAS Nicolas HUSSON Conseils	32 980,00	39 576,00
14-sept.-17	T	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans Lot 16 : Charpente/couverture bois	BRAUN COUVERTURE	47 012,34	56 414,86
14-sept.-17	T	Marché subséquent 19 pour le remplacement des menuiseries extérieures et travaux de reprise des sols du Centre d'Animation Sociale de La Source Lot 13	GAUTHIER	1 752,25	2 102,70
19-sept.-17	T	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans Lot 18 : Bardage/composite	GIMONET	403 943,93	484 732,72
19-sept.-17	T	Marché subséquent 19 pour le remplacement des menuiseries extérieures et travaux de reprise des sols du Centre d'Animation Sociale de La Source lot 9 : Menuiseries extérieures aluminium PVC	VACHER	29 458,00	35 349,60
19-sept.-17	FS	Réalisation de la réplique en bronze d'une œuvre d'art « Jeanne d'Arc en armure »	Etablissement public de la Réunion des Musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées	65 250,00	78 300,00

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 16 octobre 2017 -

DATE DU MARCHÉ¹	NATURE²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
19-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 Lots) Lot 1 : Terrassement - Gros œuvre	SABARD	789 250,00	947 100,00
19-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 Lots) Lot 2 : Charpente - Bardage bois	MICHEL DRU	241 293,70	289 552,44
19-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 8 : Menuiseries intérieures bois	DELARUE	207 461,27	248 953,52
19-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 9 : Cloisons - Doublages	DELARUE CLOISONS	142 000,00	170 400,00
19-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 10 : Plafonds suspendus	ISOLUX	74 562,36	89 474,83
19-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 15 : Electricité courants forts et faibles	INEO CENTRE	186 189,89	223 427,40
19-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 16 : Equipements de cuisine	GROUPE BENARD	22 032,15	26 438,58

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 16 octobre 2017 -

DATE DU MARCHÉ¹	NATURE²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
20-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 3 : Etanchéité	BRAUN ETANCHEITE	50 500,00	60 600,00
20-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 4 : Couverture zinc - Bardage zinc	BRAUN COUVERTURE	141 958,41	170 350,09
20-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 6 : Menuiseries extérieures PVC	DELARUE	62 505,01	75 006,01
20-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 11 : Revêtements de sols - Faïences	CERA CENTRE	125 885,00	151 062,00
20-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 13 : Ascenseur	CFA DIVISION DE NSA	18 230,00	21 876,00
20-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 17 : VRD - Espaces verts	GABRIEL TP	111 218,50	133 462,20
20-sept.-17	T	ST PAT - EDUCATION - EM Michel de la Fournière - Construction école Extension de l'école maternelle Michel de la Fournière (18 lots) LOT 18 : Fondations spéciales	FRANKI FONDATIONS	88 270,00	105 924,00

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
20-sept.-17	T	Accord-cadre travaux des bâtiments : Marché subséquent 15 - construction de sanitaires dans la cour du groupe scolaire Gaston Galloux (Primaire) Lot 11 : Electricité courant fort faible	DUBOIS ELECTRICITE	8 036,60	9 643,92
29-sept.-17	F	Accord cadre Acquisition de véhicules neufs - Lot 1 véhicules particuliers Marché subséquent n°13 pour l'acquisition de 2 véhicules particuliers pour la ville d'Orléans	BD AUTOS 45	26 600,60	31 920,72
29-sept.-17	F	Fourniture et pose de rideaux dans les écoles et ALSH de la Ville d'Orléans	LES ATELIERS LORIN	48 000,00	57 600,00
29-sept.-17	T	Ressources en eau : travaux de comblement du forage du Lycée quartier La Source Lot 1 : Comblement du sondage et du forage	SADE	14 290,60	17 148,72

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
05/09/2017	Aménagement du parc de La Motte Sanguin Avenant n°1 au marché 15 103	Groupe VILLEMAIN QUELIN MINIERES	sans incidence financière	sans incidence financière
11/09/2017	Réparations ponctuelles de la voie ferrée Avenant 2 au marché 2015-046 (prolongation de délai + prix nouveau + augmentation du maximum)	ETF / EUROVIA CENTRE LOIRE	450 000,00	540 000,00
13/09/2017	Travaux d'aménagement d'un jardin partagé, quartier Dessaux à Orléans Avenant 1 au marché M17020	BOURDIN	4 427,05	5 312,46
14/09/2017	FDL 2017 et 2019 - Conception, scénographie et réalisation du festival Avenant 1 au marché 16 168 (ajout prestations sup)	ACQUA VIVA PRODUCTION	17 028,67	17 965,25
14/09/2017	Travaux d'aménagement paysager avenant n°3 au marché 14 126R	Gpt BOURDIN / EUROVIA	sans incidence financière	sans incidence financière

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
19/09/2017	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans Avenant n° 2 au marché 16 080	Gpt ATELIER B PENNERON ARCHITECTES / LIGNE BE / EUROPE CONCEPT & REALISATION / ENERGIE CLIMATIQUE INGENIERIE	sans incidence financière	sans incidence financière
29/09/2017	Accord Cadre : maîtrises d'œuvre pour des projets de requalification de l'espace public - Relance Marché subséquent 17S0025 : MOE pour la requalification de l'espace Canopée et la rue Notre Dame de Recouvrance (entre la place de Gaulle et la rue D'Angleterre) et la rue des Chats Ferrés à Orléans Avenant 1 (correction suite erreur coordonnées)	CCK ASSOCIES/ BETA INGENIERIE / HIFE	sans incidence financière	Sans incidence financière
29/09/2017	Impression et livraison de documents : support de communication, papier entête et enveloppe logotée Lot 3 : Fourniture, impression et livraison d'enveloppes Avenant n° 1 aux marchés V17181GR et M17181GR (ajout prix nouveaux)	PGV France	sans incidence financière	Sans incidence financière
29/09/2017	Impression et livraison de documents : support de communication, papier entête et enveloppe logotée Lot 4 : Fourniture, impression et livraison de papier à entête Avenant n° 1 aux marchés V17213GR et M17213GR (ajout prix nouveaux)	PREVOST OFFSET	sans incidence financière	Sans incidence financière

M. le Maire – Je donne la parole à Mme MATET.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire. Bonjour à mes chers collègues. Juste une remarque à propos du projet d'implantation de l'Office du tourisme place du Martroi. C'est une bonne chose et cela va améliorer la visibilité de l'Office du tourisme. Une question sur la commande de la réplique en bronze de Jeanne d'Arc en armure qui a été passée auprès de la Réunion des Musées nationaux pour 78 300 €. Je voudrais avoir, si c'est possible, une précision sur la finalité de cette commande. Merci.

M. le Maire – Elle est faite pour être implantée dans la ville de Yangzhou. Vous savez que cette ville nous a fait cadeau d'un bateau qui s'est illustré au Festival de Loire et qui célébrait l'amitié de Yangzhou vers Orléans. Il s'agit là de remercier et en même temps de marquer notre relation avec cette ville chinoise grâce à cette statue.

J'ai découvert à cette occasion que beaucoup de moules de statues nationales étaient déposés et conservés dans un conservatoire, ce qui est remarquable. Et donc, c'est grâce aux investigations de Mme la directrice de la culture que le moule de cette statue a été retrouvé. Après il faut la faire – vous avez cité le chiffre T.T.C. qui inclue les prestations de transport – et cela fera l'objet d'une installation à Yangzhou. Sachez aussi qu'il y a trois personnes occidentales qui sont vraiment connues là-bas : Marco Polo, Jeanne d'Arc et Jacques CHIRAC.

(rires dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Mais, je me contenterais d'une seule de ces statues, celle de Jeanne d'Arc. Je ne veux pas aller vers d'autres figurations. Je pense néanmoins que c'est bien que notre héroïne nationale, qui représente aussi un peu l'âme de cette ville, soit là-bas et nous représente. Faites-moi confiance pour faire valoir tous les symboles qu'il peut y avoir derrière. Merci.*

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- *de la Mairie de Sens, pour l'accueil réservé à l'occasion d'une présentation du fonctionnement du pôle prévention et réussite ;*
- *de la Mairie de Châteaudun, pour le prêt de matériel accordé lors de la 22ème édition de la Foire aux Laines ;*
- *de la Mairie de Meung-sur-Loire, pour le prêt d'une structure gonflable aquatique ;*
- *de l'association Kayak de l'Espoir, pour le soutien de la Mairie apporté lors de la descente de la Loire ;*
- *de la Corporation de Saint-Fiacre, pour l'aide logistique apportée dans l'organisation des fêtes de Saint-Fiacre 2017 ;*
- *du Centre de Formation d'Apprentis des industries technologiques du Centre, pour la mise à disposition du Campo Santo ;*
- *de l'A.S.E.L.Q.O., pour la mise à disposition de cours d'écoles pour les A.L.S.H. pendant les vacances d'été ;*
- *de la Fédération Française de Volley ball, pour le soutien apporté dans l'organisation de l'Open beach d'Orléans ;*
- *de la Confédération des Arts de la Table, pour l'aide apporté dans l'organisation du colloque des Arts de la Table au Centre de conférences ;*
- *de l'Association Familiale d'Orléans, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;*
- *de la Fondation de la France Libre, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;*
- *de la Confédération Nationale du Logement 45, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;*
- *de l'association Scène Ouverte, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;*
- *de l'association Bulles de sons, à l'occasion de l'attribution d'une subvention.*

M. le Maire – *Avant de passer à la partie consistante de notre Conseil Municipal, je vais vous proposer de nous souvenir. C'était il y a quelques jours en bord de Loire ...*

Projection d'une vidéo retraçant le Festival de Loire

(applaudissements dans l'hémicycle)

M. le Maire – *Je pense qu'en notre nom à toutes et tous, on peut saluer toutes les équipes notamment de la Ville qui ont su, comme chaque fois, se surpasser pour faire en sorte que tout se passe à la fois dans la joie, la gaieté et la sécurité aussi. Tout le monde a su encore une fois se mobiliser pour ces fêtes, et c'est vraiment maintenant un événement de rang national qui est reconnu par de très nombreux spécialistes, amateurs de toute nature comme étant vraiment un moment incontournable. Merci à toutes et à tous en votre nom, M. le directeur général des services.*

Je salue aussi Martine GRIVOT qui a tenu ce festival et puis une pensée aussi pour Yves DUPONT qui m'a fait part de son souhait que ce soit le dernier qu'il anime. Il a été dans nos rangs et il continuait d'officier. Il m'a promis que ses conseils seraient toujours donnés, puis ces coups de gueule de temps en temps, Martine. Ils ont fait aussi la réussite de ce festival, n'est-ce pas M. GROUARD, Monsieur dont vous fûtes l'initiateur ?

M. GROUARD – *Ce fut un beau festival !*

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 6 – Commission communale pour l'accessibilité. Examen du rapport 2016.

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par Mme ARSAC

*
* *
*



Conseil Municipal du 16.10.2017



Rôle et organisation de la commission

- Mise en place en avril 2016 et composée de 6 collèges (Elus locaux, Personnes en situation de handicap, Personnes âgées, Acteurs institutionnels et économiques, Personnes qualifiées)
- Ses missions : un rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement de la Ville en matière du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Une action essentielle : l'élaboration de l'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) déposé à la Préfecture en mars 2016



Un travail de concertation et d'expertise partagée
avec l'ensemble des acteurs concernés



Mme ARSAC – *Bonjour mes chers collègues. Je vais donc vous présenter le premier bilan de la commission d'accessibilité qui a été mise en place en avril 2016 et dont le rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement auprès de la Ville pour le cadre bâti, la voirie, les espaces publics est vraiment important.*

Son action essentielle se déploie autour de l'Ad'ap déposé en mars 2016 et qui est l'Agenda d'accessibilité programmée, par lequel en 9 ans l'accessibilité de tous les bâtiments de la Ville doit être mise aux normes.

Choix de la concertation

- Création de groupes de travail avec désignation de référents selon les thématiques suivantes :

- Appui aux travaux de mise en accessibilité
- Circulation, voirie
- Accompagnement des publics
- Culture et sport
- Emploi et insertion



Plus d'une dizaine de réunions et de visites sur site en 2016

- Une collaboration durable avec les différents partenaires œuvrant dans le domaine du handicap
- Une hiérarchisation des travaux de mise en accessibilité des équipements réalisés par la Ville



Mme ARSAC - Ce travail se fait dans le cadre de la concertation avec la création de 6 groupes de travail. Chaque groupe est piloté par un référent dans des thématiques variées qui sont :

- la mise en accessibilité des bâtiments ;
- la circulation, la voirie ;
- l'accompagnement des publics ;
- la culture et le sport ;
- l'emploi et l'insertion.

En tout, il y a eu plus d'une dizaine de réunions de travail et de visites sur plusieurs sites. C'est un travail qui se fait dans le cadre d'une collaboration qui se doit d'être durable et c'est engagé dans ce sens-là avec les différents partenaires. Le but est de hiérarchiser les travaux de mise en accessibilité progressive.

Thématiques abordées par la commission

GRUPE CIRCULATION ET VOIRIE :

- vérification sur Tramway, circulation lignes bus suite à des dysfonctionnements des équipements sonores en lien avec la Direction Transports ;
- proposition d'inclure un article dans l'arrêté de circulation avec occupation du domaine public (préservation du cheminement piétonnier, signalisation autour d'un échafaudage)

GRUPE ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS :

- action auprès des bailleurs sociaux ; sensibilisation à l'accompagnement des personnes
- participation aux tables rondes « la ville accessible » en partenariat avec le CCAH et la délégation ministérielle à l'accessibilité



Mme ARSAC – Parmi les thématiques abordées, le premier groupe, celui de la circulation et la voirie, veille à l'amélioration des transports publics et la bonne continuité des cheminements dans l'espace urbain. Il consulte les usagers pour avoir les remontées des problèmes rencontrés. Ainsi, il y a eu des vérifications sur le tram, les circulations de lignes de bus à la suite de dysfonctionnements des équipements sonores qui avaient été relatés. Et le travail d'amélioration s'est fait bien sûr avec la direction des transports.

Ensuite, il y a une proposition d'inclure un article dans l'arrêté de circulation avec occupation du domaine public pour les entreprises effectuant des travaux. En effet, souvent le balisage n'était pas précis et optimum, et des personnes en fauteuil ou malvoyants ne pouvaient pas passer. Donc cet arrêté demande à ce qu'il y ait un passage d'au moins 0,90 cm pour que les personnes puissent passer en toute sécurité.

Le deuxième groupe, celui d'accompagnement des publics, s'attache particulièrement aux handicaps non visibles. Ce sont pour les personnes handicapées psychiques ou mentales entre autres. Il y a eu une rencontre avec la maison de l'habitat pour sensibiliser les bailleurs sociaux aux difficultés que rencontrent les adhérents et leurs proches dans les immeubles. Le but est que les gardiens aient la possibilité de faire face à des situations qui peuvent être difficiles, lors de troubles du comportement par exemple qu'il faut calmer.

Ensuite, il y a une participation à la table ronde « la ville accessible » qui s'est faite en partenariat avec le comité de coordination de l'action handicap (C.C.A.H.) et la délégation ministérielle à l'accessibilité. Cette réunion régionale a eu lieu l'année dernière en novembre. C'est un organisme de financements qui permet pour des associations qui ont des projets innovants d'être éligibles à ces subventions et donc de les réaliser.

Dans cette thématique, on a commencé à traduire les documents administratifs en braille, ce qui a permis au mois de décembre de faire un mariage avec ces documents. Enfin, une réflexion a été engagée pour ce qui pouvait être fait pour les malentendants et les sourds.

Thématiques abordées par la commission

GRUPE EMPLOI ET INSERTION :



- recensement partagé du nombre de travailleurs handicapés sur le bassin d'emploi (1929 personnes) ;
- contribution à l'organisation d'évènements (salon, forum, rencontres pour l'emploi...) favorisant l'embauche par les entreprises du bassin d'emploi.

GRUPE ACCESSIBILITÉ :



- expertise des associations concernées lors de certains travaux d'accessibilité à réaliser.



Mme ARSAC – *Pour le groupe emploi et insertion, il y a eu un certain nombre de réunions. Il a fallu d'abord recenser le nombre de demandeurs d'emplois en situation de handicap : 1 929 personnes sur 40 220 demandeurs d'emplois dans le bassin. Il y a donc eu des réflexions pour savoir si on allait faire en 2017 un forum ou des rencontres, et finalement en 2017 beaucoup d'évènements ont eu lieu autour du handicap. Il a été décidé de faire une rencontre en 2018, mais qui ne sera pas dans le cadre de la semaine de sensibilisation au handicap pour ne pas stigmatiser les travailleurs handicapés. En effet, on insiste beaucoup sur le fait que ce n'est pas parce qu'on est handicapé qu'on cherche du travail, mais parce qu'on a des compétences qu'on cherche du travail, sauf qu'en plus on a un handicap.*

Pour ce qui est du groupe accessibilité, il fait beaucoup de visites avant le début des travaux. On va vous donner des exemples dans la diapositive suivante de ce qui a été fait en 2016 comme :

- la suppression de seuils, qui sont ces marches qui gênent le passage de fauteuils. Ils doivent être inférieurs à 2 centimètres pour éviter les ressauts ;
- le changement des avaloirs du fait que les grilles sont souvent très larges, ce qui occasionnent des difficultés pour les personnes se déplaçant avec une canne ;
- la pose de mains courantes dans les escaliers ;
- des élargissements de portes ;
- l'installation de rampes et particulièrement au boulodrome de Belneuf.

Travaux en 2016

Liste des établissements mis en conformité aux règles de mise en accessibilité dans toutes les directions et quartiers de la Ville.

Etablissement	Direction	Quartier
Salle et crèche Cigogne	Petite Enfance	St Marceau
CAS Dauphine	Jeunesse	St Marceau
Gymnase Bolière	Sports	La Source
Ecole Kergomard	Education	La Source
CERCIL	Culture	Centre Ville
Ecole Thinat	Education	Ouest
Boulodrome Belneuf	Sports	Argonne
Salle Belle Croix	Direction de l'Immobilier et de la Logistique	Est
Salle d'escrime Oriola	Sports	Nord
Ecole Mermoz	Education	Nord



Salle Cigogne



Mme ARSAC – Ces travaux ont commencé avec retard parce qu'on s'est rendu compte qu'il manquait des éléments pour les faire et qu'il a fallu travailler avec des géomètres pour des études de faisabilité supplémentaires, particulièrement pour le calcul des problèmes de portes.

Voici quelques exemples. On a essayé d'en faire dans les 6 secteurs de la ville. La salle de la Cigogne est un vrai succès : les seniors y vont énormément et donc cela leur a changé la vie, ils en sont très contents. Il y a eu également une crèche, un gymnase, une école, etc et ce n'est que le début.

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ SPORT :

- ▶ ULM Orléans pour l'achat de matériel
- ▶ Séjour nature avec handi escalade et randonnée
- ▶ Mise à disposition d'un Educateur sportif Ville ; Aviron Handisport
- ▶ Installation de sanitaires pour personnes à mobilité réduite à l'Île Charlemagne - pour la préparation des Jeux Paralympiques en faveur de 2 athlètes du CTO Kayak.
- ▶ Conventions «mieux Vivre Ensemble» : mise en œuvre de séances sportives encadrées par une éducatrice spécialisée en sport adapté avec les Amis de Pierre, le foyer des Tisons, le Centre Hospitalier Daumezon, le Hameau de Julien.



Mme ARSAC – Dans le cadre du sport, il y a un partenariat déjà ancien entre le sport et le handicap avec des subventions régulières :

- l'U.L.M. Orléans pour l'achat de matériel ;
- un séjour handi escalade ;
- des éducateurs sportifs de la Ville qui sont mis à disposition pour l'Aviron Handisport ;
- l'installation de sanitaires à l'Île Charlemagne pour la préparation des jeux paralympiques ;
- la convention « Mieux vivre ensemble » qui elle, s'adresse aux sports adaptés, c'est-à-dire handicaps psychique et mental et qui travaille avec les associations les Amis de Pierre, les Tisons, le centre hospitalier Daumezon et le Hameau de Julien.

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ CULTURE :

- ▶ Accueil de groupes, IME, HP Daumezon, Séniors au musée des Beaux Arts avec visite en langue des signes pour l'exposition
- ▶ Accueil de groupes en situation de handicap mental dans les médiathèques
- ▶ Accueil de groupes d'enfants au théâtre Gérard Philipe
- ▶ Audiodescription de 2 spectacles en faveur des malvoyants au CADO



☐ PETITE ENFANCE :

- ▶ Accueil de 26 enfants dans les crèches de la Ville
- ▶ Convention avec la CAF du Loiret pour l'intervention d'un psychologue et d'un psychomotricien



Mme ARSAC – *Au niveau de la culture, des groupes sont accueillis régulièrement au musée des beaux-arts avec des visites adaptées et aussi une traduction en langue des signes pour les expositions.*

Des personnes ayant un handicap mental sont également reçues à la médiathèque. Des enfants ont été accueillis au théâtre Gérard Philipe et deux spectacles ont été traduits en audiodescription au CADO pour les non-voyants.

Au niveau de la petite enfance en 2016, il y avait 26 enfants accueillis dans les crèches et une convention signée avec la C.A.F. du Loiret pour l'intervention d'un psychologue et d'un psychomotricien qui aident le personnel soignant. C'est vraiment un travail global.

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

- EDUCATION :
 - ▶ sensibilisation au handicap visuel à l'école Jardin des Plantes
- RESSOURCES HUMAINES :
 - ▶ le taux d'emploi des personnes en situation de handicap pour la Ville et la Métropole est supérieur à 7,5 %
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC :
 - ▶ 411 places de stationnement avec un plan de stationnement disponible sur le site de la Ville
 - ▶ gratuité du stationnement sur la voie publique
 - ▶ annonces sonores permettant de guider les personnes déficientes visuelles via une télécommande :
 - Plus de la moitié des carrefours totalement ou partiellement équipés
 - Achat de 150 télécommandes
- TRANSPORTS :
 - ▶ 20 fauteuils pour circuler dans la ville (points de stockage)
 - ▶ Une augmentation des déplacements PMR (fréquentation du service TPMR : 24643 voyages, soit une hausse de 8,23%).



Mme ARSAC – *Au niveau de l'éducation, pour la première année, il y avait eu la sensibilisation au handicap visuel à l'école du Jardin des Plantes avec Tom RAYBAUD et son chien Frenchy, qui a connu un franc succès auprès des enfants. Mais la Ville met depuis longtemps à disposition des A.T.S.E.M. dans les U.L.I.S. (autrefois C.L.I.S.) qui accueillent des enfants venant parfois de loin.*

Au niveau des ressources humaines, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap de la Ville est de 7,5 %, ce qui est nettement au-dessus de la valeur réglementaire, à savoir 6 % pour les entreprises ou les structures employant plus de 20 personnes.

Pour l'espace public en 2016, il y a 411 places de stationnement avec un plan de stationnement disponible sur le site de la Ville. Il est gratuit sur la voie publique. De plus, il y a des annonces sonores qui permettent de guider les personnes via une télécommande. Ces télécommandes, au nombre de 150, ont été achetées par l'AggLO et sont mises à disposition de l'association Handicap Visuel qui les distribue à ses adhérents. Ainsi, un peu plus de la moitié des carrefours est équipée de ces feux ou partiellement, même si de temps en temps on nous remonte des « couacs ».

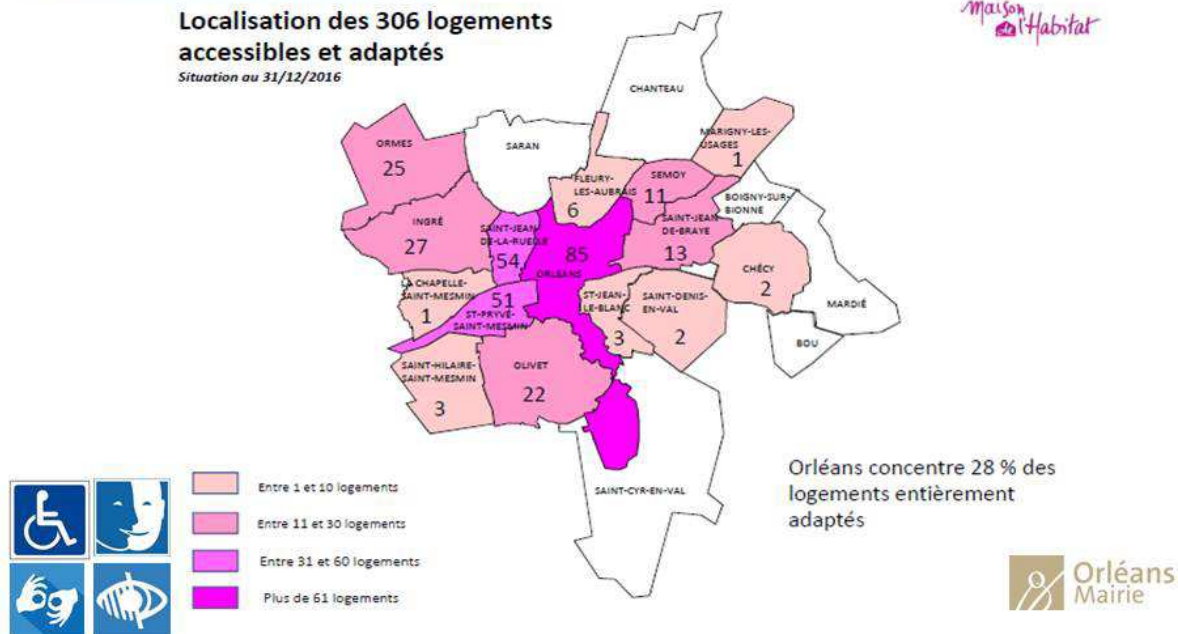
Enfin concernant les transports, les T.P.M.R. ont une fréquentation de leurs services qui a augmenté de 8 %. Je vous rappelle que c'est un transport qui va de porte à porte, donc c'est important. Pour être éligible, il y a des conditions bien précises, mais qui, en fonction de certains cas, peuvent être élargies. Pour finir, il y a 20 fauteuils qui avaient été offerts par le Lion's qui sont à disposition dans différents secteurs de la ville : à l'Office du tourisme, au musée, à la résidence Isabelle Romée, dans deux parkings, au Parc des expositions. Ils sont réservés à des personnes qui sont empêchées de marcher même ponctuellement.

L'offre de logements

Localisation des 306 logements accessibles et adaptés

Situation au 31/12/2016

maison
à l'Habitat



Mme ARSAC – Au niveau du logement, il y en a 306 qui sont accessibles et adaptés, dont 85 à Orléans, ce qui fait 28 % de logements entièrement adaptés.

Travaux en cours pour 2017

- Poursuite des travaux de l'Ad'ap avec les chantiers planifiés



- Déploiement d'ACCEO (plateforme visuelle pour les malentendants) dans différents points d'accueil de la Ville pour un premier démarrage :

- . Mairie centrale et Mairies de proximité
- . Médiathèques La Source et Gambetta
- . Police municipale
- . CCAS



11

Mme ARSAC – Pour 2017, les travaux se poursuivent et vous pouvez voir sur cette diapositive quelques exemples de ressaut de porte supprimé, de porte élargie, de main courante tout le long d'un escalier pour que l'on fasse la différence entre la montée et le palier.

Et puis, le mois prochain, la Ville va déployer le système ACCEO, qui est une plateforme de traduction pour les sourds et les malentendants, qu'il s'agisse de personnes oralisées ou non, dans différents lieux de la ville, entre autres et pour débiter les mairies, les médiathèques de La Source et Gambetta, la police municipale et le C.C.A.S. Ensuite, ce système sera déployé sur d'autres sites.

Voilà, M. le Maire, ce que je pouvais dire à propos de cette commission pour l'accessibilité.

M. le Maire – Très bien, donc j'ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole ? M. RICOUD, M. BRARD, M. LELOUP, Mme TRIPET. La parole est à M. RICOUD.

M. RICOUD – Merci Mme ARSAC pour ce rapport détaillé. Je voulais intervenir par rapport au logement de ces familles qui ont une personne handicapée et qui ont un mal fou à trouver une solution de relogement - d'ailleurs, il faut que l'on se voit pour des cas précis. Et quand j'entends 306 logements adaptés, ce sont 306 sur Orléans ? Sur la Métropole.

M. le Maire – C'est un travail de la maison de l'habitat qui a fait ce recensement avec l'aide d'un ergothérapeute.

M. RICOUD – Je pense qu'il faut faire beaucoup plus. Combien de fois sommes-nous sollicités – je ne dois pas être le seul à y être – par des familles qui ont une personne handicapée, qui sont au 4^{ème} étage, qui ne peuvent plus sortir, l'ascenseur ne fonctionnant pas toujours, et qui souhaiteraient, non pas forcément avoir un logement adapté, mais au moins obtenir un rez-de-chaussée

pour pouvoir sortir plus facilement que leur situation actuelle le leur permet ? Je crois que cela doit être une priorité de la commission. Je vous remercie.

M. LELOUP – *Je voudrais apporter deux réponses. D'abord, au niveau de la Métropole, les rendez-vous pour l'emploi sont partenaires naturellement de toute cette démarche liée au handicap. Nous sommes donc parfaitement en accompagnement pour pouvoir proposer aux entreprises des salariés ayant ce type de problème. C'est important parce que cela permet de renforcer la visibilité de la Ville et de la Métropole sur ces problèmes.*

Sur le logement adapté – je change de casquette – il est clair qu'aujourd'hui nous répondons à la demande et non pas sur une politique globale d'appartements ou de logements adaptés pour un handicap. Il faut absolument savoir que chaque handicap a quasiment une demande spécifique et donc, on ne peut pas généraliser - à la marge oui, une salle de bains bien sûr - mais on le fait maintenant d'une façon beaucoup plus générale, et quand on peut répondre positivement naturellement nous le faisons. Je ne connais pas le chiffre exact des Résidences de l'Orléanais, mais c'est une démarche qui est parfaitement intégrée aujourd'hui. Merci.

M. BRARD – *M. le Maire, mes chers collègues, cette politique destinée à un public particulier en situation de handicap est une question importante. Je dirais que c'est surtout et avant tout au niveau communal un enjeu citoyen. Je tiens tout d'abord à dire que dans ce domaine, la Ville fait sa part, une part qui est intéressante dans la démarche avec bien sûr le travail qui est fait et toute une partie du travail qui reste à accomplir. Mais comme sur tous ces sujets, c'est toujours le cas.*

Sur cet enjeu citoyen, je dirais qu'au-delà des domaines dont a parlés Mme ARSAC qui recouvrent l'ensemble des commissions et des objectifs que se sont fixés toutes les personnes qui y contribuent, notre rôle d'élu et notre rôle de collectivité territoriale est d'essayer de faire en sorte qu'ici à Orléans et dans ce pays, ces politiques-là vis-à-vis de ces personnes-là deviennent quelque chose qui pourrait être considérée comme naturelle, comme normale. C'est-à-dire faire en sorte que si, par les hasards de la vie, de la naissance, de l'accident, de la maladie, de la vieillesse, enfin peu importe, une personne se trouve en situation de handicap, quel qu'il soit, finalement son environnement, la situation dans laquelle elle se trouve, ses conditions de vie, son travail, son logement, si elle est jeune ce qui se passe à l'école ou au-delà, tout cela fasse que cela ne se passe pas trop mal, que cela se passe le mieux possible, ou en tout cas que naturellement cela se passe de manière à ne pas exclure. Car le handicap, c'est avant tout cette grande capacité à exclure l'individu, non pas par rapport à ce qu'il est réellement, mais par rapport à souvent ce que l'ensemble de la collectivité humaine projette par rapport à cette situation particulière d'une déficience ou de plusieurs déficiences. Et ça, c'est possible. Il suffit de voyager un peu, quand on a cette chance là, pour trouver sur cette planète qu'est la nôtre des endroits, des pays où finalement la vie des personnes, qu'elles aient un handicap ou non, se trouve extrêmement facilitée parce que dans l'environnement, dans les pratiques et puis dans la mentalité, dans l'aspect culturel des choses, dans la mentalité générale, cela est pris en compte. C'est-à-dire qu'on n'aurait pas l'idée de concevoir un bâtiment où l'ensemble de ces spécificités-là soit exclu pour une raison ou pour une autre, parce qu'on n'a pas les moyens, parce que finalement on considère que c'est secondaire, etc. Qu'un moyen de transport, encore aujourd'hui au XXI^{ème} siècle, ait deux ou trois marches pour pouvoir se hisser, y compris quand c'est un T.G.V. par exemple. Qu'en termes d'emplois, des personnes qui souffrent – parce que c'est le cas en l'occurrence des gens relativement jeunes, qui ont fait des formations, qui ont fait des efforts – parce qu'elles sont différentes, se trouvent pour certaines catégories à plus de 50 % aujourd'hui sans emploi. C'est effectivement le taux pour certaines catégories d'adultes handicapés qui ont des niveaux de formation équivalents et qui n'ont pas d'emplois, simplement parce que la mentalité générale fait que c'est ainsi. C'est ce qui se passe en 2017 en France – et pas qu'à Orléans bien évidemment. Tout cela pour dire que ce travail est nécessaire, qu'il faut le conduire tel qu'il est conduit, c'est-à-dire en concertation, mais surtout en transversalité. Que l'ensemble des sujets qui sont concernés se sentent parties prenantes, se sentent investis de cette mission de réunir les conditions pour que tout cela se fasse normalement. Que cela ne soit pas une contrainte, que ce ne soit pas ceux qui empêchent la machine de tourner, le grain de sable qui toujours vient dire « mais on pourrait bien », parce que c'est une réalité. Et lorsque les hasards de la vie vous mettent dans un fauteuil roulant, vous privent de l'audition ou de la vue, ou fassent que vous êtes différents parce que vous avez des troubles cognitifs ou d'autres troubles, et bien on se sent mis à l'écart, mis au rebus, dans l'impossibilité de faire. Alors, lorsqu'on en est arrivé là, c'est sûr qu'on résout plus aisément les questions très importantes. Je parlais

d'enjeu citoyen, il a été question du logement, mais c'est une question vitale pour tout un chacun et on sait qu'aujourd'hui malheureusement, il y a des gens qui n'ont pas de logement. Aussi, pour une personne particulièrement marquée, notamment pour tous ceux qui ont des difficultés motrices majeures, c'est vrai que la question du logement est centrale. Or, par rapport aux bâtisseurs et aux gestionnaires de logements, la seule vraie réponse, et c'est ce que défend notamment par exemple l'A.P.F. - pour ne pas la citer - depuis extrêmement longtemps, c'est l'accessibilité universelle. C'est de faire des logements, non pas adaptés, mais adaptables, et que n'importe quel logement construit puisse être transformé sans surcoût majeur par rapport à une situation particulière car, comme M. LELOUP l'a dit, l'aménagement pour une personne ne vaut pas pour une autre, bien évidemment. Vous êtes une personne en fauteuil et vous mesurez 1,50 mètre, si la personne suivante, qui est toujours en fauteuil avec peut-être une autre déficience, mesure 1,90 mètre, aucune des adaptations faites dans le logement ne pourra fonctionner. Donc le logement, c'est pouvoir réaliser des logements adaptables en fonction des normes de l'accessibilité universelle et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de portes trop étroites, qu'il y ait des cloisons amovibles facilement et là très vite, les logements sont potentiellement des logements accessibles pour une personne qui a des problèmes de handicap. Si bien sûr l'entrée de l'immeuble ne comporte pas des éléments qui vont nuire à cette accessibilité et si le trottoir qui mène à l'immeuble est lui-même accessible et si éventuellement, à partir de ce trottoir, on peut se rendre ailleurs que simplement au bout de sa rue parce que tout de suite on se trouve confronté à tout un tas d'obstacles que sont les poteaux, le mobilier urbain mal placé, etc. Et les exemples, ils sont partout et je le dis non pas parce que c'est ce qui se passe ici à Orléans, mais parce que cela se passe partout en France. Or, il y a bien des pays où cela se passe autrement. Donc, je pense que l'on peut faire nettement mieux pour notre bien-être général, car bien sûr vous le savez comme moi, le vieillissement de la population est un facteur qui devrait nous encourager, parce qu'on est tous candidats en tout cas on l'espère, à devenir plus vieux, mais être plus vieux, c'est quelquefois avoir aussi ce genre de soucis. Et c'est quand même potentiellement agréable de se dire qu'on peut habiter un endroit qui facilement va être transformable pour rendre une salle de bains accessible, des toilettes accessibles, une cuisine accessible, un séjour confortable et une vie agréable. Donc moi, je ne peux que souscrire au travail qui est fait et de là où je suis, en tout cas, j'y participe dans la mesure de mes moyens.

Je voulais terminer, M. le Maire, pour ne pas être trop long, mais c'est un sujet que je crois important et qui concerne chacun d'entre nous, en disant que j'ajouterai bien un domaine. Il a été évoqué à travers deux ou trois exemples, et il mériterait à mon avis l'objet d'une commission particulière : la question de la communication. Aujourd'hui, nous développons de partout des outils de communication particulièrement diversifiés, évolutifs, modernes, qui sont aussi d'une certaine façon et pour beaucoup de personnes handicapées, un facteur d'exclusion. Et je crois qu'il faut se pencher sur la façon dont on peut faciliter l'information et la communication car bien sûr l'accessibilité est une dimension matérielle, mais c'est aussi la question de pouvoir « accéder à ». Or, pour pouvoir accéder à quelque chose, il faut savoir que cela existe, il faut le comprendre, il faut pouvoir l'utiliser, il faut savoir comment l'utiliser et tout cela passe par des outils de communication. Donc je suis très heureux, notamment qu'à l'état-civil le braille revienne - il y était, mais il revient et c'est très bien - . J'ai pu l'utiliser en décembre car j'ai procédé à un mariage et donc c'était très bien de le faire de cette façon-là. Je pense que ce sont des outils qui doivent pouvoir être utilisés par tous les habitants de cette ville qui en auraient besoin et pas simplement dans le domaine du braille, mais dans bien d'autres domaines. Et en tout cas utiliser les nouvelles technologies, et je crois que la question de la communication, de l'information, de la manière de faire savoir y compris de ce que fait la Ville vis-à-vis de tous ces publics tels qu'ils soient, qu'ils soient déficients sensoriels, déficients moteurs, déficients psychiques ou intellectuels, ce serait un plus de bien réfléchir à ce que l'on pourrait mettre en place pour bien développer ces outils de la communication.

Voilà ce que je voulais dire, M. le Maire, sur cette question de la commission de l'accessibilité.

M. le Maire – *Et pour laquelle vous êtes engagé de longue date. La parole est à M. MOITTIE, puis à Mme TRIPET.*

M. MOITTIE – *Finalement M. BRARD a dit beaucoup de choses de façon très sensible, très profonde et très concernée. Donc, je souscris vraiment à tout ce qui vient d'être dit notamment en ce qui concerne le regard ou les attitudes d'exclusion que l'on peut avoir inconsciemment chacun vis-à-vis de telle ou telle forme de handicap dans la vie quotidienne. Moi, je voudrais saluer les efforts qui sont faits*

par la Ville dans ce domaine et qui s'amplifient me semble-t-il, dans tous les domaines du handicap et vers tous les publics handicapés.

Je voulais justement éclairer avec un exemple qui n'a pas été cité par Mme ARSAC, mais qui est une réalisation tout à fait remarquable pour moi : le jardin Hélène Cadoux, côté bas, côté quai du Fort Alleaume où un cheminement pour personnes à mobilité réduite se déplaçant en fauteuil a été aménagé sur un terrain qui n'était pas simple au départ. Cela a été parfaitement bien réfléchi, parfaitement bien fait et cela permet l'accessibilité de ce jardin à tous les publics.

Je voudrais simplement exprimer à nouveau un regret. Pourquoi se limite-t-on, alors qu'il n'y a pas de normes, dans le nombre de places de stationnement que l'on réserve aux personnes handicapées ? 411 sur un parc de 10 à 12 000 places disponibles, c'est moins de 5 %. Les personnes qui peuvent se déplacer en vélo, en transports en commun ou à pied le font. Ils ne sont pas en voiture, ils n'ont pas besoin de se garer. Dans les personnes qui se déplacent en voiture, il y a plus de 5 % d'handicapés ou de personnes à mobilité réduite et qui ne peuvent pas faire autrement que de prendre leur voiture pour se déplacer, y compris - et surtout j'allais dire presque en ville. Alors pourquoi se limite-t-on ? Pourquoi ne pas amplifier cet effort ? Je souhaite vraiment qu'on le fasse, car créer une place handicapée supplémentaire, ce n'est pas faire un cadeau aux gens qui ont des difficultés, c'est simplement leur faciliter la vie. C'est leur donner un espace de vie comme à tout un chacun. Je pense que ce serait bien de multiplier ce nombre de places, d'accentuer l'effort et notamment devant tout ce qui est établissement de soins : les cabinets médicaux, les cabinets de kinésithérapeutes, les pharmacies. Quand il y a de la place, il n'y en a qu'une. Quand il y a une place devant un cabinet de kinésithérapie, la personne qui est en train de se faire soigner, elle a sa voiture garée dessus et celle qui arrive pour prendre la place, elle fait le tour de la ville ! Ce sont de petites choses simples, mais essayons de faire l'effort dans ce domaine-là. Voilà ce que je voulais dire, mais cela ne remet absolument pas en cause le côté positif que je reconnais à tout ce qui est fait et que j'encourage bien sûr. Merci.

M. le Maire – Merci M. MOITTIE et ce sera regardé.

***Mme TRIPET** – J'ai écouté ce que vous avez dit les uns et les autres, et je ne peux qu'aller dans le même sens. Cependant, Mme ARSAC, vous avez soulevé une problématique qui est vraiment très prégnante chez les bailleurs sociaux : ce sont pour les personnes handicapées avec handicap non visible, c'est-à-dire des handicaps psychologiques. C'est une véritable problématique pour pouvoir les loger et ce pour différentes raisons.*

La première est que depuis de nombreuses années, les organismes sociaux font des économies parce qu'ils ont moins de budgets, moins de dotations, alors que pour le coup, vous l'avez dit, il faudrait plus de gardiens. Or, c'est exactement le contraire qui se produit et il y a de moins en moins de gardiens. Chez certains bailleurs, et en particulier celui où j'habite mais ce n'est pas le seul, une personne est référente pour quatre secteurs différents. Elle n'est disponible qu'une heure le matin, une heure l'après-midi et quid de la soirée et du week-end ?

Au niveau de la santé, auparavant il y avait des hospitalisations à domicile avec des suivis et aussi des suivis psychologiques à domicile. Ainsi, des soignants se déplaçaient et venaient jusqu'à 3 ou 4 fois par semaine pour pouvoir suivre la personne, suivre le traitement, etc. Ce n'est plus le cas parce que là aussi, il y a eu comme à chaque fois une baisse des budgets. Il faut faire des économies et on fait toujours des économies de santé peut-être là où il ne le faudrait pas ! Je pense que là il faudrait une véritable commission et mettre tous les acteurs autour de la table pour voir comment faire au mieux pour ces personnes, car c'est une véritable problématique. Lorsque vous siégez en commission d'attribution des logements où est présenté un dossier comme celui-ci, vous savez que derrière cette personne, il peut y avoir, du fait de sa pathologie parce qu'elle est malade, des comportements agressifs et qu'à l'endroit où un logement est proposé, il y a des enfants, des personnes âgées, etc, vous y réfléchissez à deux fois s'il n'y a pas un véritable accompagnement. Je le redis, il faut vraiment travailler ensemble parce que ces personnes ont droit comme tout le monde à pouvoir être logés dans les meilleures conditions autant pour elles que pour l'entourage. Merci.

M. le Maire – Merci. La parole est à Mme LECLERC.

Mme LECLERC – *M. le Maire, chers collègues, je voulais apporter mon témoignage par rapport au dispositif ACCEO qui va être déployé sur le territoire d'Orléans dans les mairies de proximité, la police municipale et les médiathèques. Au Département, nous l'avons donc déployé depuis maintenant 16 ou 17 mois dans les S.D.I.S., les collèges, les maisons du département ainsi qu'à l'Hôtel du Département. Ce dispositif fonctionne très bien et les personnes déficientes auditives en sont très satisfaites. On peut donc se réjouir que la Ville d'Orléans entre dans ce dispositif.*

M. le Maire – *La parole est à M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *On a beaucoup parlé d'accessibilité, je dirais au sens immobilier ou traçabilité sur les parcours des rues, le stationnement, etc. Et je voudrais rebondir sur ce que disait Mme TRIPET concernant le volet humain qui a été abordé mais beaucoup plus rapidement. Car rendre accessible en aménageant des ouvertures de porte ou que des dispositifs sonores permettent ainsi le passage d'handicapés, c'est une chose, mais si en même temps, il n'y a pas d'accompagnement lorsqu'ils se trouvent dans telle ou telle enceinte, cela pose une autre difficulté. Moi, je voudrais dire un mot sur la partie humaine, qui est un volet dont on parle très peu, mais qui finalement est justement très important sur Orléans, notamment sur la partie psychologique.*

Vous parliez sans doute par exemple des adultes, moi je voudrais vous parler des enfants. Premièrement, vous le savez, pour des enfants qui ont une problématique d'ordre psychiatrique ou psychologique qui relève notamment de ce qu'on appelle les I.T.E.P. ou I.M.E., il faut parfois attendre 1 an, 2 ans, 3 ans avant qu'ils puissent être placés. Nous, dans le cadre du programme de réussite éducative, nous suivons et la Ville d'Orléans finance – ce qui n'est pas du tout, je le rappelle, dans ses attributions – l'accompagnement par des psychologues en attendant que le placement puisse être effectué.

Deuxièmement, Martine ARSAC en a dit un mot mais très rapide sur les U.L.I.S., je voudrais rappeler que les A.T.S.E.M. qui ont vocation à être dans les écoles maternelles et en élémentaires pour les classes U.L.I.S., sont suivies y compris avec des A.T.S.E.M. de la Ville d'Orléans, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes de France, bien au contraire.

Troisièmement et on en parlait il y a un instant avec Mme ARSAC, je rappelle que pour l'ensemble du département du Loiret, la seule école spécialisée notamment pour les handicaps moteurs lourds, c'est l'école des Capucins. Elle est gérée par la seule Ville d'Orléans, pour laquelle les personnels sont également de la Ville d'Orléans, alors que de mémoire, il doit y avoir un quart ou 1/5^{ème} d'enfant qui relève d'une domiciliation orléano-orléanaise.

Sur un plan plus technique, je précise qu'aujourd'hui on s'attaque enfin et de façon très importante à la rénovation des sanitaires. Chaque rénovation, y compris en rez-de-chaussée près des cours – je pense à Gaston Galloux ou à Guillaume Apollinaire qui va démarrer prochainement – se fait obligatoirement avec des sanitaires handicapés.

M. le Maire – *Très bien. Mme ARSAC, vous voulez rajouter un certain nombre de choses. Oh pardon, M. VALMY KOMGUEM souhaitait intervenir !*

M. VALMY KOMGUEM – *Juste pour ajouter un mot sur le contrat local de santé. En effet dans ce cadre, nous sommes en train de mettre en place le contrat local de santé mentale concernant le logement, l'accessibilité aux personnes atteintes de maladies psychiques.*

Mme ARSAC – *Mme TRIPET, vous avez soulevé un problème qui est effectivement très important et je voulais vous signaler qu'actuellement il y a un groupe de travail qui se met en place avec l'équipe de Daumezon, l'UNAFAM. Nous allons rencontrer la maison de l'habitat pour travailler justement sur ce problème de l'habitat pour les personnes handicapées mentales, psychiques, etc. Le but est également de travailler avec Daumezon pour qu'à nouveau, des équipes mobiles thérapeutiques puissent intervenir dans ce cadre-là. Pour le moment, il y a une réflexion qui est très en amont sur un système d'appartement qui serait partagé, c'est-à-dire que dans un même local, il pourrait y avoir plusieurs petits appartements avec une cellule qui s'occuperait du côté thérapeutique pour fédérer un petit peu le travail en commun. Là, on est très en amont du projet, mais voilà on se réunit bientôt là-dessus.*

Enfin, M. BRARD a tout dit parce qu'une ville doit être accessible à tous et tout le monde est citoyen, quel qu'il soit et il n'y a pas de raisons que l'un ou l'autre soit empêché d'accéder à ce dont il a besoin d'accéder ou ce dont il a envie d'accéder.

Quant au problème des places de stationnement, la norme est de 1 sur 50 et c'est ce qui est actuellement en cours à Orléans. A chaque fois qu'une personne fait une demande, on essaie dans la mesure du possible de donner une suite favorable à cette demande. Il n'y en a sans doute pas assez et elles ne sont pas forcément aux bons endroits, mais elles sont étudiées par les services au fur et à mesure.

M. le Maire – *Je crois qu'il y a eu beaucoup d'éléments échangés. C'est un dossier évidemment important car l'inclusion, comme l'a dit M. BRARD, est un sujet qui nous concerne tous et on l'applique maintenant en co-construisant justement cette politique avec les différentes associations qui œuvrent dans ces domaines. Cela a permis de détecter beaucoup de petits points, car c'est ça la vie au quotidien, c'est de repérer toutes les petites choses, et ça ni les services, ni nous même les élus, quelle que soit notre bonne volonté, on est aussi pertinents que ceux qui subissent chaque jour la vie de la ville pour les détecter, les repérer et faire en sorte que derrière ce soit réparé. C'est ce que fait Mme ARSAC avec les services de la Ville – dont je remercie les responsables – parce que c'est un travail de fourmis qui à la fin se voit et aide vraiment à améliorer le quotidien. Il n'empêche aussi que lorsque nous avons des équipements neufs et il y a beaucoup de projets importants à venir, il y a aussi le regard qui est porté – elle n'en a pas parlé – mais outre l'amélioration du quotidien sur l'existant, il y a aussi le futur qui se prépare aujourd'hui. Cela s'est toujours fait, mais là c'est vraiment systématique sur tous les grands projets, ils passent par cette commission et donc c'est aussi un élément qui apporte un certain nombre de choses.*

Dernier point : le logement pour lequel MM. RICOUD et LELOUP sont intervenus. C'est une des raisons pour laquelle la maison de l'habitat fait ce recensement, car il y a aussi beaucoup de demandes ponctuelles qui sont faites et vous le savez très bien. Par exemple, quelqu'un qui a eu un A.V.C. ou qui d'un seul coup se retrouve dans une situation où son logement doit être absolument adapté, ce logement est adapté. Et puis après lorsqu'il quitte ce logement, cela fait partie, si j'ose dire, du parc qui peut être mis à disposition de personnes qui pourraient être utilement logés dans ce logement. Ce recensement n'était pas réellement fait à l'échelle de l'agglomération, ce qui fait que beaucoup de bailleurs avaient du potentiel. Nous, de notre côté, que ce soit associations de logements ou élus, on avait des demandes et il y avait un problème pour faire rencontrer l'offre et la demande. En effet, l'offre existait et les bailleurs nous disaient « finalement, comme il n'y avait pas de demande spécifique, on l'a donc loué à un locataire valide » et de l'autre côté, il y a ces demandes que l'on connaît tous et qui se retrouvent sans réponse. Là aussi, c'était un des objectifs de la maison de l'habitat : aider à mieux mettre en corrélation l'offre et la demande, ce qu'elle est en train de remplir en n'oubliant pas que par ailleurs il y a des opérations entières qui ont été conduites pour justement pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap, notamment de handicaps lourds, parce que là l'adaptation du logement ne suffit pas, il faut vraiment des logements spécifiquement adaptés.

Et puis, je retiens l'analyse de M. BRARD qui est juste sur le fait qu'on ne demande pas forcément aux logements d'avoir tous des normes qui finissent par rendre d'ailleurs parfois aberrante la construction de certains logements, tout le monde le sait, mais par contre que des adaptations soient facilement exécutables à l'intérieur des logements pour couvrir l'essentiel des problèmes de mobilité ou d'usage du logement. C'est tout à fait envisageable et c'est quelque chose qui devrait rentrer progressivement dans l'environnement normatif parce que je crois qu'il y a un chantier qui a démarré à l'initiative du Président de la République dans ce domaine.

C'était donc une communication et encore une fois, merci pour celles et ceux qui œuvrent dans ces domaines.

Mme ARSAC, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Mairie a mis en place une commission communale pour l'accessibilité le 8 avril 2016 dans le respect de la réglementation.

En effet, l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité [...].*

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. [...].

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au Conseil Municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le Département [...]. ».

La composition de cette commission a fait l'objet d'un arrêté du Maire. Présidée par Mme Martine ARSAC, Conseiller Municipal délégué en charge du handicap, elle s'est réunie en séance le 14 décembre 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport 2016 de la commission communale pour l'accessibilité ci-annexé. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

CM du 16 octobre 2017

ANNEXE

*Commission communale
pour l'accessibilité*

Rapport 2016

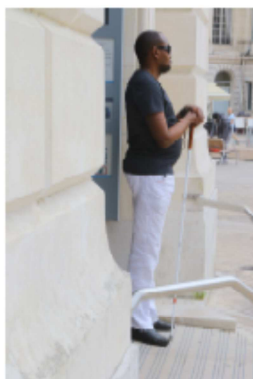
Conseil Municipal du lundi 16.10.2017



2005 : Une loi qui affirme la pluralité des handicaps

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances
(loi n°2005-102 modifiée par la loi n°2015-988 du 5 août 2015) précise :

«constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale cognitive ou psychique d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant».



Missions réglementaires

Les missions :

Article L. 21.43-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

- Constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Force de proposition pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- La gestion du fichier des ERP situé sur le territoire de la commune (pas seulement les ERP communaux) ayant élaboré un agenda d'accessibilité programmé et de la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap
- Mise à jour du répertoire des logements (publics et privés) en faveur des personnes concernées.



La réglementation

- Mise en place de la commission communale pour l'accessibilité composée de 6 collèges :
 - ✓ Elus locaux
 - ✓ Personnes en situation de handicap
 - ✓ Personnes âgées
 - ✓ Acteurs institutionnels et économiques
 - ✓ Personnes qualifiéesdès le 8 avril 2016
- Désignation des membres (arrêté de signature du Maire)



Choix de la concertation

I - Dans le choix de la concertation et de l'expertise partagée, mise en place de plusieurs groupes de travail et désignation des référents sur les thématiques suivantes :

- Appui aux travaux de mise en accessibilité
- Circulation, voirie
- Accompagnement des publics
- Emploi et insertion
- Culture et sport



Chaque référent a la responsabilité de l'organisation des groupes, le suivi et la rédaction des comptes rendus en lien avec le chef de projet.

II – A ces responsabilités légales, il a été ajouté :

- Une collaboration durable et une expertise partagée avec les différents partenaires
- La hiérarchisation des travaux de mise en accessibilité des équipements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville

La Commission n'est pas décisionnaire des travaux et de l'enveloppe financière qui restent de la responsabilité des élus.



Thématiques abordées par la commission

Groupe Circulation et Voirie :

- vérification sur Tramway, circulation lignes bus suite à des dysfonctionnements des équipements sonores en lien avec la Direction Transports ;
- proposition d'inclure un article dans l'arrêté de circulation avec occupation du domaine public (préservation du cheminement piétonnier, signalisation autour d'un échafaudage)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET



ARRÊTÉ DU MAIRE D'ORLÉANS

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORLÉANS
ARRETE TEMPORAIRE
N° 201710166

PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
SUR RUE CABAN
EN AGGLOMÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire
Vu l'arrêté municipal du 29 février 1972, enregistré par M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, le 12 avril suivant, portant règlement général de la circulation à ORLÉANS et l'ensemble des arrêtés qui l'ont complété et/ou modifié,
Vu l'arrêté du Maire en date du 7 juillet 2015 donnant délégation aux adjoints au Maire,
Vu l'arrêté du Maire en date du 7 juillet 2015 donnant délégation de signature à M. POISSON Jean-Luc, Conseiller Municipal délégué à la circulation et au stationnement,
Considérant que l'entreprise Coulmeau effectue un ravalement de façade au n°13 rue Caban,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions provisoires de stationnement afin que cette intervention se déroule dans les meilleures conditions de sécurité,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint aux Territoires et à la Proximité,

ARRÊTÉ

Article 1 : A compter du 30/01/2017 jusqu'au 06/03/2017, le stationnement du côté pair est interdit, RUE CABAN, face au n°13, à l'exclusion du véhicule d'intervention. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

Article 2 : Lors de toute occupation du domaine public par un échafaudage, le cheminement piétonnier doit être préservé et maintenu en dessous de l'équipement et sur le trottoir en priorité, permettant le passage d'une Personne à Mobilité Réduite avec une largeur de 0,90 m de passage libre au sol à minimum.

Dans le cas où ces prescriptions ne seraient pas respectées, l'échafaudage devra être démonté et réinstallé aux frais de l'entreprise. L'entreprise en charge du chantier est responsable de la mise en place de la signalisation et de son entretien ; elle doit prendre les mesures nécessaires et suffisantes afin d'assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par **COULMEAU**.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Le présent arrêté et les dispositions qu'il définit abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment, tout véhicule constaté en stationnement abusif ou gênant sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif dans le délai de 2 mois à partir de sa publication.



Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 16 octobre 2017 -

Article 8 : Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service Espace Public – Réglementation de la Ville d'Orléans.

Article 9 : Le demandeur devra veiller au bon positionnement des panneaux et devra également afficher le présent arrêté sur le support de ceux-ci. En outre, le demandeur devra s'acquitter du droit de stationnement à l'horodateur.

Article 10 : M. le Directeur Général des Services de la Ville, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et M. le Chef de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Signé numériquement
à Orléans, le 13 janvier 2017

Le Conseiller Municipal,
délégué auprès du Maire,
à la circulation et au stationnement



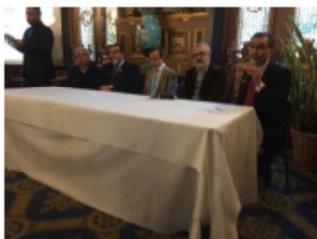
Jean-Luc POISSON



Thématiques abordées par la commission

Groupe accompagnement des publics :

- action auprès des bailleurs sociaux ; sensibilisation à l'accompagnement des personnes
- participation aux tables rondes « la ville accessible » en partenariat avec le CCAH et la délégation ministérielle à l'accessibilité



Rappel démarche ADAP



Année 2016 - visites techniques du groupe aide à l'accessibilité

Liste des 7 équipements visités par le groupe d'expertise
en lien avec la Direction de l'Immobilier et de la Logistique :

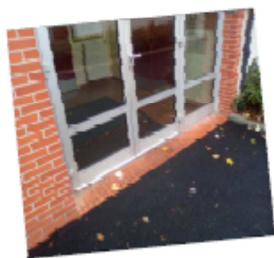
- ✓ Ecole maternelle René Thinat
- ✓ Groupe scolaire Molière
- ✓ Mairie de quartier des Blossières
- ✓ Centre d'animation Saint Marceau
- ✓ Crèche Saint Marceau
- ✓ Crèche Dauphine
- ✓ Salle polyvalente de la Cigogne



Travaux en 2016

Liste des établissements mis en conformité aux règles de mise en accessibilité

Etablissement	Direction	Quartier
Salle et crèche Cigogne	Petite Enfance	St Marceau
CAS Dauphine	Jeunesse	St Marceau
Gymnase Bolière	Sports	La Source
Ecole Kergomard	Education	La Source
CERCIL	Culture	Centre Ville
Ecole Thinat	Education	Ouest
Boulodrome Belneuf	Sports	Argonne
Salle Belle Croix	Direction de l'Immobilier et de la Logistique	Est
Salle d'escrime Oriola	Sports	Nord
Ecole Mermoz	Education	Nord



Salle Cigogne



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Dans le domaine sportif :

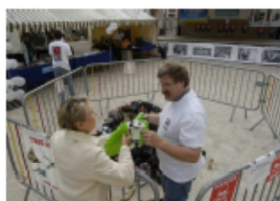
- ▶ ULM Orléans pour l'achat de matériel
- ▶ Séjour nature avec handi escalade et randonnée
- ▶ Mise à disposition d'un Educateur sportif Ville ; Aviron Handisport
- ▶ Installation de sanitaires pour personnes à mobilité réduite à l'île Charlemagne - pour la préparation des Jeux Paralympiques en faveur de 2 athlètes du CTO Kayak.
- ▶ Conventions «mieux Vivre Ensemble» : mise en œuvre de séances sportives encadrées par une éducatrice spécialisée en sport adapté avec les Amis de Pierre, le foyer des Tisons, le Centre Hospitalier Daumazon, le Hameau de Julien.



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ Culture :

- ▶ Accueil de groupes, IME, HP Daumezon, Séniors au musée des Beaux-Arts avec visite en langue des signes pour l'exposition
- ▶ Accueil de groupes en situation de handicap mental dans les Médiathèques
- ▶ Accueil de groupes d'enfants au théâtre Gérard Philippe
- ▶ Audiodescription de 2 spectacles en faveur des malvoyants au CADO



☐ Petite enfance :

- ▶ Accueil de 26 enfants dans les crèches de la Ville
- ▶ Convention avec la CAF du Loiret pour l'intervention d'un psychologue et d'un psychomotricien



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

Education :

- ▶ sensibilisation au handicap visuel à l'école Jardin des Plantes

Ressources Humaines :

- ▶ le taux d'emploi des personnes en situation de handicap pour la Ville et la Métropole est supérieur à 7,5 %

Aménagement de l'espace public :

- ▶ 411 places de stationnement avec un plan de stationnement disponible sur le site de la Ville
- ▶ gratuité du stationnement sur la voie publique

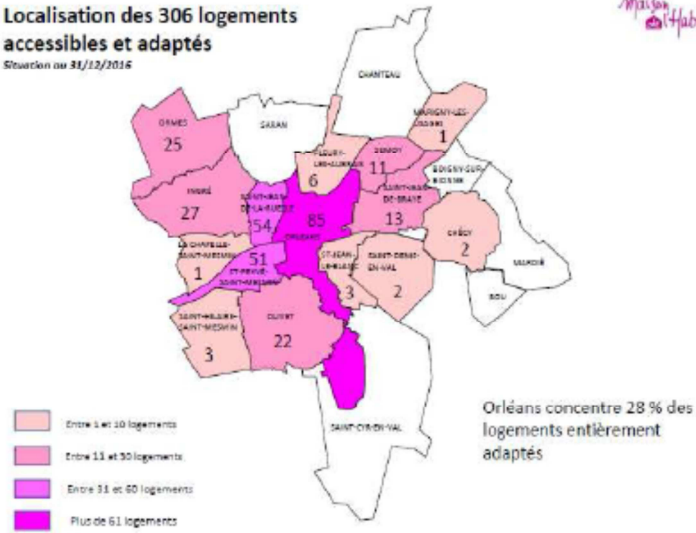
Transports :

- ▶ 20 fauteuils pour circuler dans la ville (points de stockage)
- ▶ Une augmentation des déplacements PMR (fréquentation du service TPMR : 24643 voyages, soit une hausse de 8,23%).



L'offre de logements

**Localisation des 306 logements
 accessibles et adaptés**
 Situation au 31/12/2016



L'offre de logements



Recensement des logements adaptés et accessibles pour les personnes à mobilité réduite

Communes - Bailleurs	VALLOGIS	OPH ORLEANS	LOGEMLOIRET	ICL	Pierres et Lumières	FRANCE LOIRE	TOTAL
ORLEANS	2	46	6	1	2	46	103
TOTAL	2	46	6	1	2	46	103



L'offre de mobilité

Etat actuel :

- 147 places de stationnement PMR dans centre ville d'Orléans (intérieur 2^{ème} ceinture de boulevards)
- Gratuité et durée illimitée des stationnements en zone payante (75 places)



Télécommandes déclenchant les annonces sonores

A Orléans, sur l'espace public, certaines annonces sonores, permettant de guider les personnes déficientes visuelles, se déclenchent via télécommande :

- Aux traversées piétonnes générées par feux (répétiteurs sonores)

	Orléans Métropole
Nb de carrefours à feux	286
Carrefours totalement équipés de répétiteurs sonores piétons	112 (40%)
Carrefours partiellement équipés	51 (18%)

2016 sur Orléans :
Rénovation d'un carrefour à feux rue du Bignon, avec mise aux normes des traversées piétonnes

- Aux arrêts de tram et arrêts de bus équipés de bornes d'informations voyageurs (annonces lignes en desserte, temps d'attente...)
- A certains carrefours ou places pour se repérer (balise de localisation gare d'Orléans, Place du Martroi par ex)



Télécommandes déclenchant les annonces sonores

En 2016,

- Le **CHV** (Collectif Handicap Visuel rassemblant les Associations du monde de la déficience visuelle sur la Région Centre) **se propose pour distribuer un nouveau stock de télécommandes auprès des habitants de la métropole**
- Convention signée entre Orléans Métropole et CHV en septembre 2016 pour 5 ans
- Achat d'un lot de 150 télécommandes universelles



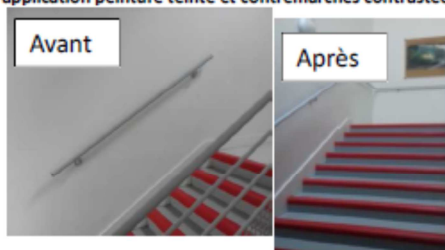
Travaux en cours pour 2017

- Poursuite des travaux de l'Ad'ap avec les chantiers planifiés

CAS BLOSSIERES – REMPLACEMENT DE PORTES POUR PLUS GRANDE LARGEUR DE PASSAGE



GRUPE SCOLAIRE DES GUERNAZELLES – PROLONGATION DES MAINS COURANTES DE L'ESCALIER (reste application peinture teinte et contremarches contrastée – programmée pour les vacances de la Toussaint)



- Déploiement d'ACCEO (plateforme visuelle pour les malentendants) dans différents points d'accueil de la Ville pour un premier démarrage :

- . Mairie centrale et Mairies de proximité
- . Médiathèques La Source et Gambetta
- . Police municipale
- . CCAS



N° 7 – **Sport. Clubs sportifs sous convention d'objectifs. Attribution des soldes des subventions 2017.**

M. SANKHON – *M. le Maire, chers collègues, il s'agit du solde de l'attribution des subventions 2017 pour les clubs sportifs sous convention d'objectifs, au nombre de 9. Quant aux actions, ce sont bien évidemment les résultats sportifs, mais également la formation des jeunes dans le cadre du double projet, la vie dans notre ville ainsi que des thèmes comme le développement durable.*

Le montant total est de 1 023 000 € pour l'année et il reste donc un solde à verser de 198 600 €.

M. le Maire – *Des remarques ? Mme MATET.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci M. le Maire. Juste une observation sur cette délibération que nous allons voter. Un certain nombre de subventions apparaissent semble-t-il en baisse. Je voulais savoir si l'on pouvait envisager d'avoir pour le Conseil Municipal un bilan synthétique de l'ensemble des subventions de fonctionnement attribuées aux différents clubs sportifs, en dehors des subventions pour les projets spécifiques ou des subventions d'investissement, et ce pour les exercices 2016 et 2017. Merci.*

M. SANKHON – *Il n'y a pas de problème, tout est transparent et puis les subventions ne sont pas en baisse.*

M. le Maire – *Elles augmentent ou elles sont stables. D'autres remarques ? Non, on passe donc au vote.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 13 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé des conventions d'objectifs avec chacun des clubs suivants, arrivant chacune à échéance au 31 décembre 2020 :

- Orléans Loiret Basket Association ;
- Orléans Loiret Hockey sur Glace ;
- Rugby Club Orléans ;
- U.S.O. Loiret Football ;
- U.S.O. Loiret Judo Jujitsu ;
- S.M.O. Gymnastique ;
- E.CO. C.J.F. Athlétisme ;
- Cercle d'Escrime Orléanais ;
- Budokan Karaté Orléans.

Ces conventions d'objectifs prévoient que les clubs s'engagent à conduire des actions faisant référence aux axes suivants :

- le parcours d'excellence sportif ;
- le rayonnement ;
- le sport santé ;
- le sport citoyen et l'environnement.

La Mairie s'engage pour sa part à :

- assurer la mise à disposition des équipements sportifs,
- soutenir les actions de promotion des clubs,
- apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat.

Selon les termes de ces conventions, le montant de l'aide financière annuelle est déterminé notamment en fonction de la réalisation d'actions sur le territoire orléanais et de l'atteinte des objectifs sportifs fixés.

Le montant de la subvention est versé après réception des documents financiers (compte de résultat de l'exercice passé, budget prévisionnel du prochain exercice) transmis par les clubs, en application d'un échéancier précis permettant de suivre régulièrement la situation financière.

Compte tenu de ces critères, il convient d'approuver le montant des subventions 2017 pour chacun des clubs sportifs conventionnés, et ainsi d'en déterminer le solde, tenant compte du versement des acomptes antérieurs.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le montant des subventions à accorder en application des conventions d'objectifs, au titre de l'année 2017, comme suit :

CLUBS	Acompte déjà versé, en application des conventions	Subvention proposée pour 2017	Solde à verser
Orléans Loiret Basket Association	63 200 €	79 000 €	15 800 €
Orléans Loiret Hockey sur Glace	17 600 €	22 000 €	4 400 €
Rugby Club Orléans	136 000 €	170 000 €	34 000 €
US Orléans Loiret Football	31 200 €	39 000 €	7 800 €
US Orléans Loiret Judo Jujitsu	245 600 €	307 000 €	61 400 €
SMO Gymnastique	178 400 €	223 000 €	44 600 €
ECO CJF Athlétisme	53 600 €	67 000 €	13 400 €
Cercle d'Escrime Orléanais	78 800 €	91 000 €	12 200 €
Budokan Karaté Orléans	20 000 €	25 000 €	5 000 €
TOTAL	824 400 €	1 023 000 €	198 600 €

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 6574, opération SA2H003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – **Sport. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 16 février 2015 a adopté le règlement et les modalités d'attribution des bourses aux sportifs de haut niveau (réalisation de leurs projets de performances sportives, de formation ou de reconversion professionnelle).

Après examen par les services de la Mairie, les projets de M. X, M. Y et Mme Z ont été présentés aux membres de la Commission Sports, Jeunesse et Animations dans les Quartiers qui ont émis un avis favorable.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une bourse à M. X, M. Y et Mme Z pour un montant total de 3 000 € détaillé en annexe ;

2°) approuver les conventions à passer avec M. X, M. Y et Mme Z ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 6714, opération 2H004, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Porteur du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU				
Licencié au Budokan Karaté Orléans	<p>Soutien au double projet sportif et de formation Saison 2017 - 2018</p> <p>Licencié au Budokan Karaté d'Orléans, ce sportif international médaillé aux championnats d'Europe, 4 fois champion de France, suit à ce jour une formation BPJEPS nécessaire à son projet de devenir éducateur sportif et plus particulièrement en milieu carcéral, car il prépare en parallèle le concours de surveillant pénitentiaire. Les J.O. de Tokyo sont sportivement son principal objectif de préparation.</p>	Projet sportif et de formation	7 072 €	1 000 € (14 %)
Licencié à l'E.C.O.C.J.F. Athlétisme	<p>Préparation Saison Internationale 2017 – 2018</p> <p>Cet athlète 8^{ème} aux derniers championnats du Monde d'athlétisme à Londres au lancer de disque, s'entraîne à ce jour pour essayer de rentrer dans les quotas de qualification olympique pour les J.O. 2020 à Tokyo. Ses lieux d'entraînements sont partagés entre Saint Raphaël et Postdam en Allemagne, suite à la mise en place d'un accord entre les fédérations d'athlétisme, françaises et allemandes.</p>	Projet sportif	10 000 €	1 000 € (10 %)
Licenciée au CLTO Badminton	<p>Soutien aux frais sportifs et scolaires saison 2017 - 2018</p> <p>Agée de 16 ans, elle poursuit sa scolarité au Pôle France de badminton, à Talence (33). Membre du collectif France junior, elle souhaite réussir son double projet scolaire et sportif. Sportivement, elle se qualifie régulièrement pour les grandes rencontres européennes nécessaires à son éventuelle sélection olympique pour les JO 2020 et 2024. Elle est actuellement élève en terminal SES et prépare son bac en 2018.</p>	Projet sportif	10 000 €	1 000 € (10 %)
Total				3 000 €

N° 9 – **Sport. Soutien à l'investissement matériel. Attribution de subventions.**

M. SANKHON – *Nous accompagnons les clubs dans le cadre de subventions de fonctionnement pour les aider au quotidien dans leurs actions, mais également pour des investissements. Il s'agit là d'associations qui correspondent à des clubs sportifs connus et reconnus, mais également de tout nouveaux comme Nécotin Basket Association, qui a 2 ans d'existence et qui est basée à l'Argonne. Cette association investit en l'occurrence l'Argonaute et nous l'accompagnons pour un montant total de 2 000 € afin qu'elle puisse faire l'acquisition de matériel pédagogique.*

L'U.S.O. Handball qui s'implante également à l'Argonaute pour un montant de 2 000 € pour le même type de matériel ; l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme pour un montant total de 7 000 € ; la S.M.O. Gymnastique pour l'acquisition de praticable et de matériel qui correspondent principalement à des agrès et enfin le Cercle d'Escrime Orléanais, pour que le club puisse faire l'acquisition de matériel spécifique pour l'accompagnement de ses athlètes et en vue également de ceux qui peuvent potentiellement se qualifier pour les jeux de 2020.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les associations Nécotin Basket Association, U.S.O. Handball, E.C.O. C.J.F. et S.M.O. Gymnastique ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leur activité.

A la lecture des plans de financement adressés par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement d'une subvention, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant total des subventions accordées s'élève à 54 000 €.

Une convention à passer avec les associations bénéficiaires définit les responsabilités et les obligations des parties. Elle indique notamment qu'un acompte de 80 % sera versé suite au vote de la subvention au Conseil Municipal et que le versement du solde sera effectué sur présentation de la facture acquittée par le club à l'issue du projet.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les associations Nécotin Basket Association, U.S.O. Handball, E.C.O. C.J.F. et S.M.O. Gymnastique pour l'année 2017 ;

2°) dans ce cadre, attribuer à ces associations les subventions détaillées en annexe pour un montant total de 54 000 € au titre de l'année 2017 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE	ACOMPTE de 80% à verser
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL				
Nécotin Basketball Association	<p>Acquisition de matériel pédagogique pour l'Argonaute</p> <p>Dans le cadre du développement des activités du club, ce dernier va intervenir régulièrement dans les installations de l'Argonaute. Afin d'offrir à ses adhérents une pratique optimisée, les entraîneurs ont besoin de matériel pédagogique pour leurs interventions scolaires et leur entraînement. Ce dernier sera stocké en permanence à l'Argonaute.</p>	2 660 €	2 000 € (80 %)	1 600 €
U.S.O. Handball	<p>Acquisition de matériel pédagogique pour création de club à l'Argonaute</p> <p>Un club de handball va se créer à l'Argonaute et intervenir régulièrement dans les installations. Cette création répond à une demande de la fédération qui souhaite un développement de ses structures d'accueil sur l'ensemble du territoire. Cette démarche est accompagnée et soutenue par l'U.S.O. Handball qui met à disposition une partie de ses entraîneurs et de son organisation administrative. L'acquisition de matériel par le club porteur du projet est indispensable pour permettre la mise en route rapide de ces actions.</p>	2 678 €	2 000 € (74 %)	1 600 €
E.C.O. C.J.F. Athlétisme	<p>Achat de matériel pédagogique spécifique</p> <p>Dans le cadre du développement des activités liées à l'école d'athlétisme, les dirigeants souhaitent investir du matériel pédagogique d'entraînement. Lors de l'organisation de rencontres interclub, cette association emprunte des rouleaux de tartan pour l'échauffement ainsi qu'une sono. L'acquisition de ce matériel est nécessaire afin d'apporter une plus grande autonomie de préparation et d'animation des compétitions.</p>	9 178 €	7 000 € (76 %)	5 600 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE	ACOMPTE de 80% à verser
<p>S.M.O. Gymnastique</p>	<p>Renouvellement d'une partie du matériel nécessaire à la pratique des activités du club</p> <p>Le complexe gymnastique des Murlins dispose d'un matériel vieillissant, ne permettant plus au club de se préparer sereinement pour maintenir son classement dans le top 12 national. Amené à organiser des compétitions avec les meilleurs clubs français, il convient de changer le praticable, outil indispensable à la préparation des gymnastes et à la qualité des prestations en compétition. Un remplacement ou un complément des principaux agrès est également programmé afin de proposer un matériel plus performant aux athlètes locaux et aux compétiteurs futurs.</p>	<p>49 364 €</p>	<p>30 000 € (60 %)</p>	<p>24 000 €</p>
<p>Cercle d'Escrime Orléans</p>	<p>Acquisition de matériel audiovisuel et de matériel d'entraînement</p> <p>Soutien à l'équipement d'entraînement et de compétition propres aux 4 sabreuses internationales</p> <p>Le club d'escrime obtient grâce à ses athlètes, des résultats toujours plus importants. Il est nécessaire pour optimiser la préparation de ses athlètes, que le club s'équipe en matériel pédagogique, d'entraînement et de renforcement musculaire des plus performants. L'analyse visuelle des compétitions et des entraînements obligent également le club à s'équiper de moyens audiovisuels modernes facilement transportables sur les lieux de compétition.</p> <p>Les récents résultats et médailles internationales obtenus par les sabreuses du club, permettent à Orléans de rayonner sur la scène internationale de l'escrime. La participation régulière aux J.O. 2016, aux championnats du Monde et d'Europe de ces sportives, nécessite le renouvellement régulier de leur équipement d'entraînement et de compétition.</p>	<p>15 770 €</p>	<p>13 000 € (81 %)</p>	<p>10 400 €</p>
<p>Total</p>			<p>54 000 €</p>	<p>43 200 €</p>

N° 10 – **Activités sportives et culturelles. Dispositif Pass'Loisirs. Approbation d'une convention à passer avec la Caisse d'allocations familiales du Loiret.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de favoriser l'accès à la culture et au sport du plus grand nombre d'enfants, la Caisse d'allocations familiales du Loiret délivre, sous conditions de ressources, des Pass'Loisirs. Ce dispositif mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2017 remplace les « bons CAF » précédemment utilisés par les familles.

Le Pass'Loisirs délivré aux familles bénéficiaires en début d'année est utilisé comme moyen de paiement pour les frais d'inscription et de licence ou des cotisations à des activités culturelles et sportives proposées par des associations ou des collectivités territoriales situées dans le Département du Loiret.

A Orléans, le Pass'Loisirs est accepté comme moyen de paiement pour les activités proposées par le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans et par l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret ayant pour objet de définir les engagements réciproques des signataires et de fixer les modalités de prise en charge financière des Pass'Loisirs par la Caisse d'allocations familiales du Loiret ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **État civil. Approbation de conventions à passer avec le Ministère de la Justice et l'A.N.T.S. relatives aux échanges dématérialisés de données d'état civil et aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le dispositif COM.E.D.E.C. (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil), mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (A.N.T.S.) et le Ministère de la justice, permet l'échange dématérialisé de données d'état civil entre les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires) et les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes).

Ces échanges concernent aujourd'hui les actes de naissance, mariage et décès suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial.

Le projet COM.E.D.E.C. est un projet initié dans le cadre de la sécurisation des titres.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle impose aux communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire, de se raccorder au dispositif au plus tard le 1^{er} novembre 2018. Un processus de déploiement en masse au dispositif COM.E.D.E.C. est prévu, à cet effet, pour les communes concernées par cette obligation.

A ce titre, il est donc proposé d'approuver deux conventions : une convention d'adhésion au dispositif et une seconde convention relative aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature qui seront fournies par l'A.N.T.S. à la commune.

Ces conventions ont une durée de 6 ans et sont renouvelables par tacite reconduction et par période de 6 ans, à compter de la date de signature par les parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Ministère de la justice et l'A.N.T.S. relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil ;

2°) approuver la convention à passer avec l'A.N.T.S. relative aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'A.N.T.S. à la commune ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET – *Il s'agit de décider de l'attribution de subventions pour des associations et des organismes divers dont vous trouverez le détail dans la délibération. Ce mois-ci, c'est pour un montant total de 43 102 €.*

M. le Maire – *La parole est à Mme FOURCADE.*

Mme FOURCADE – *Est-il possible d'avoir un vote séparé, s'il vous plaît ?*

M. le Maire – *C'est de droit, donc je ne peux pas vous le refuser. Quelle est l'association que vous avez pour cible ?*

Mme FOURCADE – *G.A.G.L. 45.*

M. le Maire – *G.A.G.L. comme chaque année ! Remarquable de constance.*

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 43 102 € pour l'exercice 2017.

A - ASSOCIATIONS

- M. SANKHON

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
I - Soutien aux manifestations sportives		
Union Pétanque Argonnaise	8ème régional de pétanque 18 novembre 2017 Plaine de jeux du Belneuf Comme chaque année, le club organise ce grand rendez-vous national sur ses installations intérieures et extérieures. Seules les 220 premières triplettes inscrites, soit plus de 650 compétiteurs, sont autorisées à concourir, permettant la maîtrise de l'organisation de la journée.	1 000
P. S. O.	Organisation du trail urbain P.S.O. Hippodrome de l'Ile Arrault 26 novembre 2017 Pour sa 6ème édition, le trail urbain couplera encore cette année, deux animations autour de la prévention du risque cardiaque. Cette initiative permet de rassembler diverses associations proposant des activités sport-santé. En 2016, plus de 1 500 participants ont pris le départ de cet évènement, le plus gros rendez-vous du département pour une course hors stade. Des conférences sur les thèmes sport & santé sont également organisées tout au long de la semaine. Afin d'optimiser l'animation du lieu, l'association met en œuvre cette année un dispositif plus important.	4 000
Sous-total		5 000
II - Soutien à titre exceptionnel		
Self & Zen Défense	Création d'une nouvelle association Dans le cadre du développement d'activités alliant Sport & Santé, ce nouveau club souhaite, par l'apprentissage de techniques de protection et de défense issues des arts martiaux, optimiser l'équilibre corps - esprit, principalement au niveau du public féminin.	1 500
Orléans Cyclo Touriste	Actions et animations en partenariat avec France Alzheimer Le club souhaite à travers différentes animations participer aux différentes actions mise en place par le mouvement national de soutien à la maladie d'Alzheimer. Différents organisations, regroupements ou participations sont régulièrement proposés aux adhérents. La mise en place de ces actions entraîne pour le club des frais indispensables à l'organisation, sachant que tous les bénéfices récoltés sont reversés en intégralité à France Alzheimer.	300
A Bloc	Création d'une nouvelle association Dans le cadre du développement d'activités alliant Sport & famille, ce nouveau club souhaite, proposer à ses nouveaux adhérents une pratique de l'escalade favorisant la pratique conviviale entre parents et enfants sans objectifs de compétition ni de préparation intensive.	1 500
Sous-total		3 300
TOTAL		8 300

(avis de la Commission Sports, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)

Imputation : fonction 40, article 6574, opération SB2H008 et SB2H009 service gestionnaire SPO.

- M. SANKHON

Jeunesse

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Compagnie du Théâtre du Charbon	Représentation théâtrales 1 ^{er} décembre T.G.P. d'Orléans Représentation d'une pièce de théâtre issue du projet Iliade au TGP, permettant une porte d'entrée aux jeunes gens du quartier de la Source lié à la découverte théâtrale et de ses composants. Ce projet est monté en partenariat avec les associations du quartier, Escala, Aselqo, Eclipsa	5 000
TOTAL		5 000

(avis de la Commission Sports, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
Imputation : fonction 422, article 6574, service gestionnaire JEU.

- Mme ODUNLAMI

Evènementiel

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Réseau des Compétences Franco-Marocaines Centre-Val de Loire	L'association Réseau des Compétences Franco-Marocaines souhaite organiser un festival international de mode et de beauté « Caftan : culture et tradition » et proposer un espace culturel et artistique lors de cet événement. Ce festival est une compétition symbolique de stylistes qui permettra aux artisans et créateurs de mode de la Région Centre-Val de Loire de présenter leurs créations et de faire découvrir la mode haute couture de 7 stylistes internationaux. Ce festival se déroulera le samedi 23 septembre 2017 au Parc des Expositions d'Orléans.	6 000
TOTAL		6 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 024, article 6574, service gestionnaire EVE.

- Mme de QUATREBARBES

Proximité & Cadre de Vie

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Anim'Madeleine	Subvention de fonctionnement.	2 076
TOTAL		2 076

(avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie)
Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire DVQ.

- M. NOUMI-KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
AIDES (association de lutte contre le sida et les hépatites)	Subvention de fonctionnement.	1 425
TOTAL		1 425

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 512, nature 6574, service gestionnaire SAN.

- Mme LECLERC **Social**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Club Amical de Retraités Les Aydes	Subvention de fonctionnement.	650
TOTAL		650

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 520, article 6574, service gestionnaire CAS.

- Mme ARSAC **Handicap**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Valentin Haüy	Subvention de fonctionnement.	500
Trisomie 21	Subvention de fonctionnement.	1 600
TOTAL		2 100

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 521, article 6574, service gestionnaire HAN.

- Mme GRIVOT

Relations Internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Association Cercle d'Escrime Orléanais	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la participation de 3 arbitres du club d'escrime d'Orléans aux Championnats nordiques d'escrime organisés par la ville jumelle d'Orléans, Kristiansand des 14 et 15 octobre 2017.	1 500
Association des Ressortissants Béninois d'Orléans	Attribution d'une subvention dans le cadre des journées sur le partenariat Orléans/Parakou du 27 novembre au 3 décembre 2017, pour l'organisation d'une animation de rue annonçant l'évènement, d'une lecture de contes Bariba pour les enfants et d'un après-midi festif pour permettre à la diaspora béninoise de faire découvrir la culture béninoise aux Orléanais, dans le cadre du partenariat Orléans/Parakou.	3 200
TOTAL		4 700

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 041, nature 6574, opérations 0000932 et 0000933, services gestionnaires DIC et REP.

- Mme ANTON

Développement Durable

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Association S.C.E.V.E.	Connaissance de la biodiversité sur le quartier Dunois, animations et conception support de sensibilisation aux arbres du quartier	950
Union pour les Ressources Génétiques du Centre	Remise en culture des variétés de légumes anciens de la région, dont ceux d'Orléans (le haricot gloire d'Orléans, le radis d'Orléans, le chou-navet jaune de Saint Marc...).	400
TOTAL		1 350

(avis de la Commission Développement Durable)
Imputation : fonctions 830 et 833, nature 6574, opération 08B268, clés d'imputation DA2H003 pour S.C.E.V.E., 2D09223 pour U.R.G.C., service gestionnaire ENV.

B - AUTRES ORGANISMES

- M. MONTILLOT

Education

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Elémentaire Louis Guilloux	Ecole et Cinéma Réalisation : 3 séance année scolaire 2017-2018	196
Maternelle Jolibois	Cinéma maternelle Réalisation : novembre 2017 à juin 2018	115
	Spectacle de Noël Réalisation : 13 décembre 2017	200
Maternelle Pasteur	Spectacle de cirque Réalisation : décembre 2017	138
Ecoles de La Source (porté par l'Elémentaire René Guy Cadou)	Emissions de radio en direct Réalisation : 19 au 24 mars 2018	1 000
Elémentaire Diderot	Animations sur le thème de l'eau Réalisation : juin 2017	470
TOTAL		2 119

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)
Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 31 601 €
- Subventions aux autres organismes : 2 119 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 33 720 € pour l'exercice 2017 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- M. NOUMI-KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
G.A.G.L. (Groupe Action Gay et Lesbien)	Subvention de fonctionnement.	9 382
TOTAL		9 382

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 512, nature 6574, service gestionnaire SAN.

4°) approuver l'attribution de la subvention présentée dans le tableau ci-dessus au profit du Groupe Action Gay et Lesbien (G.A.G.L.) pour l'exercice 2017. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 3.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 13 – **Urbanisme. Campagne de ravalement de façades. Modification du règlement d'attribution de subvention. Approbation.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'extension de la campagne de ravalements obligatoires vers l'ouest du centre-ville intra muros fait apparaître de nouvelles caractéristiques du tissu urbain orléanais et notamment la présence assez significative de bâtiments contemporains construits, pour les plus anciens d'entre eux, après 1960. En effet, les injonctions de ravalement proposées pour les rues des Grands champs, Grenier à sel et Notre Dame de Recouvrance concernent environ une dizaine d'immeubles répondant à cette typologie.

Dans la mesure où les interventions sur ce bâti ne présentent pas de complexité particulière, ne font pas appel aux techniques de restaurations patrimoniales et relèvent davantage de simples nettoyages et mises en peintures, il est proposé d'adapter à cette particularité le règlement d'attribution de subvention adopté par le Conseil Municipal du 27 janvier 2012.

Ainsi, il est proposé d'insérer dans ce règlement un chapitre spécifique venant désormais préciser les conditions de subventionnement adaptées à cette catégorie d'immeubles et à ses caractéristiques architecturales propres (nombreux étages courants, faible présence de modénatures de façade, matériaux relativement uniformes, menuiseries standardisées, etc.).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le règlement d'attribution de subvention mis à jour, tel qu'annexé à la présente délibération, et applicable aux opérations en cours et réalisation à venir ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires afin de poursuivre les procédures réglementaires prévues par le code de la construction et de l'habitation. »

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.

CM du 16 octobre 2017

ANNEXE

MAIRIE D'ORLEANS



RAVALEMENTS DE FAÇADES

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAVALEMENTS DE FAÇADES REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

SOMMAIRE :

Article 1 - Objet du présent règlement	P 3
Article 1.1 - Considérations générales.....	P 3
Article 1.2 - Mesures complémentaires.....	P 3
Article 1.3 - Opposabilité du présent règlement	P 3
Article 2 - Nature des travaux subventionnés	P 4
Article 2.1 - Périmètre de subvention.....	P 4
Article 2.2 - Façades concernées.....	P 4
Article 2.3 - Travaux éligibles.....	P 4
Article 3 - Condition d'appel des subventions.....	P 5
Article 3.1 - Bénéficiaires des aides au ravalement	P 5
Article 3.2 - Convention attributive de subvention	P 5
Article 3.3 - Applicabilité du présent dispositif	P 5
Article 4 - Modalités de calcul des subventions	P 5
Article 4.1 - Taux de subvention de droit commun	P 5
Article 4.2 - Taux de subvention majorés pour Travaux d'Intérêt Architectural.....	P 6
Article 4.3 - Taux de subvention des immeubles construit après 1960.....	P 6
Article 4.4 - Taux de subvention des immeubles classés Monuments Historiques (MH)	P 6
Article 5 : Conditions d'attribution des subventions.....	P 7
Article 5.1 - Délais d'engagement et de réalisation des travaux	P 7
Article 5.2 - Procédure d'instruction et de versement des subventions.....	P 7
Article 5.3 - Délais de validité des subventions	P 8
ANNEXES.....	P 9
Périmètre des Zones de Protection du Patrimoine Architecturale Urbain et Paysager...	P 9
Code de la Construction et de l'Habitation (extraits).....	P10

RAVALEMENTS DE FAÇADES REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Article 1 - Cadre du présent règlement

Article 1.1 - Considérations générales

Dans le cadre du projet « Centre Ville » lancé dès 2002 par la Municipalité d'Orléans, la remise en valeur du patrimoine historique a constitué une composante essentielle du dispositif, permettant de conjuguer les actions publiques et les initiatives privées.

En complément des actions menées sur l'espace public, le Conseil Municipal du 29 mars 2002 a décidé d'engager une campagne de ravalements de façades ambitieuse. Fin 2011, cette opération a déjà permis de restaurer plus de 500 façades et de remettre à jour 50 façades à pan de bois.

Aussi, dans le prolongement de cette première phase conçue principalement autour du centre historique, la Municipalité souhaite désormais engager un second dispositif élargi, et à la faveur de cette nouvelle impulsion, réunir dans un même règlement l'ensemble des aides et obligations qui ont fait le succès de la campagne de ravalement 2002-2012.

Article 1.2 - Objet du présent règlement

Le présent règlement définit les modalités d'attribution des aides au ravalement de façades apportées par la Ville d'Orléans. Ces aides sont destinées à favoriser la réalisation de campagnes de ravalement et à promouvoir la qualité architecturale et patrimoniale de la Ville ainsi que son attrait touristique.

Ce dispositif très incitatif est complété régulièrement par la notification de ravalements obligatoires, définis par délibérations du Conseil Municipal.

En effet, par arrêté préfectoral du 23 mai 1996, la Commune d'Orléans a été inscrite sur la liste des communes habilitées à engager une démarche de ravalement obligatoire, en application des articles L. 132-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 1.3 - Opposabilité du présent règlement

Le présent règlement s'applique pendant toute la durée de la campagne de ravalement, dans les conditions définies à l'article 3.3. Il prend effet, après approbation du Conseil Municipal, à sa date de réception en Préfecture et ne pourra être modifié ou abrogé que par l'intervention d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

RAVALEMENTS DE FAÇADES REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Article 2 - Nature des travaux subventionnés

Article 2.1 - Périmètres de subvention

Les périmètres à l'intérieur desquels les travaux de ravalement de façades peuvent être éligibles au versement d'une subvention au titre du présent règlement sont ceux des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) instituées sur le territoire communal, tels qu'annexés au document d'urbanisme en vigueur. Un plan indicatif est porté en annexe du présent règlement.

Article 2.2 - Façades concernées

Sont concernés par le présent dispositif, les façades, retours de pignon, murs et grilles de clôture à forte valeur patrimoniale, architecturale et touristique lorsqu'ils sont visibles sur au-moins 2/3 de leur surface depuis l'espace public. Les devantures commerciales, y compris les enseignes et stores peuvent prétendre au versement d'une subvention lorsque les travaux sont réalisés conjointement à ceux du ravalement de la façade de l'immeuble.

Le ravalement de façade s'entend du sol jusqu'à la gouttière et l'avant-toit, l'entablement ou l'acrotère et comprend, par exception, les éléments architecturaux au-delà de cette limite qui participent ou contribuent à l'ordonnancement de la façade.

Une nouvelle subvention ne peut être attribuée pour les travaux réalisés sur un immeuble déjà ravalé au sens des règlements des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager depuis moins de 10 ans.

Article 2.3 - Travaux éligibles

Sont éligibles au versement d'une subvention communale, les interventions et travaux de ravalement de façades tels que définis par les règlements des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Liste non limitative d'exemples : la remise en état ou la mise en valeur des façades, de leurs modénatures associées (corniches, bandeaux, entablements, encadrements, balcons, etc.), de leurs dispositifs de fermeture (portes, menuiseries, volets, etc.), de leurs systèmes de protections (grilles, garde-corps, marquises, auvents, descentes d'eau pluviale, etc.), les travaux de nettoyage des éléments patrimoniaux en bon état de conservation, l'intégration des éléments techniques (gainages, câbles, etc.), ainsi que les travaux sur les devantures commerciales, enseignes et stores dans les conditions définies précédemment.

RAVALEMENTS DE FAÇADES REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Article 3 - Condition d'appel des subventions

Article 3.1 - Bénéficiaires des aides au ravalement

Les subventions pour ravalement de façades sont attribuées soit aux propriétaires des immeubles privés soit aux syndicats en cas de copropriété. En ce qui concerne les devantures commerciales, y compris les stores et enseignes, les subventions sont attribuées, selon le cas, aux propriétaires, commanditaires ou exploitants. A l'exception des organismes de logements sociaux, les personnes morales de droit public sont exclues du bénéfice des subventions.

Article 3.2 - Convention attributive de subvention

L'attribution d'une subvention pour ravalement de façades est conditionnée à la conclusion d'une convention dite « de ravalement » avec la Commune d'Orléans, précisant notamment l'obligation au bénéficiaire de la subvention de maintenir en bon état l'immeuble pendant au moins 10 ans.

Article 3.3 - Applicabilité du présent dispositif

Les dispositions du présent règlement s'appliquent aux opérations de ravalement de façades engagées ou en cours de réalisation à compter de son entrée en vigueur, telle que définie à l'article 1.3. Les travaux de ravalement achevés à cette date relèvent du dispositif antérieur.

Par ailleurs, le présent règlement ne remet pas en cause les injonctions de ravalement, en application de l'article L.132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, et notifiées antérieurement à sa date d'entrée en vigueur.

Article 4 - Modalités de calcul des subventions

Article 4.1 - Taux de subvention de droit commun

L'aide financière de la Commune d'Orléans est portée au taux de 30 % du montant hors-taxe des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre associés à ces travaux. Les subventions d'accompagnement des travaux réalisés sur les devantures commerciales, stores et enseignes sont plafonnées à 200 € hors-taxe / m². Les échafaudages nécessaires à la réalisation des ravalements de façade ne donnent pas lieu au paiement des droits de voirie.

RAVALEMENTS DE FAÇADES REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Article 4.2- Taux de subvention majoré pour Travaux d'Intérêt Architectural (TIA)

Le dispositif de ravalement antérieur a fait apparaître la nécessité d'aider davantage à la restitution de certains éléments architecturaux fortement endommagés ou disparus, à l'origine de surcoûts significatifs pour les propriétaires, tels que la reconstitution d'appareillages en pierre de taille, la reprise en leur état d'origine d'éléments de serrurerie ou de ferronnerie, la remise en état de façades à pans de bois anciens d'intérêt reconnu, le rétablissement de lucarnes, frontons, croisées ou d'éléments de modénature spécifiques.

Dans ce cas, la Commune peut, à titre exceptionnel, sur proposition des services de la Ville en lien avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, porter le taux de subvention à 60 % du montant hors-taxe des travaux identifiés comme induisant un surcoût.

Article 4.3- Taux de subvention des immeubles construits après 1960

Les caractéristiques architecturales et l'état de conservation des immeubles construits après 1960 n'induisent pas de surcoût de ravalement de façade lié à une mesure de restauration patrimoniale. En effet, l'uniformité des matériaux, la faible présence de modénatures de façade et d'ornements ainsi que la présence de menuiseries et baies standardisées ne requièrent majoritairement qu'un entretien courant relevant du nettoyage et de la mise en peinture.

Dans ce cas, le ravalement des immeubles relevant de cette typologie n'est subventionné que dans les secteurs historiques, touristiques et pittoresques d'Orléans, identifiés par injonction de la commune auprès des propriétaires ou des copropriétés, après délibération du Conseil Municipal. Dans tous les cas, les travaux de changements de menuiserie (fenêtres, volets...) sont exclus du calcul de la subvention.

A titre exceptionnel, une subvention pourra être octroyée aux opérations de conservation d'éléments de façade présentant un témoignage rare du patrimoine bâti du XXe siècle, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Article 4.4- Taux de subvention des immeubles classés Monuments Historiques (MH)

Un régime de subvention spécifique est prévu pour les travaux de ravalement exécutés sur les immeubles classés au titre des Monuments Historiques (au sens de l'article L. 621-1 du Code du Patrimoine).

RAVALEMENTS DE FAÇADES REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Ce système alternatif permet de prendre en compte la spécificité des procédures et travaux à mener sur ce type de bâtiment.

Les études préalables visées au 2° de l'article R. 621-12 du Code du Patrimoine sont subventionnées par la Ville à hauteur de 30 % de leur montant hors-taxe. Le paiement de cette subvention intervient spécifiquement à l'achèvement des travaux.

Les travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre peuvent faire l'objet d'un subventionnement de 30 % de leur montant hors-taxe, après déduction au réel des aides de l'Etat. Lorsque l'aide de l'Etat n'a pas été sollicitée, celle-ci est prise en compte de manière forfaitisée à hauteur de 40 % dans le calcul de la subvention.

En cas de montage d'opération en défiscalisation, la subvention passe de 30 % à 20 %, le reste du dispositif restant identique. Au sein de la convention attributive de ravalement, le demandeur atteste sur l'honneur que son projet fait (ou ne fait pas) l'objet d'une défiscalisation permettant à la Commune d'exercer un droit de contrôle auprès des services fiscaux et d'exiger le remboursement de l'indu.

Les échafaudages nécessaires à la réalisation des ravalements de façade ne donnent pas lieu au paiement des droits de voirie.

Article 5 : Conditions d'attribution des subventions

Article 5.1 - Délais d'engagement et de réalisation des travaux

Lorsque le ravalement est prescrit par la Commune au titre de l'article L. 132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le délai d'engagement des travaux est fixé, à compter de la réception de la lettre d'injonction de la Ville, à deux ans pour les copropriétés et immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et de un an pour les mono-propriétés.

Dans le cas où les travaux ne seraient pas engagés dans les délais impartis, la Ville procède aux injonctions réglementaires dans les formes prévues aux articles L. 132-3 à L. 132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Dans l'hypothèse où la Commune d'Orléans serait en définitive amenée à exécuter d'office les travaux de ravalement au frais du propriétaire, aucune subvention communale ne serait alors accordée.

La durée maximale des travaux, sauf imprévu ou situation particulière, est fixée à 6 mois maximum. Les découvertes fortuites d'éléments patrimoniaux significatifs suspendent le délai d'exécution des travaux jusqu'à ce que leur prise en compte dans le programme de ravalement soit constatée par les autorisations administratives en vigueur.

RAVALEMENTS DE FAÇADES REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Article 5.2- Procédure d'instruction et de versement des subventions

Le versement des subventions pour ravalement de façades est conditionné au respect du présent règlement, des autorisations de travaux issues du code de d'urbanisme ou du code du patrimoine selon le type d'immeuble et de la convention attributive prévue à l'article 3.2.

Le calcul définitif de la subvention est établi sur la base des factures acquittées, produites par le demandeur. A défaut de facture acquittée, la Ville peut exceptionnellement accepter que le demandeur produise une attestation bancaire garantissant le paiement effectif des travaux.

Dans le cas de travaux complexes, la Ville peut exceptionnellement accepter le versement de la subvention par tranches correspondant à des travaux achevés et aisément dissociables de ceux restant à mener, et dans les conditions définies à l'alinéa précédent.

Lorsque la conformité des travaux de ravalement n'est pas contestée par la Commune et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, la convention attributive de subvention, préalablement signée par le demandeur, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal dans les meilleurs délais, ce qui déclenche le versement effectif de la subvention.

Article 5.3- Délais de validité des subventions

A l'issue d'un délai d'un an après la réalisation effective des travaux de ravalement, le paiement de la subvention ne peut plus être exigé si l'ensemble des justificatifs n'a pas été transmis à la Ville. La date de dépôt d'une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux par ailleurs requise en application de l'article R. 462-1 du Code de l'Urbanisme, est sans effet sur la date de réalisation effective des travaux.

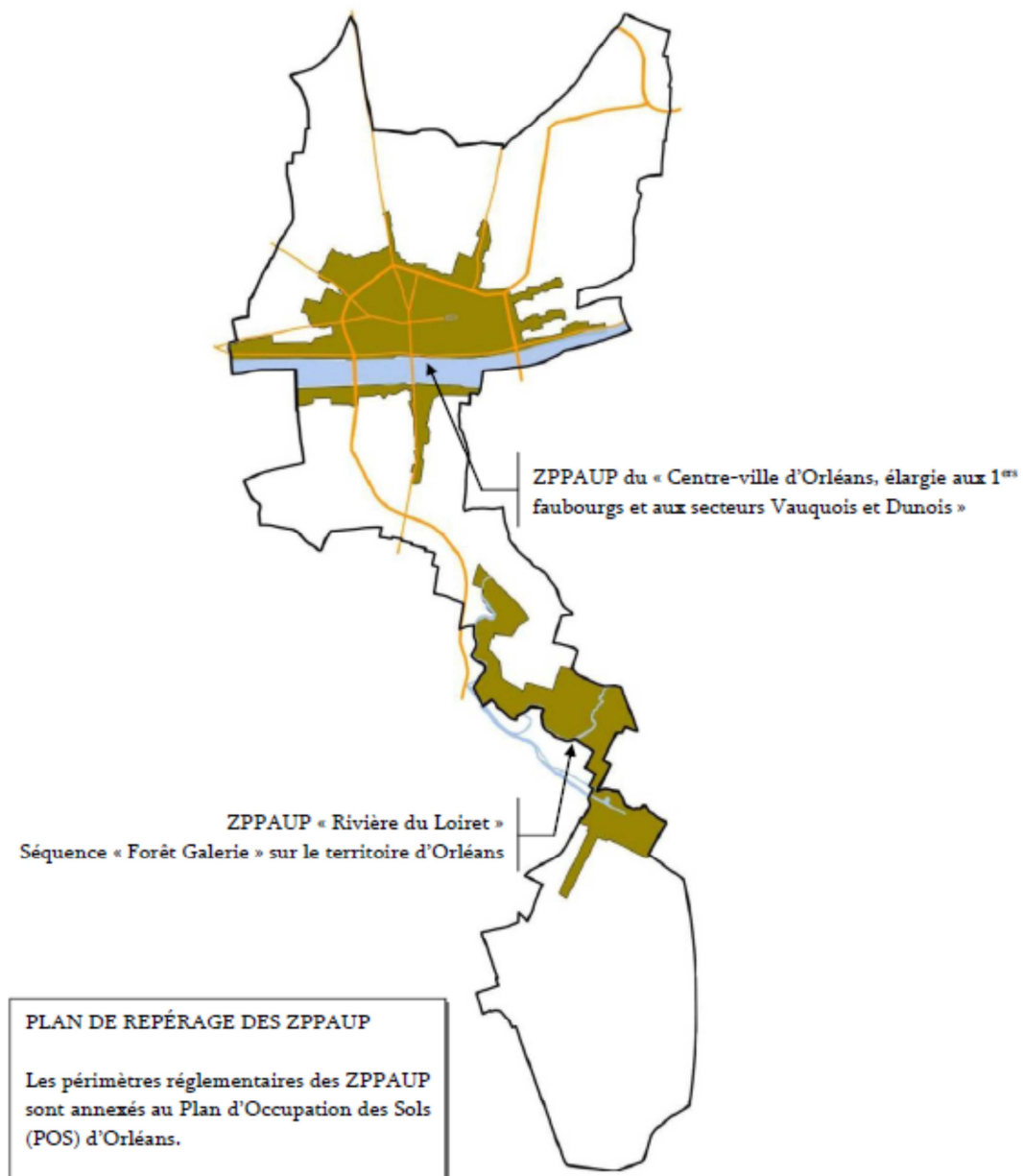
A défaut d'éléments tangibles, la date d'achèvement effectif des travaux est celle du retrait de l'échafaudage, telle qu'indiquée sur le permis de dépôt, requis en application du Code de la Voirie Routière.

CONTACTS :

Mairie d'Orléans
Direction de la Planification, des Autorisations d'Urbanisme et de l'Habitat
5, place du 6 juin 1944
45 000 Orléans

Ligne directe : 02 38 79 27 56
Standard urbanisme : 02 38 79 25 80
Site Internet : www.orleans-metropole.fr

RAVALEMENTS DE FAÇADES
REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS



RAVALEMENTS DE FAÇADES REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

ANNEXE 2 : Code de la Construction et de l'Habitation (extraits)

Article L132-1

« Les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté.

Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale. »

Article L132-2

« L'article L. 132-1 est applicable à Paris ainsi que dans les communes figurant sur une liste établie par décision de l'autorité administrative, sur proposition ou après avis conforme des conseils municipaux. »

Article L132-3

« Si, dans les six mois de l'injonction qui lui est faite en application de l'article L. 132-1, le propriétaire n'a pas entrepris les travaux qu'il prévoit, le maire peut prendre un arrêté en vue de les prescrire.

L'arrêté visé à l'alinéa ci-dessus est notifié au propriétaire avec sommation d'avoir à effectuer les travaux dans un délai qu'il détermine et qui ne peut excéder un an.

Si l'immeuble est soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la notification aux copropriétaires est valablement faite au seul syndicat des copropriétaires pris en la personne du syndic qui doit en informer sans délai chaque copropriétaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. »

Article L132-4

« La procédure prévue à l'article L. 132-3 est également applicable lorsque les travaux, entrepris dans les six mois de l'injonction, n'ont pas été terminés dans l'année qui la suit. L'arrêté municipal est de même notifié au propriétaire, avec sommation d'avoir à terminer les travaux dans le délai qu'il détermine. »

Article L132-5

« Dans le cas où les travaux n'ont pas été exécutés dans le délai imparti par la sommation délivrée en application des dispositions qui précèdent, le maire peut, sur autorisation du président du tribunal de grande instance statuant comme en matière de référés, les faire exécuter d'office, aux frais du propriétaire.

Le montant des frais est avancé par la commune. Il est recouvré comme en matière d'impôts directs. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées comme en matière d'impôts directs. »

N° 14 – **Urbanisme Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Proposition de nouvelles notifications d'injonction de ravalement.**

M. le Maire – *On vient de voter le règlement et maintenant on est sur la nouvelle campagne proprement dite.*

Mme CHERADAME – *Ce sont de nouvelles notifications d'injonction comme on le fait habituellement dans les rues Notre-Dame-de-Recouvrance, des Grands Champs et du Grenier à Sel qui aujourd'hui ont été refaites. Il en est de même dans le secteur diffus, notamment pour des immeubles de faubourgs et de rues qui n'ont pas été notifiés et pour lesquels le ravalement s'avère vraiment nécessaire.*

M. le Maire – *On est toujours dans cette logique que la Ville s'occupe de l'espace public, c'est-à-dire de l'horizontal, et puis ensuite on accompagne les propriétaires en les incitant à faire les ravalements verticaux. C'est ainsi que progressivement les rues se rénovent.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis 2001, la Mairie a réalisé un vaste programme de revitalisation du cœur historique d'Orléans, qui s'est traduit par de nombreuses opérations d'aménagement de requalification de l'espace public, de restauration de monuments, etc. En accompagnement de cette démarche, un dispositif de campagne de ravalement obligatoire a été mise en place en mars 2002.

Durant 15 ans, plus de 1000 façades ont ainsi été remises en valeur, dont un tiers correspondant à des démarches volontaires, ce qui correspond à plus de 11 millions d'euros de subventions versés par la Mairie, et plus de 37 millions d'euros d'activité économique locale générée.

Cette première partie du dispositif appliqué dans le quartier Bourgogne a largement contribué à la transformation reconnue du centre-ville. Plus qu'un simple embellissement, l'étude des façades une à une, de leur évolution de formes et de techniques retracées, a considérablement renouvelé la connaissance sur l'architecture orléanaise, preuve en est les corpus élargis du pan-de-bois ou l'usage des parements ou des modénatures. Depuis l'espace public il est désormais présenté une plus grande diversité de programmes architecturaux repris avec rigueur et authenticité. Les matériaux nobles, parements de brique ou de pierre associés aux pans-de-bois de toute nature, ponctuent l'homogénéité des fronts bâtis créant un rythme de formes différenciées et parfois des ensembles paysagers remarquables. Cette diversité est devenue la marque d'Orléans.

Aussi, afin de maintenir cette dynamique, il est proposé d'inclure l'ensemble de la rue Saint-Etienne dans le dispositif de ravalement obligatoire et d'achever les interventions anciennes en dressant le bilan global des injonctions réalisées depuis 2002 afin d'engager les mesures prévues par le code de la construction et de l'habitation à l'égard des propriétaires retardataires.

Une ambition identique est portée pour le quartier Carmes-Madeleine. Il est proposé d'engager une nouvelle campagne d'injonction de ravalement, et donc de retenir les rues situées dans l'Ouest de l'intra-mail : rue Notre Dame de Recouvrance, rue des Grands champs et la rue du Grenier à sel dans leur intégralité, en accompagnement du projet porté par la Mairie.

De même, au titre de l'embellissement des façades, de leur état sanitaire et pour les faubourgs les plus dégradées, il est proposé de notifier l'obligation aux immeubles des adresses suivante : 21 rue des Pensées/35 rue Desfriches, 297 rue de Bourgogne/8 rue Ducerceau, n° 8, n° 80 et n° 41 rue du faubourg Bannier, n° 29, n° 36, n° 49 et n° 82 rue du faubourg Saint Jean, et n° 9 et n° 15 rue du faubourg Madeleine.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle campagne d'injonction de ravalement telle qu'exposée ci-avant ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cette fin. »

ADOPTE PAR 49 VOIX CONTRE 1.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.

N° 15 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. le Maire – *On est cette fois sur la campagne de ravalement classique.*

Mme CHERADAME – *Quatre façades sont aujourd'hui subventionnées pour un montant de 64 192 €.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 4 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 64 192 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE PAR 49 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
14 boulevard de Verdun (3 façades) dernière tranche		27 348		27 348
30 rue Etienne Dolet		10 859		10 859
57 rue Sainte Catherine		10 324	4 989	15 313
1 boulevard Alexandre Martin/15 rue Porte Saint- Vincent (2 façades)		10 672		10 672
TOTAL				64 192

N° 16 – **Action foncière. Quartier Saint Marceau. Secteur Val d'Ouest. Cession à l'aménageur de parcelles.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a constitué une réserve foncière dans le secteur du Val d'Ouest destinée à une opération d'aménagement future.

En 2013, lors de la révision de son plan d'occupation des sols (P.O.S.) en plan local d'urbanisme (P.L.U.), la Mairie a fait réaliser une étude de faisabilité préalable à la définition d'une stratégie d'aménagement résiliente en zone inondable.

Le Conseil Municipal a, dans sa séance du 14 décembre 2015 approuvé l'engagement d'une concertation préalable à la création de cette future zone d'aménagement concerté. Consécutivement, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 18 avril 2016 la mise en œuvre de la future opération d'aménagement dénommée « Val d'Ouest » confiée à un aménageur après mise en concurrence.

Le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 13 février 2017 la désignation de la S.E.M.D.O. et le traité de concession d'aménagement pour la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.

La Mairie maîtrise ainsi 41 100 m² de terres non bâties incluant une propriété bâtie qui sera démolie pour la réalisation d'une nouvelle voie de maillage.

L'article 7 du traité de concession d'aménagement prévoit la rétrocession à la S.E.M.D.O. des biens acquis par la Ville au prix de 25 €/m² hors taxes et hors charges.

France Domaine, saisi en application de l'article L. 1311-9 du code général des collectivités territoriales, fixe la valeur vénale des parcelles à céder sur la base de 25 euros le m² soit une somme globale estimée à 1 000 000 €, au vu de l'avis du 28 juillet 2017.

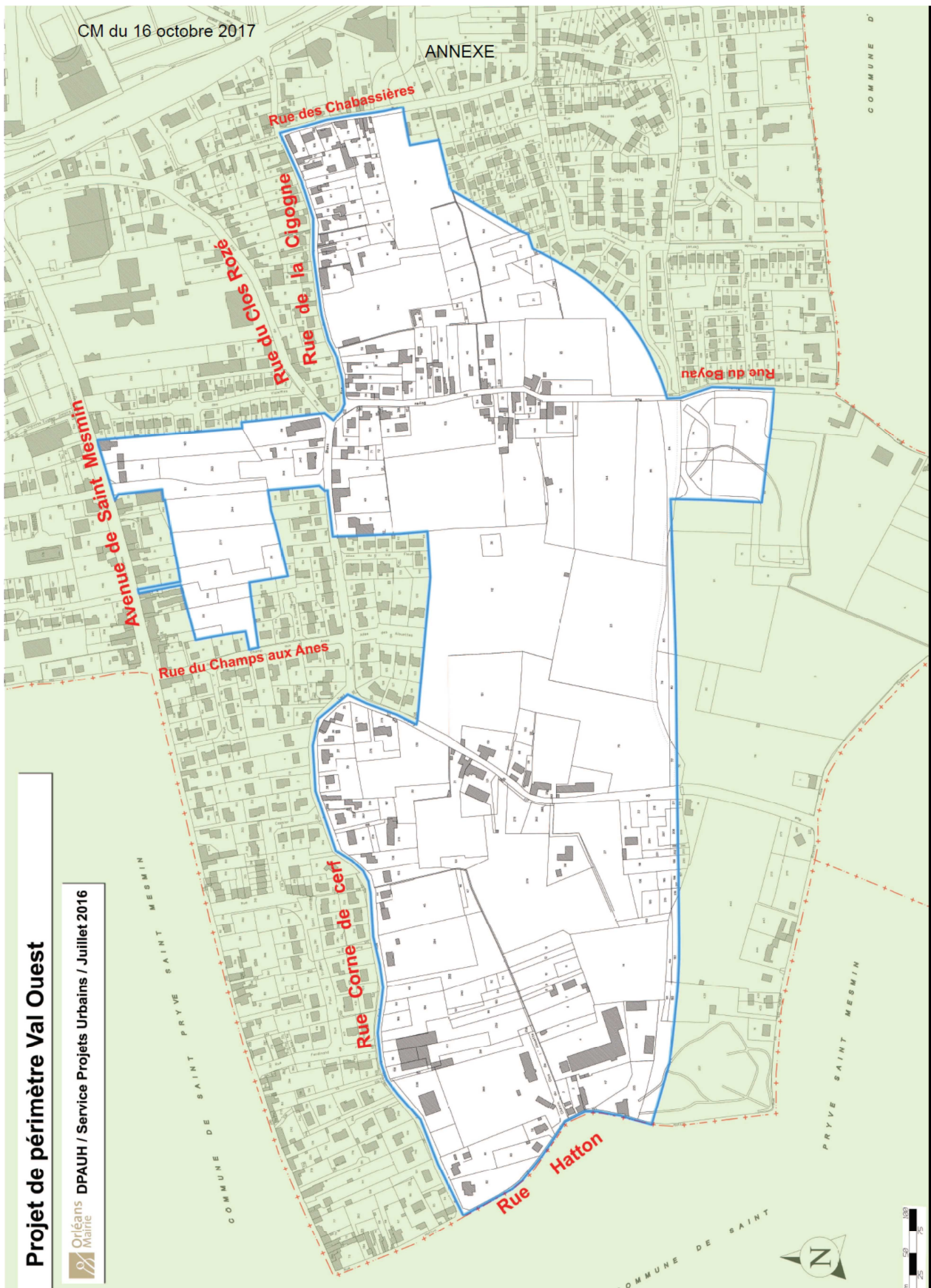
Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder à la S.E.M.D.O., aménageur, les parcelles du domaine privé de la Ville situées dans le périmètre du traité de concession de l'opération d'aménagement « Val d'Ouest », soit 41 100 m² environ, documents d'arpentage en cours, notamment désignées en annexe, sur la base de 25 €/m², soit une recette estimée à 1 000 000 €, émoluments et frais de l'acte à la charge de l'acquéreur ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte de vente consécutif ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : section d'investissement, fonction 824, nature 024, opération 10A483, service gestionnaire FON, et section de fonctionnement, fonction 824, nature 775, opération 10A483, service gestionnaire FON. »

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**



ANNEXE

VAL D'OUEST - origine de propriété des parcelles VO cédées à l'aménageur					
Référence	Adresse	Surface (m ²)	Nature	Date d'acte	Zonage PLU
DH0191	59 AV DE ST MESMIN	2 650	terrain nu	22/12/2016	UJ
DH0277	73 AV DE ST MESMIN	4 781	terrain nu	06/04/1993	UJ
DH0306	75 AV DE ST MESMIN	2 061	terrain nu	30/09/1993	UJ
DH0311 (ancienne 288)	7 ALL DU CLOS DE LA PENSEE	791	terrain nu	26/02/1991	UJ
DH0344	65 AV DE ST MESMIN	4 407	terrain nu	10/12/2004	UJ
DI0201	0 CLOS DE L ALOUETTE	255	terrain nu	20/06/1999	A
DI0210	0 RUE DE LA FONTAINE	463	terrain nu	14/09/2007	A
DK0070	7 RUE DU PRESSEUR BLANC	1 381	maison		UJ
DL0553	0 BAS DES CHABASSIERES	630	terrain nu	12/12/2005	2AU
DL0555-559-561- 279-280	0 BAS DES CHABASSIERES	9 033	terrain nu	17/06/1988	2AU et UJ pour la DL 162p
DL0037	0 CLOS DES CHABASSIERES	360	terrain nu	23/08/2005	UJ
DL0039-0089- 0090-0107	0 CLOS DES CHABASSIERES	1 996	terrain nu	31/03/2016	2AU et UJ pour la DL 90
DL0558	0 CLOS DES CHABASSIERES	1 361	terrain nu	11/05/2015	2AU
DL0041	0 CLOS DES CHABASSIERES	1 033	terrain nu	30/12/2004	2AU
DL0042	0 CLOS DES CHABASSIERES	1 161			2AU
DL0097	0 CLOS DES CHABASSIERES	804			2AU
DL0099	9 RUE DU BOYAU	82			2AU
DL0563-566	0 RUE DU BOYAU	6 127	terrain nu	03/03/1989	2AU
DL0568	1 RUE DU BOYAU	70	terrain nu		2AU
DL0571	0 BAS DES CHABASSIERES	1 724			2AU
		41 170			

NB : le tableau prend en compte un aménagement de piste cyclable sous maîtrise d'ouvrage Orléans Métropole (Agglo) incorporé au domaine public métropolitain, induisant une division foncière dont le surplus est donc à céder à l'aménageur.

N° 17 – **Action foncière. Quartier Blossières. Déclassement et cession d'un terrain désaffecté, à usage antérieur de stockage technique, rattaché au complexe sportif Victor Fouillade au profit d'un riverain.**

M. BLANLUET – C'est un ancien boulodrome situé à côté du complexe sportif Victor Fouillade dont une partie va être cédée à un riverain.

M. le Maire – La parole est à Mme FOURCADE.

Mme FOURCADE – Juste une question par rapport aux mètres carrés parce que dans la délibération précédente, il y a un prix et puis dans celle-ci, c'est un autre prix. Y-a-t-il une explication à cela ? Merci.

M. le Maire – Cela s'appelle tout simplement l'avis des domaines. En effet, les domaines

évaluent un terrain en fonction des transactions normalement antérieures sur des biens similaires dans un quartier donné et à partir de là, ils établissent en général une moyenne, ils apprécient en fonction du projet et il y a une variation de 10 % possible autour du prix en plus ou en moins, en essayant évidemment de privilégier l'intérêt de la Ville, mais en même temps aussi la faisabilité économique de l'opération. Parce que le but, ce n'est pas de vendre du terrain qui était un terrain de boules, le but pour la Ville, c'est surtout de faire en sorte que tout soit bien entretenu et là en l'occurrence, ce sera sans doute davantage fait par le riverain que par la Ville, sur cette parcelle en tout cas.

Je vous consulte.

M. BLANLUET, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie est propriétaire d'un terrain rattaché au complexe sportif Victor Fouillade et d'usage de stockage ponctuel. Le propriétaire de la parcelle riveraine cadastrée section AP n° 466, sis 28 rue des Blossières, a sollicité l'acquisition d'une emprise au droit de sa propriété, à diviser des parcelles section AP n° 422p et 467p, afin d'assurer son tour d'échelle.

Cette emprise de 97 m² est traversée par un réseau d'eaux pluviales pour l'équipement public nécessitant la constitution d'une servitude de passage. Pour préserver le caractère paysager dans ce quartier pavillonnaire, une servitude non aedificandi sera constituée à l'acte de vente.

Compte tenu de ces éléments, l'avis du service des évaluations de France Domaine du 21 décembre 2016 retient une valeur vénale de 32 € le m². Il conviendra d'ajouter, à la charge de l'acquéreur, en sus du prix, les frais de division et de l'acte notarié.

Une clause particulière sera stipulée, pour la reconstitution de la clôture non mitoyenne avec une haie arbustive sur la limite de propriété, à la charge de l'acquéreur et ce dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :




1°) vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, considérant la désaffectation du bien à céder, à diviser des parcelles cadastrées section AP n°422 et 467 au vu du projet de division, ce par suite du déplacement du matériel stocké ; et considérant que ce terrain, libéré de tout stockage ne compromet pas le fonctionnement de l'équipement sportif sur le surplus de l'unité foncière ; constater dès lors son déclassement du domaine public ;

2°) vu l'avis de France Domaine en date du 21 décembre 2016, céder aux époux Y l'emprise de 97 m², au prix de 32 € le m², leur permettant d'avoir un tour d'échelle autour de leur propriété. Les frais et émoluments seront à leur charge ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié de vente à intervenir ;

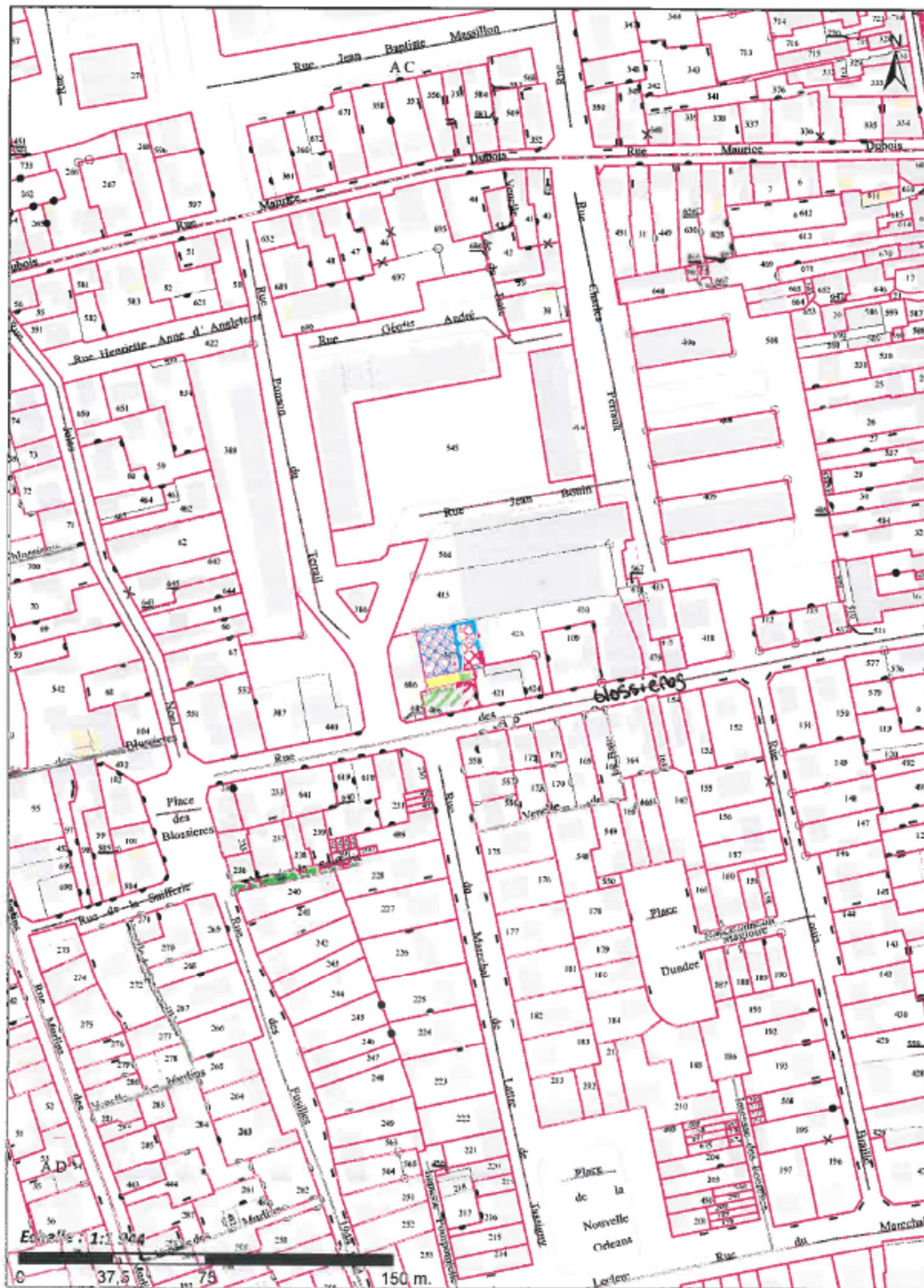
4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : section d'investissement, nature 024, opération 10A187, service gestionnaire FON et en section de fonctionnement, nature 775, opération 10A187, service gestionnaire FON. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

-  Parcelles propriétaires Godderidge
-  Parcelles impactées
-  Emprise à cédier

ANNEXE
AP 422p et 467p

CM du 16/10/2017



ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 18 – **Mécénat. Mise en place d'une plateforme de mécénat participatif. Approbation d'une convention de mandat à passer avec la société CULTURE TIME.**

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par Mme ODUNLAMI

*
* *
*



Mme ODUNLAMI – *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit de continuer la politique de mécénat que nous avons mise en place depuis un an.*

Mécénat participatif

Rappel des objectifs stratégiques lors de la mise en place de la politique de mécénat au-delà de la contribution financière attendue

- Contribuer au rayonnement et à la dynamique de développement d'Orléans
- Développer l'attachement du public et des entreprises au territoire



Mme ODUNLAMI – *Pour ceux qui ne le savent pas, M. FESNEAU est en charge de cette politique de mécénat et de partenariat.*

Il y a un an, nous avons une réflexion sur le fait d'impliquer les entreprises du territoire sur différents éléments autour de la culture et des événements.

Mécénat

- Depuis 1 an, construction d'une offre de mécénat à destination des entreprises du territoire
- Depuis 6 mois présentation de cette offre aux entreprises

Les résultats à date

39 conventions de mécénat signées pour un montant de 231.200 €



Mme ODUNLAMI – *Nous décidions alors de travailler ce domaine autour d'un cercle de mécènes qui a été mis en place durant 6 mois environ et qui a donc donné naissance à un regroupement d'entreprises qui, aujourd'hui, accompagne nos grands événements ainsi qu'une politique, j'ai envie de dire, de soutien à l'achat d'œuvres culturelles. Cela a donné lieu à un résultat de 39 conventions de mécénat signées pour un montant de 231 200 €, ce qui est un résultat positif par rapport à ce qui existait à l'origine.*

Mécénat

Aujourd'hui, nous proposons aux habitants de devenir mécènes et contribuer aux projets de la ville.

Avec trois objectifs :

- Proposer aux habitants de s'approprier des projets de la collectivité,
- créer de la communication autour de ces projets,
- contribuer au financement de ces projets,

Nous envisageons de monter deux opérations par an.



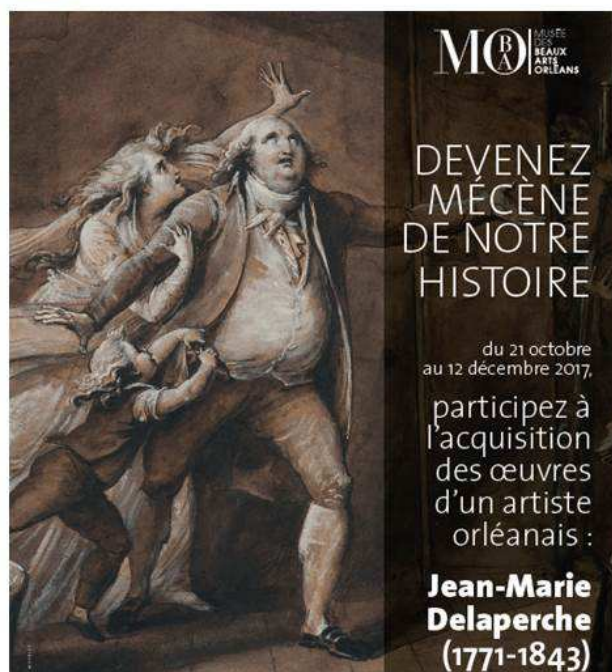
Mme ODUNLAMI – *Aujourd'hui, nous vous proposons une nouvelle démarche, qui serait celle d'impliquer les habitants. Après avoir travaillé avec ces entreprises, les habitants ont aussi - et nous l'avons vu notamment à travers la communication qui nous a été faite en introduction sur le Festival de Loire - apprécié énormément leurs grands événements, mais aussi d'autres événements qui sont proposés au niveau de la Ville, ainsi que les propositions culturelles qui sont faites.*

Nous vous proposons donc de les associer à ce travail à travers une plateforme de « crowdfunding », plateforme participative qui permet à n'importe quel habitant orléanais de pouvoir s'impliquer dans le financement de ces travaux.

Mécénat

Le premier projet proposé est la participation au financement de l'acquisition d'un fond de 90 dessins exceptionnels pour le musée des Beaux-Arts.

En cas de succès, un deuxième projet pourrait voir le jour au printemps et concernerait les collections du MOBE.



Mme ODUNLAMI – *La première proposition qui serait faite sur cette plateforme de « crowdfunding », concernerait la culture et donc des œuvres du musée des beaux-arts avec l'acquisition d'un fond de 90 dessins exceptionnels proposée au grand public. Et si effectivement, nous recevions une réponse positive, dans cette continuité, un autre projet pourrait voir le jour concernant une deuxième œuvre au niveau du M.O.B.E.*

Mécénat

Cette opération crowdfunding (financement par la foule) est menée au moyen d'une plateforme spécialisée dans le mécénat participatif qui offre les services de paiement en ligne et d'édition des reçus fiscaux de dons à un œuvre nécessaires à ce type d'opération.

La communication est un facteur de réussite essentiel avec la mise en œuvre :

- D'une campagne d'affichage sur le réseau MUPI
- De communication avec la presse etnotamment des relais parisien dans le monde de l'art.
- Une campagne très dynamique sur les réseaux sociaux.



Mme ODUNLAMI - *Une plateforme de « crowdfunding » nécessite un accompagnement, ce en quoi nous vous proposons cette délibération. Un accompagnement à sa mise en place, à son utilisation et bien sûr derrière une communication publique pour que cette campagne puisse atteindre le grand public et qu'il puisse prendre connaissance de cet événement et de cette possibilité.*

Mécénat

Rendez-vous dès le 21 octobre sur le site de la plateforme :

<https://www.commeon.com/projet/delaperche>

et faites un don !



Mme ODUNLAMI – Cette plateforme s'appelle COMMEON et donc, à partir du 21 octobre prochain, elle sera en ligne avec la possibilité effectivement de faire des dons qui vont de 5 € à 5 000 €.

Un temps est donné pour ce financement, c'est-à-dire que ce sont sur des périodes d'une certaine durée et donc chaque Orléanais peut, s'il le souhaite, participer à ces opérations et voir le résultat par l'achat de ces œuvres notamment.

Nous vous proposons donc deux choses :

- l'adhésion à cette plateforme ;
- son financement pour la mise en place et l'accompagnement sur cette opération.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme MATET.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire. Je trouve cette proposition très intéressante en ce qu'elle permet grâce au faible montant éventuellement de la participation des personnes. Permettre aux gens de s'approprier les projets culturels sous cette forme, je trouve que c'est une excellente idée.

M. le Maire – Merci. La parole est à M. MOITTIE et ensuite à Mme TRIPET.

M. MOITTIE – Juste pour rajouter quelques mots sur l'objet de la première levée de fond qui concernerait donc 90 dessins qui seraient acquis pour le musée des beaux-arts. Ce sont des dessins de Jean-Marie Delaperche, dont je vous dirais quelques mots après, que je découvre comme vous. Heureusement qu'il y a le communiqué de presse pour s'informer un peu sur les artistes méconnus dans l'orléanais, et dieu sait s'ils sont nombreux.

Il s'agit d'acquérir ce lot de 90 dessins vendus par une galerie parisienne pour un montant de 100 000 €. La répartition serait financée à 50 %, c'est-à-dire 50 000 €, par le fonds du patrimoine, 25 000 € par la Ville et on espérerait 25 000 €, si j'ai bien compris la chose, du financement participatif. Avec des contreparties qui iraient, comme l'a dit Béatrice ODUNLAMI, d'un grand merci pour 5 € à l'adoption d'un dessin pour un mécène qui donnerait 5 000 €, en passant par des visites privées des réserves du musée des beaux-arts pour une somme de 500 €. Bref, il y a toute une échelle de contreparties offertes en cas de dons.

Donc Jean-Marie Delaperche est un orléanais actif aux XVIIIème et XIXème siècles, dont la mère était pastelliste et le père bonnetier. Commerçant qui s'intéressait aux arts et dans son commerce, il vendait des articles destinés aux artistes. Il a fait partie de l'atelier de David. Il a travaillé en Russie où ses deux fils, enrôlés dans l'armée napoléonienne, sont morts au front, ce qui lui valut l'attribution d'une particule - au départ, il s'appelait Laperche - et du coup il est devenu Jean-Marie Delaperche, la reconnaissance de la nation au sacrifice de ses deux fils sur les champs de bataille. Il a eu une production extrêmement fiévreuse pendant les 3 années qui ont suivi ce destin tragique pour sa famille, ce qui lui a valu d'ailleurs de faire son entrée au musée de l'Hermitage en 1941, ce musée possédant un magnifique et somptueux dessin de Jean-Marie Delaperche. Voilà, vous savez tout sur Jean-Marie !

M. le Maire – Mme TRIPET, voulez-vous compléter le panégyrique de M. Jean-Marie Delaperche.

Mme TRIPET – Non, juste une remarque très simple à la suite de celle qu'a faite Mme MATET de RUFFRAY. C'est une excellente idée, oui, à une seule condition : que l'Etat ne continue pas à se désengager de tout ce qui est culture et histoire, et là j'ai de grosses craintes derrière. Merci.

M. le Maire – Un petit mot, d'abord pour expliquer ... pardon M. GROUARD.

M. GROUARD – Juste un tout petit mot pour saluer cette initiative que je trouve extrêmement intéressante et pour simplement faire remarquer qu'en France, en règle générale, nous avons une fâcheuse tendance à honorer seulement les artistes décédés, ce qui est une excellente chose, parce que nous leur sommes très reconnaissants de ce qu'ils nous ont proposé et de leurs créations. Mais nous avons la chance, en France, d'avoir un foisonnement d'artistes tout à fait remarquables que nous n'honorons quasiment jamais. Et je profite de cette occasion qui est donnée au travers de cette délibération pour le faire remarquer que l'art, ce n'est pas simplement l'art des défunts, c'est l'art des vivants. Et que si au travers de ce projet, qui encore une fois est excellent, nous pouvions mettre fin à cette sorte de scoumoune française en pouvant saluer, reconnaître et honorer des artistes vivants, et bien la culture française s'en porterait encore mieux.

M. le Maire – J'ai essayé de plaider aussi, mais c'est compliqué avec les musées et autres.

M. GROUARD – C'est très compliqué avec les musées, M. CARRE !

M. le Maire – C'est terrible. Je voulais aussi souligner que l'on a juste parlé culture, mais le mécénat, ce n'est pas que cela. Il y a aussi des entreprises qui, dans le cadre de politiques R.S.E. qu'on appelle responsabilité sociale et environnementale, développent, soutiennent des actions sociales comme par exemple les clubs coup de pouce. Ainsi, elles cherchent donc à associer leur nom, leur action à une dynamique interne de valorisation du dialogue social, de la motivation de leurs salariés, ce qui les amènent à cofinancer des opérations aux côtés de la Ville mais qui viennent en plus – et là je reviens sur ce que disait Mme TRIPET – de ce que nous faisons. C'est-à-dire que cela amplifie l'action que l'on peut déclencher. C'est un peu dans la même veine de l'acquisition des dessins. Ce sont donc des politiques à chaque fois ciblées qui correspondent aux souhaits d'entreprises d'accompagner en gros des politiques publiques, pas de se substituer à des fonds publics – là, elles payent des impôts, elles contribuent à leur manière – mais lorsqu'elles cherchent à cibler des actions. C'est souvent dans le domaine culturel, aussi dans le domaine social, un peu dans le domaine environnemental, chaque fois cela correspond à des actions qui intéressent la Ville, au sens non pas institution municipale, mais au sens communauté d'acteurs que sont aussi les partenaires économiques de notre bassin.

C'est ce que je voulais dire et pour moi, c'est intéressant parce que cela doit s'amplifier.

Comme disait Mme MATET de RUFFRAY sur l'aspect culturel, cela permet de s'approprier – c'est vrai pour le grand public, mais pour les entreprises aussi. Cela veut dire qu'elles s'associent au rayonnement de l'ensemble de notre métropole. Elles y contribuent à leur manière, avec leurs moyens, mais tout cela va dans le bon sens, me semble-t-il, et je vous remercie de l'accueil que vous leur avez réservé.

Bravo M. FESNEAU. Vous avez appuyé un peu vite à la fin, mais c'est bien, c'est un bon début. On attend le prochain avec impatience. Maintenant, je vous consulte.

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la politique de développement de son attractivité et de son rayonnement, la Mairie a choisi d'engager une politique de mécénat reposant sur les dispositions offertes aux collectivités en la matière et renforçant le sentiment de fierté et d'appartenance à son territoire.

Après avoir dans un premier temps axé cette politique de mécénat vers les entreprises de son territoire, la Mairie souhaite développer le mécénat participatif et y ajouter une dimension collaborative en associant individus et entreprises à des projets d'intérêt général et créer ainsi une dynamique commune sur le territoire autour de valeurs partagées. Ce projet nécessite le recours à une plateforme spécialisée de financement participatif, ou « crowdfunding », spécialisée dans le mécénat.

Outre le financement qu'il apporte, le mécénat participatif est le catalyseur d'une relation privilégiée entre la collectivité, ses établissements et ses habitants et est un vecteur de communication, indispensable à la valorisation et la diffusion des projets.

La plateforme Commeon spécialisée dans le mécénat participatif sur internet propose des outils et une assistance optimisés pour la réalisation d'une collecte de fond efficace et sécurisée. Commeon, géré par la société CULTURE TIME, dispose de nombreuses références auprès d'institutions ou de collectivités et a organisé, à ce jour, plus de 300 opérations de financement participatif.

Le coût de la prestation assurée par la société CULTURE TIME est constitué :

- d'un forfait d'assistance et de conseil de 1 032,50 € H.T.,

- d'une commission d'intermédiation de :

- 8 % H.T. sur les fonds levés par le biais de la plateforme pour la tranche allant de 0 € à 100 000 € de collecte par année calendaire,
- 4 % H.T. pour la tranche au-delà de 100 000 € de collecte par année calendaire.

La Mairie envisage de lancer 2 opérations dans ce cadre pour l'année à venir. Une première pour l'acquisition de dessins pour le Musée des Beaux-Arts et une deuxième qui pourrait être la restauration de mammifères dans le cadre des travaux de restauration du M.O.B.E.

Ce type de campagne de financement participatif est autant un outil de financement qu'un moyen de communication des projets à soutenir. Ainsi pour la campagne d'acquisition de dessins, la communication comprendra une campagne d'affichage sur le réseau Mupi de la ville, une large utilisation des réseaux sociaux avec de nouveaux articles relayés chaque semaine, une campagne d'e-mailing et des actions de communication vers la presse et le milieu artistique.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mandat à passer avec la société CULTURE TIME pour une durée d'un an, renouvelable un an par tacite reconduction dans le cadre de l'utilisation de la plateforme de mécénat participatif Commeon ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 611, service gestionnaire DIC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – Développement commercial. Association Les Vitrites d'Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.

Mme ALLAIRE – M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'attribuer une subvention à destination de l'association des commerçants Les Vitrites d'Orléans pour l'année 2017 d'un montant de 40 500 €.

M. le Maire – La parole est à M. RICOUD.

M. RICOUD – Bien évidemment, nous voterons cette délibération. Je voulais revenir, comme je l'ai fait lors du dernier Conseil Municipal, sur la question du développement commercial du quartier de La Source. Il y a quand même beaucoup d'inquiétudes dans ce quartier en termes de commerces. A côté de La Source, il y a Olivet où prospèrent différents commerces et nous à La Source, la situation n'est guère reluisante.

Je sais qu'à la Bolière, il y a le projet en cours. Moi qui suis client de ce centre commercial, je suis régulièrement alerté par les commerçants qui trouvent – mais je sais que rien n'est simple – que cela ne va pas assez vite et ils voudraient bien savoir un peu comment tout cela va se mettre en place. Et puis comme je l'ai dit l'autre jour, il y a le début de l'avenue de la Bolière où vous m'avez dit que la passerelle allait être démolie, pourquoi pas ? Mais, je crois qu'il faut aller au-delà et ne pas perdre trop de temps parce que pour être en contact régulier avec les commerçants, il y a quand même beaucoup d'inquiétudes. Je crois que l'on doit se voir, M. le Maire, début novembre à propos de cette situation. Il est quand même nécessaire que l'on prenne bien la mesure des difficultés actuelles. Je vous remercie.

M. le Maire – D'abord là, il s'agit de la subvention et c'est l'occasion de parler du commerce, je suis d'accord, et en particulier à La Source. Quand vous dites « ils se développent sur Olivet », c'est sur la partie qui est contigüe à La Source et il est particulièrement nourri des clients de La Source, on est d'accord. Je veux dire qu'on est dans une situation où ce sont les chalands sourciens eux-mêmes qui choisissent de se rendre ou à Saint-Cyr-en-Val ou sur cette partie d'Olivet. Et on sait très bien depuis 15 ans – nos prédécesseurs avaient demandé un rapport sur la situation commerciale par savoir quel était le potentiel du centre 2002, à l'époque où ils s'interrogeaient sur la possibilité de le redresser – la réponse de l'expert de l'E.P.A.R.E.C.A. avait été très simple avec le développement du LECLERC à côté et avec le développement de la zone commerciale sur Olivet, il n'y a pas de place pour un développement commercial fort sur La Source. C'était extrêmement clair. Aussi, sur le 2002, on avait renoncé à imaginer qu'un jour on puisse revenir sur du commerce et on avait tout fait pour que Bolière 1, la partie située en face du théâtre Gérard Philipe tienne, ce qui est le cas encore aujourd'hui et cela se passe bien.

(réaction hors micro de M. RICOUD).

M. le Maire – On parle toujours des choses qui ne fonctionnent pas, mais là c'est quand même à 10 mètres, et là ça fonctionne.

Après on a vu au fur et à mesure des années, avec on va dire la dérive de ce qui se passait sur la place Ernest Renan, tout ce qui avait été imaginé sur la partie de la rue de la Bolière, progressivement se désagrègeait avec à la fois une problématique strictement commerciale qui était l'évolution des loyers et en même temps une évolution qui était plus liée à la sociologie de La Source, mais aussi aux difficultés globales d'une dynamique commerciale, cette rue s'est étiolée.

Déjà on a essayé de régler une partie des problèmes du fonctionnement de la rue liés à des trafics, certes commerciaux, mais moins légaux que ceux qu'on espérait voir s'implanter sur la rue de la Bolière, en neutralisant les cafés qui étaient juste à côté de la pharmacie. Ensuite, il est diagnostiqué que les piles de pont avec la passerelle dessus sont un obstacle à un bon fonctionnement de la rue. Il a fallu

beaucoup de travail de la part des services techniques pour expliquer si on pouvait démolir cette passerelle qui, je le rappelle, est incluse à l'intérieur de différents logements et bâtiments parce qu'elle a été construite avant que la rue ne soit refaite. C'est donc extrêmement compliqué de la retirer. Aujourd'hui techniquement on sait faire, et dès que j'ai eu le feu vert sur le plan technique, on a budgété la possibilité de la retirer. Il faut savoir que c'est un budget important, plus d'un million d'euros et sachant qu'on lève à la fois un obstacle dans le fonctionnement de la rue mais aussi, on améliore la sécurité du passage du tram en facilitant ainsi une partie des flux qui se passent à ce niveau-là.

Maintenant, comme je vous l'ai dit la dernière fois et je le dis très solennellement, tous les acteurs de La Source, et là quel que soit notre positionnement, je sais que là-dessus il n'y a pas d'histoires entre nous. Il faut se mobiliser pour profiter du fait que cet événement-là peut entraîner un projet sur l'ensemble de cette rue qui facilite la redynamisation. Ce n'est pas si simple, mais moi je suis ouvert à toutes les propositions qui permettraient de rendre cette partie de La Source plus pimpante et plus agréable pour les chalands. Maintenant qu'on a neutralisé les bars, nous n'avons plus un certain nombre d'inconvénients majeurs sur le fonctionnement de la rue. La place de l'Indien est fragile, je le sais, parfois cela fonctionne très bien pendant un certain temps, puis d'un seul coup on entend deux, trois problèmes. Tout cela est à imaginer, mais là cela se fera ensemble. La passerelle est un déclencheur et ce n'est certainement pas la solution unique, je le dis comme je le pense. Par contre, c'est une dynamique que l'on peut installer et là, je n'attends que des propositions. Ce n'est pas moi qui vais imaginer ce qu'il faut pour les commerçants.

Je vous engage donc à vous réunir – je peux y assister – et on construit un projet global et en une seule fois. Bolière III est en train de se faire. Je sais que ce n'est jamais assez rapide - je partage un peu votre avis - mais il y a des procédures. Elles sont donc maintenant bien enclenchées et là, les commerçants savent très bien que c'est une question de semaines pour le début des interventions. Tout cela va se faire, mais n'oubliez pas non plus autre chose : La Source en 1972-1975, quand on demandait aux personnes qui y vivaient comment ils trouvaient la vie à La Source, ils disaient que c'était formidable. Il y avait un point qui n'allait pas : le commerce. Et depuis la création de cette ville nouvelle, c'est un point qui a « toujours posé un problème » aux yeux des habitants et c'est une constante. Et le développement d'Olivet n'a fait qu'accentuer ce sentiment de difficulté à faire naître une dynamique commerciale sur ce territoire, et pourtant vous avez là une des pharmacies qui a le plus gros chiffre d'affaires du Loiret, une des plus grosses boulangeries et un des plus gros boucher, etc. Ce n'est pas non plus très connu mais c'est une réalité de fait et tant mieux pour eux et pour leurs clients.

Donc, concrètement il faut qu'on avance, mais il y a quand même pas mal de choses dans les tuyaux et j'en suis heureux. Je passe maintenant au vote de la subvention.

Mme ALLAIRE, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'association Les Vitrites d'Orléans regroupe près de 400 commerçants adhérents et mène tout au long de l'année des actions d'animation et de promotion visant à dynamiser les commerces du centre-ville.

L'association Les Vitrites d'Orléans propose des services pour générer du flux dans les commerces (Ciel de parapluies place de la République, etc.) et agit pour promouvoir la qualité et la diversité de l'offre commerciale ainsi que le savoir-faire de ses commerçants.

L'association participe également aux grands événements de la Mairie notamment les braderies d'été et d'hiver, les animations de fin d'année, le festival de Loire, etc.

Enfin, les Vitrites d'Orléans sont associées à la démarche « Dynamique commerciale » initiée par la Mairie. Trois ateliers thématiques ont été créés « commerce et événementiel », « commerce et tourisme » et « commerce et numérique » qui ont d'ores et déjà permis de réaliser de nombreuses actions : journée de visites des équipements culturels pour les commerçants, Fête de la Saint-Valentin, « Expérience des usagers du centre-ville », etc.

La vente de chèques-cadeaux représente une des actions phares de l'association. En effet, chaque année, ce sont près de 130 000 € de chèques-cadeaux qui sont vendus pour être utilisés dans les commerces du centre-ville.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève en 2017 à 223 350 €. L'association sollicite auprès de la Mairie une subvention de 40 500 €. Une convention de soutien définit notamment les engagements de l'association et les conditions de versement de la subvention.

L'association s'engage à communiquer sur la participation de la Mairie lors des animations organisées pendant l'année.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Les Vitrites d'Orléans afin de préciser les engagements des parties pour l'année 2017 ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 40 500 € au titre de l'année 2017 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrit au budget de la Mairie : fonction 94, nature 6574, service gestionnaire COM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TERRITOIRE ET PROXIMITE

N° 20 – **Espace public. Quartier des Acacias. Rue de la Bourie Rouge. Dénomination d'un square.**

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit simplement de dénommer le petit square et de l'appeler : square Molière, parce que dans la ville, on fait attention de ne pas laisser des espaces verts où on peut se tenir et qui sont tout à fait agréables, mais qui n'ont pas de nom. Donc, on dénomme tout au fur et à mesure, et le square Molière ne l'était pas jusqu'à ce jour.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les riverains du quartier des Acacias ont exprimé le souhait de dénommer la petite place située face à l'école Molière.

Sur proposition des riverains, et afin de ne pas impacter les adresses postales des bâtiments présents autour de cet espace, il est proposé de dénommer ce lieu « square Molière ».

Dans ces conditions, au vu du plan annexé, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer l'espace situé rue de la Bourie Rouge face à l'école Molière : square Molière. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 ABSTENTION.

M. le Maire – *Vous auriez préféré Poquelin ?*

Mme TRIPET – *Non, un autre nom d'un personnage féminin.*

M. le Maire – *Comment s'appelait la compagne de Molière ? Je ne m'en souviens plus.*

CM du 16/10/2017

ANNEXE

Square Molière



RESSOURCES

N° 21 – Finances. Budget 2017. Approbation de la décision modificative n° 1.

M. MARTIN – Effectivement, il s'agit de la première décision modificative du budget.

En recettes nouvelles, la facturation et l'inscription de 900 000 € pour la refacturation de la délégation de service public de la restauration scolaire du Département, puisque dans le cadre du nouveau contrat, c'est la Ville d'Orléans qui engage la dépense et qui ensuite la refacture au Département pour sa part.

En dépenses de fonctionnement, 1 985 700 € de dépenses nouvelles concernant les frais de personnel, principalement dues à l'augmentation du régime indemnitaire du personnel de la Ville d'Orléans, à la suite de la décision qui a été prise par l'ancien Président de la République peu de temps avant son départ. C'est donc une dépense tout à fait lourde, le régime indemnitaire représentant dans cette somme un peu plus de 1,2 million d'euros. Je rappelle pour mémoire que si c'est la Ville d'Orléans qui recrute son personnel, c'est bien sûr le régime des fonctionnaires territoriaux et l'Etat qui en fixe les modalités de rémunération. Ce n'est donc pas toujours très simple.

En ce qui concerne les investissements, les recettes diminuent d'un million d'euros, car il y a un décalage dans les travaux du stade omnisports de La Source, 500 000 € pour la Région, 500 000 € pour le Département. Ces travaux viendront donc plus tard.

Enfin, nous inscrivons 600 000 € pour une promesse d'apport en capital à la S.E.M.PAT, société d'économie mixte patrimoniale, pour faire une opération d'investissement dans la halle de la Charpenterie, j'y reviendrais dans la délibération suivante.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à - 396 331 €.

1. Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	981 819,00 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 000 000,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 700,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 972,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		918 600,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		69 797,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 125 094,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	988 397,00 €	988 397,00 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 988 397 € de recettes réelles.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 988 397 €, intégrant 3 113 491 € de dépenses réelles et une diminution de 2 125 094 € de dépenses d'ordre.

Recettes de fonctionnement :

- Inscription de 900 000 € en recettes et dépenses dans le cadre de la refacturation de la délégation de service public de la restauration scolaire au département
- Inscriptions de 41 897 € en recettes et dépenses, destinées à valoriser comptablement les prestations de Clear Channel et NRJ, réalisées dans le cadre de conventions lors des fêtes de Jeanne d'Arc et du festival de Loire
- Inscription de 31 500 €, de recettes de mécénat dans le cadre de l'enrichissement et de la restauration des collections

Dépenses de fonctionnement :

- Inscription complémentaire de 1 985 700 € de frais de personnel
- Inscription de 60 000 € pour le marché de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public restauration, compensée par 80 000 € d'économies réalisées
- Inscription de 45 700 € de la subvention des Vitrites d'Orléans, initialement inscrite sur le budget Métropole
- Inscriptions de 36 500 € de dégrèvements sur exercices antérieurs compensée pour 15 000 € par des recettes de refacturation
- Inscription de 25 000 € pour le marché d'entretien, en lien avec l'ouverture de l'Argonaute
- Inscription de 20 000 € au titre de fournitures espaces verts
- Inscription de 12 000 € dans le cadre du renouvellement du marché ménage du Théâtre G. Philippe
- Inscription de 10 000 € au titre d'une subvention exceptionnelle pour le soutien aux Antilles françaises suite au passage de l'ouragan Irma, conformément à la délibération du 18 septembre 2017

➤ Dans ce contexte, l'autofinancement diminue de 2 125 094 €.

2. Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		-1 170 336,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 910 702,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	335 000,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-124 892,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 664,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-2 254 500,00 €	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-2 125 094,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600 000,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 384 728,00 €	-1 384 728,00 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à -1 384 728 €, dont 740 366 € de recettes réelles et une diminution de 2 125 094 € des recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à - 1 384 728 € de dépenses réelles.

Recettes d'investissement :

- Diminution de 1 000 000 € de subventions (500 000 € de la Région et 500 000 € du Département), en raison du décalage des travaux du stade omnisport de la Source
- Diminution de 200 000 € de subvention de la Région en raison du décalage des travaux pour groupe scolaire Romain Roland

Dépenses d'investissement :

- Inscription de 600 000 € dans le cadre de la promesse d'apport en capital à la SEMPAT
- Inscription de 150 000 € d'ajustement de l'avance versée à la SEMDO pour l'opération Carnes voirie
- Inscription de 86 000 € pour les projets de maison de santé (Saint Marceau : 65 000 € ; Centre-ville 21 000 €)
- Inscription de 40 000 € pour l'acquisition de mobilier pour la serre du jardin des plantes
- Diminution de 2 336 892 € en raison du décalage de calendrier des projets suivants :
 - travaux du stade omnisport de la Source : 910 000 €
 - Auberge de jeunesse : 440 000 €
 - travaux au théâtre Gérard Philipe : 380 000 €
 - travaux du palais des sports : 175 000 €
 - travaux du stade des montées : 164 000 €
 - travaux des ascenseurs de la ZAC Coligny : 150 000 €
 - signalétique : 52 000 €
 - travaux du conservatoire : 41 000 €
 - étude des locaux de la Chambre du Commerce et de l'Industrie : 24 892 €

➤ dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre, progresse de 1 910 702 €. »

ADOPTE PAR 49 VOIX.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 22 – **Finances. S.E.M.PAT. Promesse d'apport en capital. Approbation.**

M. MARTIN – *Je rappelle que la S.E.M.PAT est notre société mixte pour le patrimoine que la Ville d'Orléans met à sa disposition. Une opportunité foncière s'est présentée sur le site de la Grande Halle Charpenterie, qui permettrait à la S.E.M.PAT de se porter acquéreur de cet ensemble. Et donc, il y a la nécessité pour ce faire de renforcer le capital de cette société, dont le principal actionnaire est la Ville d'Orléans.*

C'est pourquoi, nous vous proposons de décider d'une promesse d'apport en capital, sous la forme d'un apport en compte courant, pour un montant de 600 000 €, que la Ville d'Orléans verserait à sa société S.E.M.PAT.

M. le Maire – *Des remarques ? La parole est à Mme MATET.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci. Je note dans cette délibération l'opportunité foncière qui s'est présentée. Si j'ai bien compris, il s'agit pour la Ville de récupérer la surface Passion Culture. Je n'étais pas en charge à l'époque, mais il me semble que ce sont des surfaces qui ont été vendues au groupe CASINO et que nous récupérons donc. Si je comprends bien, quand le commerce marche, on le confie à de la gestion privée, et quand cela ne marche plus, on le reprend sur son dos puisqu'il faut bien en faire quelque chose. Ainsi, je voulais vous livrer cette réflexion-là.*

J'en profite puisqu'il s'agit du quartier, pour vous demander des nouvelles du local de la VIE CLAIRE. Merci.

Mme CHERADAME – *Juste une chose. La S.E.M.PAT n'achète pas dans le cadre où elle n'a pas d'opportunité d'avoir des loyers, c'est-à-dire qu'elle a aussi un comité d'engagement qui lui permet d'analyser l'intérêt de ces biens, et notamment une rentabilité pour ces biens. Donc, il n'y a pas à dire que c'est quand « ça ne marche pas » qu'on rachète. Mais c'est à partir du moment où on souhaite maîtriser des implantations qui se passent, notamment dans ce cadre-là, qu'il est intéressant d'avoir aujourd'hui cette halle avec un projet qui est également économique.*

M. MARTIN – *Si vous voulez, la vision économique est celle qui guide cette décision. Il s'agit de la halle de la Charpenterie où effectivement comme vous l'avez rappelé, il y a un local vacant occupé en son temps par Passion Culture, qui n'a jamais été propriétaire du bien, mais simplement locataire de l'opérateur actuel. Dans le même temps, il y a d'autres activités qui fonctionnent fort bien et qui payent un loyer de marché.*

Donc, c'est l'opération d'ensemble qui est envisagée pour aller dans le sens de la dynamique formidable qui a pu être constatée sur ce quartier : la place de Loire, la liaison avec Châtelet, cela fonctionne très bien. C'est une réussite indiscutable. C'est le rôle de la Ville d'Orléans, lorsqu'une vente vient sur le marché ce qui est le cas avant le 31 décembre 2017, que d'assurer la continuité de ces opérations qui effectivement sont, sur le plan du résultat d'ensemble, tout à fait remarquables. La place de Loire, ça marche, les commerces autour également.

Le rôle de la Ville est de désigner sa S.E.M.PAT pour porter l'opération et c'est le rôle de la S.E.M.PAT que de porter des opérations avec une rentabilité suffisante. Donc la rentabilité est là et la Ville accompagne de ce fait.

M. le Maire – *J'ajouterai deux choses. La première est que vous avez parlé de risque économique, que je sache et je peux le dire parce que cela a été rendu public du fait d'un certain nombre d'interventions qui ont eu lieu à l'époque, le locataire n'a pas versé de loyers. Donc celui qui aujourd'hui a pris le risque économique, ce n'est la Ville, c'est CASINO. C'est juste pour infirmer votre remarque.*

Deuxième point, le local de la VIE CLAIRE va être utilisé par un commerce dans très peu de temps, c'est acté et personne n'aura à s'en plaindre dans ce secteur. Merci. Maintenant, je vous consulte.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire a été créée par la Mairie d'Orléans afin de faciliter la concrétisation de projets immobiliers locatifs à usage d'activités, à vocation artisanale, commerciale et tertiaire, touristique ou liés au vieillissement de la population, en l'absence ou en cas de déficience d'investisseurs privés, alors même que leur rentabilité n'est pas en cause.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, notamment dans les domaines du commerce et de l'activité de santé, la S.E.M.P.A.T. étudiera et mettra en œuvre, dans les prochains mois, une augmentation de capital lui permettant de concrétiser son plan d'affaires.

En parallèle, une opportunité foncière s'est présentée sur le site de la Grande Halle Charpenterie. La S.E.M.P.A.T., souhaitant se porter acquéreur, sollicite son principal actionnaire, la Ville d'Orléans, pour une avance en compte courant d'associé qui se transformera en apport en capital dès réalisation des opérations d'augmentation de capital.

Cette avance en compte courant d'associé permet à la S.E.M.P.A.T. de disposer dès à présent des fonds propres nécessaires à la mise en place des financements pour à la réalisation de cette acquisition.

Dans ces conditions , il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'une promesse d'apport en capital sous la forme d'un apport en compte courant de 600 000 € versé à la S.E.M.P.A.T. ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ;

3°) prendre acte du projet d'augmentation de capital de la S.E.M.P.A.T. et autoriser les représentants de la Mairie au conseil d'administration de celle-ci à voter le lancement d'une procédure d'augmentation de capital dont le projet détaillé fera l'objet d'une prochaine délibération distincte. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 23 – **Moyens généraux. Mise à disposition de locaux pour le bureau de police nationale Argonne. Approbation d'une convention d'occupation à passer avec le Ministère de l'Intérieur.**

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Par bail emphytéotique en date du 3 octobre 1994, la Mairie a mis à disposition du Ministère de l'Intérieur un terrain cadastré CM n° 607 sis 9 rue Jean Philippe Rameau à Orléans, à compter du 1^{er} décembre 1994 pour une durée de 99 ans pour y implanter un bureau de police.

Dans le cadre du réaménagement du quartier de l'Argonne, la Mairie a fait part au Ministère de sa volonté de reprendre le terrain. Aussi, il a été convenu entre les parties que la Mairie mettait à disposition de la police nationale un nouveau local situé 26 rue du colonel O'Neil.

Par conséquent, d'une part, le bail emphytéotique précité doit être résilié.

D'autre part, il convient d'établir un bail pour la mise à disposition des nouveaux locaux au Ministère de l'Intérieur selon les conditions suivantes :

- Durée : 30 ans
- Loyer : à titre gratuit
- Désignation : bureau de police nationale ouvert au public
- Charges : le Ministère de l'Intérieur s'acquitte directement des charges d'électricité et rembourse les charges de chauffage et d'eau à la Mairie

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) au vu de la demande d'évaluation auprès de France Domaine en date du 29 mai 2017, décider de résilier le bail emphytéotique du 13 juillet 1995, portant sur ces locaux, cadastrés section CM n° 607, la résiliation étant de plein droit et sans indemnité, conformément aux stipulations du bail emphytéotique. Les frais afférents à la résiliation seront à la charge de l'Etat, y compris éventuels émoluments ;

2°) approuver la convention à passer avec le Ministère de l'Intérieur, relative à la mise à disposition, pour une durée de 30 ans, des locaux sis 26 rue du colonel O'Neil à Orléans, pour le relogement du bureau de police nationale de l'Argonne ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte de résiliation du bail emphytéotique précité et ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 70878, service gestionnaire MLO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTS D'ACTIVITES

N° 24 – **Compétences métropolitaines. Exercice 2016. Examen du rapport annuel d'activités d'Orléans Métropole, et des rapports annuels des services publics de prévention et de gestion des déchets et de l'assainissement.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Les dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales font obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Il appartient au Maire de communiquer ce rapport au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil Métropolitain sont entendus. Le Président de l'E.P.C.I. peut aussi être entendu à sa demande par le Conseil de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Par ailleurs, en vertu des articles L. 2224-5 et L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, le Président d'Orléans Métropole a présenté au Conseil Métropolitain, lors des séances du 22 juin et du 28 septembre 2017, le rapport annuel des services publics de prévention et de gestion des déchets et le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement. Ces rapports sont adressés à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenus à la disposition des usagers pour information.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte :

- **du rapport d'activités 2016 d'Orléans Métropole,**
- **du rapport annuel 2016 des services publics de prévention et de gestion des déchets,**
- **du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

N° 25 – **Mobilité-stationnement. S.E.M. ORLÉANS GESTION. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire pour les parcs de stationnement en ouvrage et sur voirie au titre de l'année 2016.**

M. POISSON – *Il s'agit du rapport annuel d'activités traditionnel pour la S.E.M. Orléans Gestion qui gère 12 parcs de stationnement. Vous pourrez lire bien évidemment en détail ce rapport. Simplement deux ou trois chiffres sur la fréquentation des parcs de stationnement :*

- *une augmentation de 1,6 % sur l'ensemble des parcs de la Ville d'Orléans en 2016 par rapport à 2015 ;*
- *une augmentation du nombre d'abonnés ;*
- *l'augmentation au niveau horaire ou au niveau abonnés est sensible pour deux parcs du centre-ville : Charpenterie et surtout Cheval Rouge. Ce dernier, au fil des années, attire et accueille une clientèle de plus en plus importante. Je pense que c'est dû à son esthétique, mais aussi au côté pratique du stationnement à l'intérieur de ce parc.*

Sur le montant des redevances versées à la Mairie d'Orléans, parce que c'est également important, on est quasiment au même chiffre avec 0,17 % d'augmentation par rapport à 2015.

S'agissant du stationnement sur voirie, pour un nombre important d'abonnés, principalement

sur les mails, des tarifs préférentiels ont été accordés, qu'ils soient résidents ou travail.

Quant à la durée moyenne du stationnement, elle est légèrement supérieure mais tout cela est dû au fait également à des abonnés qui augmentent bien évidemment de façon arithmétique le temps de stationnement.

Voilà ce que je pouvais dire en quelques chiffres sur Orléans Gestion. S'agissant du parking du Martroi géré par la société INDIGO INFRA, on peut noter une légère baisse de l'ordre de 2 % du nombre de stationnements toutes activités confondues. Des travaux ont été réalisés dans ce parking pour une amélioration de l'accueil. Il faut noter également un accompagnement par cette société pour les événements majeurs de la Ville d'Orléans, puisque l'ouverture du parking a été effective pour le dimanche des soldes, pour Rentrée en Fête et pour ce qui est des dimanches de fin d'année.

La redevance versée à la Ville d'Orléans est en légère diminution, bien évidemment du fait de la légère diminution de la fréquentation. Elle se monte à 43 368 € pour l'année 2016.

Vous pouvez retrouver tous ces chiffres dans l'ensemble des rapports parc par parc.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Merci M. le Maire. Je prends acte que c'est un rapport pour l'année 2016. Cependant, je voulais dire que pour 2017, j'ai eu la surprise et la mauvaise surprise aux sorties des vacances de constater que la petite piste cyclable qui existait face au théâtre en direction du centre-ville, a été transformée en parking payant et que du côté de la CARSAT, ce sont également maintenant des parkings payants. Donc, j'aimerais savoir quand est-ce que cela va s'arrêter ? Quand est-ce que l'on va avoir une véritable réflexion sur les pistes cyclables en site propre ? Parce que du côté du théâtre, la piste cyclable a bien été remise sur le bitume, mais sur le parking juste derrière les voitures. Je trouve donc que question accessibilité et accidentogène, ce n'est vraiment pas la solution pour les pistes cyclables. Merci.

M. le Maire – La parole est à Mme MATET puis à M. RICOUD.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci. Sur la question du stationnement payant, on a expliqué notre position, mais je note que l'analyse de la fréquentation et des chiffres d'affaires des différents parkings en ouvrage montrent quand même une situation un peu contrastée. En effet, à travers le bilan concernant le parking Médiathèque, on a bien une augmentation individuelle du prix du stationnement avec la tarification au quart d'heure, un chiffre d'affaires et un ticket moyen qui progressent fortement (22 %) avec une baisse d'abonnés. Cela veut bien dire que chaque stationnement coûte plus cher. Enfin, c'est l'analyse que je propose.

Concernant le parking des Halles Charpenterie, là aussi le ticket moyen augmente de 18 %. C'est donc toujours la confirmation de ce point. Il apparaît, et c'est un petit peu la conclusion de mon intervention, qu'il serait intéressant de pouvoir y voir un peu clair sur les effets de la généralisation du stationnement sur la voie publique par rapport à l'usage des parkings en ouvrage. Plus clairement, est-ce que le fait qu'il y ait des places qui soient libérées en surface, en raison du stationnement payant, a pour impact que les gens aillent moins dans les parkings ? Est-il envisageable d'avoir une étude un peu approfondie – je ne sais pas si c'est possible – sur l'analyse du nombre d'usagers utilisant les parkings en ouvrage et les parkings sur voirie, sachant le fait qu'un certain nombre d'espaces de stationnement - je pense au boulevard Jean Jaurès - soient devenus payants ? A propos du stationnement devant la CARSAT, c'est peut-être compliqué pour ses usagers, mais pour moi qui y passe absolument tous les jours, je peux confirmer que cela rend la circulation beaucoup plus sûre et que le stationnement très anarchique qu'il y avait avant à ce niveau posait vraiment des problèmes de sécurité importants. Merci.

M. RICOUD – Mme MATET a évoqué ce que je souhaitais dire. Je note dans le rapport que le chiffre d'affaires concernant les abonnés est en baisse et M. POISSON nous dit qu'il y a une hausse. J'avoue ne pas bien comprendre et moi aussi, je me pose des questions du rapport entre le paiement du stationnement payant et puis après les conséquences au niveau des parkings en ouvrage.

Concernant la société INDIGO, je redis ce que nous avons dit en 2016, c'est le parking le plus cher avec les plus grandes difficultés pour se garer comme il faut. Vivement que cela revienne en service public !

M. le Maire – *M. POISSON* veut compléter ?

M. POISSON – *Oui quelques éléments peut-être. Mme TRIPET, s'agissant de la piste cyclable sur le parking Pierre Ségelle qui est maintenant un parking pour les cars de tourisme, c'est la volonté de la Ville de privilégier le tourisme et le stationnement des cars qui aujourd'hui était assez difficile. Il y avait quelques emplacements de ci, de là. Cet espace n'est pas encore terminé. Il y aura d'autres aménagements et donc la piste cyclable sera reprise à ce moment-là et ce dans pas longtemps.*

Pour la CARSAT, effectivement les espaces de stationnement situés boulevards Jean Jaurès et Rocheplatte sont devenus payants. Ce n'est pas une surprise, car cela avait été annoncé globalement dans la politique de stationnement de la Ville. Simplement, on avait attendu et cela avait été dit, la réfection complète du parking de la Patinoire qui est ouvert maintenant depuis une semaine environ. D'ailleurs, je vous invite à aller voir parce qu'il est vraiment rénové d'une belle façon. Tout cela était lié et tout cela n'est pas, encore une fois, une surprise puisque cela avait été annoncé dès l'extension du stationnement payant.

S'agissant de la tarification au quart d'heure qui a pu augmenter le ticket moyen, cela dépend du temps que vous restez effectivement, si vous êtes « à cheval » sur un quart d'heure ou sur une heure. Le réajustement des tarifs a bien évidemment alimenté tout cela.

Enfin, concernant le stationnement payant sur voirie, Orléans Gestion procède à des comptages mensuels et ces chiffres permettent d'établir les rapports d'activités. Aussi, des chiffres pourront vous être communiqués de façon plus précise permettant de voir quelle est l'évolution du stationnement sur la Ville d'Orléans entre les parkings en ouvrage et le stationnement sur voirie.

M. RICOUD, vous dites que parking du Martroi est toujours le plus cher. C'est vrai, mais il est maintenant à peu près dans les tarifs globaux qui sont pratiqués. De plus, c'est la société INDIGO qui effectivement demande à ajuster les tarifs.

M. le Maire – *M. GRAND* souhaitait rajouter un petit mot.

M. GRAND – *J'interviens du coup après M. POISSON, mais peut-être juste pour préciser que bien évidemment, on doit avoir une réflexion sur le fait de remplacer une piste cyclable par des parkings. Au-delà de ça, je pense que la réflexion qui est menée au niveau d'Orléans et qui devrait être menée, à mon avis, au niveau de la Métropole, est bien de savoir pourquoi depuis que la voiture a pris cette place très importante dans nos moyens de déplacement et dans nos vies, on considère que les espaces publics doivent être gratuits pour elle. Et la décision est donc de faire payer les parkings pour qu'il y ait une participation par les utilisateurs de la voiture, car aujourd'hui ce sont quand même bien les véhicules qui détériorent la voirie. En effet, on sait ce que l'on met dans la voirie chaque année dans la réfection des rues. Donc je considère qu'il est tout à fait légitime qu'il y ait un paiement juste, mais un paiement pour ceux qui continuent à vouloir utiliser leur voiture et à venir au plus près du centre-ville. De plus, si on veut promouvoir les transports en commun, le meilleur moyen est bien justement de rendre payant un certain nombre de services pour la voiture qui engageront un certain nombre de personnes à ne plus l'utiliser et de recourir aux moyens plus doux comme le vélo, la marche à pied ou les transports en commun. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci pour tous ces rapports et ces explications. Le transfert entre parcs en ouvrage et parcs sur voirie reste de toute façon difficile à établir dans la mesure où on a sûrement eu des transferts puisqu'on a dégagé, comme l'a rappelé M. GRAND, des disponibilités du fait de la mise en paiement du stationnement.*

Pour ma part, il y a maintenant un an et demi au moment où les choses se sont mises en place, j'ai reçu quelques courriers très critiques sur le fait d'augmenter les tarifs, avec quand même peut-être derrière une appréciation à relativiser. On me disait « vous vous rendez compte : 25 %, c'est

inadmissible au moment où l'inflation est à 1 % », sauf que la base étant de l'ordre de 0,80 €, il y avait plus d'argent dans le timbre que dans le montant de l'heure. Mais psychologiquement, ça joue, il ne faut pas le minimiser. Mais deuxième chose qui est importante, cela a libéré un certain nombre de places et il n'y a plus de voitures ventouses ou beaucoup moins que l'on en avait. J'ai reçu aussi beaucoup de courriers me disant « je vous écris parce que comme vous devez vous faire enguirlander par d'autres Orléanais, et moi je veux vous dire que je suis content parce que maintenant je trouve de la place près de chez moi, alors qu'avant je n'en trouvais jamais ! ». Cet élément-là a permis de réguler des flux et puis, c'est comme d'habitude, chacun trouve finalement ses marques. On a eu aussi quelques remarques sur les quartiers un peu en périphérie. Mais finalement, tout le monde a reconnu que ces quartiers étaient déjà en partie embolisés par du stationnement, notamment vers la gare par les 6 000 pendulaires. Ça joue quand même, mais ce n'est pas du tout nouveau. Ces éléments-là s'autorégulent dans la ville.

Dans l'état actuel des choses, et je pense qu'il va durer, il n'est pas envisagé de rendre payant d'autres secteurs que l'intra-mails, les mails inclus. Je dis cela par rapport à la remarque sur la CARSAT. On savait très bien que c'était le dernier élément, mais on attendait que le parking du Baron soit terminé pour rendre le secteur payant et d'ailleurs, même quand les travaux ont été faits, il n'y a pas eu de verbalisations et par contre maintenant, elles sont effectives du fait de la mise à disposition du parking du Baron sur ce secteur.

Il y a aussi un autre phénomène dont on doit tous se réjouir : on a globalement eu plus de voitures qui sont entrées en centre-ville. Alors « se réjouir », pas sous l'angle du mode de déplacement, mais sous l'angle de la fréquentation du centre-ville. Ce sont des éléments tangibles et positifs qui vont faire évoluer probablement ces chiffres sur l'année 2017, ce qui n'était pas le cas en 2016. De plus, ces éléments tendanciellement rendent là aussi difficiles les comparaisons.

La seule chose que je sais, et il est important à l'avoir en tête, est que compte tenu des disponibilités - c'est vrai de moins en moins réelles mais enfin quand même - qui existent sur le parking des mails en règle générale, on a jugé qu'il n'était pas opportun de faire un parking sous le théâtre. Je l'ai dit publiquement, c'était un des engagements que notre équipe avait pris pendant la campagne électorale et cet engagement-là est un des rares qui ne sera pas tenu. On a estimé que la capacité en stationnement qu'il y avait dans ce secteur était devenue suffisante par rapport à l'intérêt qu'il y aurait eu à dépenser près de 8 millions d'euros dans cet ouvrage. Et donc, on préfère raisonner sur le parc-relais, avec transports en commun et voitures, qui est une formule à laquelle je crois beaucoup, sur l'entrée de ville qui est l'ancien terrain R.V.L. en face du Conseil Départemental, où là les gens déposent leur voiture, prennent ensuite le tramway et où ils sont à 3 stations du cœur de ville rue Jeanne d'Arc-place de Gaulle. Cela suffit donc comme mode de déplacement avec en plus ce qu'il y a sur les mails. Par le fait, on a ainsi pu récupérer cette possibilité financière dans nos plans d'investissement et donc proposer la création du centre aquatique qui devrait – je le maintiens – se situer sur le site de l'ancienne prison.

Donc, on prend acte du rapport, M. POISSON.

M. POISSON, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoient :

- d'une part, que les concessionnaires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

- d'autre part, que l'examen de ce rapport soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La S.E.M. ORLEANS GESTION, concessionnaire de service public pour le stationnement des parkings en ouvrage et sur voirie, a remis son rapport 2016.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.E.M. ORLEANS GESTION, concessionnaire de service public pour le stationnement des parkings en ouvrage et sur voirie, au titre de l'année 2016. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE

**SEM ORLEANS GESTION
SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES POUR LE STATIONNEMENT
ANNEE 2016**

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation de 12 parcs de stationnement pour le compte de la Ville par voie d'un contrat d'affermage (excepté les parkings Médiathèque en concession, Les Halles Charpenterie en affermage et Cheval Rouge en concession, où il s'agit de trois contrats distincts). Elle assure également la gestion du stationnement sur voirie par contrat de prestation de services.

STATIONNEMENT EN OUVRAGE

I - Ensemble des parcs hors Médiathèque, Les Halles Charpenterie et Cheval Rouge

9 parcs de stationnement (Patinoire, Cathédrale, Les Halles Châtelet, Carmes, Gare, Hôtel de Ville, La Source, Münster et Saint-Paul) sont gérés en vertu d'un contrat d'affermage du 5 juillet 1991 pour une durée de 30 ans.

L'ensemble représente 3 476 places dont 53 pour Personnes à Mobilité Réduite et 6 pour les véhicules électriques.

L'activité

La clientèle « horaire »

Le 1^{er} mars 2016 la Mairie d'Orléans a mis en œuvre une nouvelle politique de stationnement à travers de nouvelles tarifications et de nouveaux abonnements dans les parkings du centre-ville.

Quatre grandes catégories d'abonnement sont désormais proposées : « tout public », « résident », « travail » et « étudiant résident ». Les abonnements trimestriels sont supprimés et remplacés par des abonnements annuels avec le 12^{ème} mois offert pour 11 mois consécutifs achetés.

Le tarif « résident » bénéficie d'une réduction de 40% par rapport au tarif « tout public » et ce, pour les trois types d'abonnement : « permanent », « nuits, week-ends et jours fériés » et « motos ».

Dans un contexte national dorénavant orienté à la baisse de fréquentation horaire des parcs de stationnement, cela se traduit par une légère diminution de la fréquentation des 9 parcs (- 0,97% soit 761 165) par rapport à 2015 (768 600).

Le chiffre d'affaires global « horaire » des parcs enregistre malgré tout une hausse de 11,92%, principalement en raison de la mise en place de l'extension du stationnement payant sur voirie.

La répartition de cette tendance se présente comme suit :

- Les parcs Cathédrale (-3,86%), Hôtel de Ville (-0,81%), Gare (-12,50%) et Münster (-18%) enregistrent une baisse de fréquentation.
- Le parc de stationnement Les Halles Châtelet enregistre une stabilité de la fréquentation alors que Patinoire (5,90 %), La Source (8,74%) et Carmes (1,04%) sont en progression.

La clientèle « abonné »

Le chiffre d'affaires « abonnés » est en baisse de -6,53%, soit 1 533 229 € HT en 2016 contre 1 433 051 € HT en 2015.

Le nombre global d'abonnés est encore en légère baisse (-2,46%) en 2016 avec 2 795 abonnés mensuels moyen contre 2 864 en 2015.

Le nombre de contrats « résidents » est en légère diminution (-0,40%) à cause des nouveaux forfaits de stationnement sur voirie pour les résidents du centre.

Les principales actions

- Accompagnement des usagers lors de la nouvelle politique de stationnement de la Mairie d'Orléans
- notre participation à l'opération Fêtes de fin d'année en accord avec la Mairie d'Orléans,
- notre partenariat avec les Vitrites d'Orléans (carte Vitaville),
- notre participation à l'accueil des nouveaux Orléanais (2 fois par an)
- notre participation aux Fêtes de Jeanne d'Arc,
- le partenariat avec les organisateurs du Vélotour
- le partenariat avec France Bleu Orléans
- le partenariat avec certains hôteliers pour le stationnement de nuit de leurs clients,
- Le partenariat avec certains prestataires privés (loueurs de voitures, nettoyage écologique de voitures).
- Le partenariat avec les cinémas pour leurs clients.

Les principaux travaux

- Basculement de la vidéo, de la phonie et du matériel d'exploitation Thalès sur le réseau de fibre optique

La situation financière

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du stationnement en ouvrage des 9 parcs s'élèvent à 3 530 200 € HT en 2016 contre 3 406 700 € HT en 2014, soit une hausse de 3.62%.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaire horaire, par la tarification au ¼ d'heure.

Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation du stationnement en ouvrage des 9 parcs s'élève à 2 766 500 € HT en 2016 contre 2 710 500 € HT en 2015, soit une augmentation de 2.06 %, qui s'explique par l'augmentation des dotations aux amortissements et provisions, ainsi que des redevances versées à la Mairie, et malgré la poursuite des efforts réalisés sur les frais de personnel ainsi que l'entretien et les réparations, témoins de la politique de maîtrise des dépenses d'Orléans Gestion.

Les redevances

Les redevances versées à la ville sont les suivantes :

	2015	2016
Redevance Fixe (€)	436 748	456 000
Redevance Variable - Part Garantie (€)	268 000	134 000
Redevance Variable - Part Variable (€)	122 599	161 824
Total des Redevances	827 000	751 000

Un recalage des redevances a été voté par avenant au contrat fin 2016, du fait des évolutions significatives des tarifs horaires et abonnement, qui ont impacté l'économie générale du contrat.

II - Parking « Médiathèque » (ex-Gambetta)

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque pour le compte de la Ville selon un contrat de concession du 29 février 1992 pour une durée de 40 ans.

Ce parc de stationnement compte 391 places, dont 10 sont réservées aux PMR.

1. L'activité

La clientèle « horaire »

La fréquentation horaire baisse en 2016, -4,43%, malgré la poursuite du phénomène de migration de certains utilisateurs horaire vers des abonnements.

	Nombre de places	Fréquentation		
		2015	2016	Evolution 2015 / 2016
MEDIATHEQUE	391	86 352	82 524	-4,43%

En revanche, le ticket moyen (2,26 €) progresse fortement (+22,52%) du fait du passage à la tarification au ¼ d'heure.

Le chiffre d'affaire « horaires » du parc augmente donc fortement de 17,09 % avec 223 871€ HT en 2016 contre 191 193 € HT en 2015.

La clientèle « abonné »

Le nombre global d'abonnés est en retrait, de -3,67%. Le nombre d'abonnés mensuel moyen est de 431 en 2016 contre 451 en 2015.

	Nombre de places	Nombre d'abonnés moyen mensuel		
		2015	2016	Evolution 2015 / 2016
MEDIATHEQUE	390	451	435	-3,67%

Le nombre d'abonnés résidents est en augmentation de 14,31% alors que le nombre de non-résidents est en baisse de -10,89%.

En conséquence, le chiffre d'affaires « abonnés » chute encore plus fortement, de 11,64% : il s'élève à 263 347 € HT en 2016 contre 298 489 € HT en 2015.

Les principales actions ou travaux

Basculement de la vidéo, de la phonie et du matériel d'exploitation Thalès sur le réseau de fibre optique

La situation financière

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du stationnement en ouvrage du parc s'élèvent à 539 300 € H.T. en 2016 contre 532 300 € H.T. en 2015 (-1%).

Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation du parc s'élève à 453 500 € H.T. en 2016 contre 427 200 € H.T. en 2015, soit une augmentation de 6%, qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel.

Les redevances

Les redevances versées à la ville sont les suivantes :

	2015	2016
Redevance Fixe (€)	32 000	16 000
Redevance Variable - Part Garantie (€)	10 521	21 129
Total Redevance	42 000	37 000

Un recalage des redevances a été voté par avenant au contrat fin 2016, du fait des évolutions significatives des tarifs horaires et abonnement, qui ont impacté l'économie générale du contrat.

III - Parking « Les Halles Charpenterie »

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, a assuré la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Les Halles Charpenterie pour le compte de la Ville selon un contrat de concession du 17 juillet 2002 pour une durée de 10 ans. Par contrat d'affermage en date du 2 avril 2013 la ville d'Orléans a de nouveau confié l'exploitation de ce parc de stationnement à la Société Orléans Gestion jusqu'au 30 juin 2021.

Ce parc de stationnement compte 468 places, dont 8 sont réservées aux Personnes à Mobilité Réduite et 2 pour le rechargement de véhicules électriques.

L'activité

La clientèle « horaire »

La fréquentation du parc des Halles Charpenterie augmente légèrement de 1,49%. A noter en 2015 l'organisation du festival de Loire qui avait entraîné la fermeture du parking aux visiteurs horaires pendant 10 jours en septembre.

	Nombre de places	Fréquentation		
		2015	2016	Evolution 2015 / 2016
LES HALLES CHARPENTERIE	468	297 669	302 105	+1,49%

Le ticket moyen progresse en revanche (+18,09%) avec un ticket moyen de 3,06 € en 2016 contre 2,59 € en 2015, du fait de l'augmentation de la tarification au ¼ d'heure mise en place au 1^{er} mars 2016.

Ainsi, le chiffre d'affaire « horaires » du parc continue sa progression de +19,85% avec 770 815 € HT en 2016 contre 643 164 € HT en 2015.

La clientèle « abonné »

Le nombre global d'abonnés reste stable (- 0,1%). Le nombre d'abonnés mensuel moyen est de 313 en 2016 contre 315 en 2015.

	Nombre de places	Nombre d'abonnés moyen mensuel		
		2015	2016	Evolution 2015 / 2016
LES HALLES CHARPENTERIE	468	315	313	-0,1%

La baisse du nombre d'abonnés non-résidents peut s'expliquer par l'augmentation du tarif des abonnements non-résidents au 1er mars 2016, dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement. On relève par contre une progression du nombre d'abonnés « résident ».

En conséquence, le chiffre d'affaires « abonnés » baisse légèrement (-6,31%) : il s'élève à 182 088 € HT en 2016 contre 194 347 € HT en 2015.

Les principales actions ou travaux

Basculement de la vidéo, de la phonie et du matériel d'exploitation Thalès sur le réseau de fibre optique.

La situation financière

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du parc s'élèvent à 966 600 € H.T. en 2016 contre 860 200 € H.T. en 2015, soit une hausse de +12%, qui s'explique principalement par la hausse du ticket moyen et par la hausse de la fréquentation.

Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation du parc s'élève à 943 200 € H.T. en 2016 contre 807 800 € H.T. en 2015 soit une augmentation de 17%.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la redevance versée à la Mairie et des provisions, et par le changement de la centrale SSI ainsi que la réparation des ascenseurs.

Les redevances

Les redevances versées à la ville sont les suivantes :

	2015	2016
Redevance Fixe (€)	301 770	300 000
Redevance Variable - Part Garantie (€)	157 094	245 212
Total Redevance	459 000	545 000

Un recalage des redevances a été voté par avenant au contrat fin 2016, du fait des évolutions significatives des tarifs horaires et abonnement, qui ont impacté l'économie générale du contrat.

IV - Parking « Cheval Rouge »

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Cheval Rouge, pour le compte de la ville selon un contrat de concession du 05 septembre 2011 pour une durée de 30 ans.

Ce parc de stationnement, en exploitation depuis le 05 décembre 2013, compte 250 places, dont 5 sont réservées aux Personnes à Mobilité Réduite et 4 places de rechargement électrique. Il compte également 8 places réservés aux motos.

1. L'activité

La clientèle « horaire »

Le parking poursuit sa montée en charge progressive sur l'année 2016.

	Nombre de places	Fréquentation		
		2015	2016	Evolution 2014 / 2015
CHEVAL ROUGE	250	90 893	108 255	+19,10%

Le ticket moyen horaire du parc s'établit à 3,56 €, stable par rapport à 2015 (3,57 €).

Le chiffre d'affaire « horaires » du parc est de 320 753 € HT en 2016, contre 270 239 € HT en 2015.

La clientèle « abonné »

Le nombre d'abonnés moyen mensuel est de 175 en 2016 contre 127 en 2015.

	Nombre de places	Nombre d'abonnés moyen mensuel		
		2015	2016	Evolution 2015 / 2016
CHEVAL ROUGE	250	127	175	+37,79%

Le chiffre d'affaires « abonnés » s'élève à 105 064 € HT en 2016, contre 78 999 € HT en 2015. La montée en charge progressive du chiffre d'affaires « abonnés » confirme l'attractivité de ce parking pour la clientèle.

Les principales actions ou travaux

Basculement de la vidéo, de la phonie et du matériel d'exploitation Thalès sur le réseau de fibre optique.

La situation financière

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du parc s'élèvent à 553 700 € H.T. en 2016, contre 437 000 € H.T. en 2015, soit une progression de +27%. La subvention d'investissement versée par la collectivité représente 93 800 € HT en 2016, contre 93 600 € HT en 2015.

Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation du parc s'élève à 535 900 € H.T. en 2016, contre 530 400 € H.T. en 2015, soit une hausse de +1%, notamment par une augmentation des frais d'entretien et réparations.

Les redevances

Les redevances versées à la ville sont les suivantes :

	2015	2016
Redevance de contrôle	28 551	25 000

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

La S.E.M. ORLEANS GESTION, en tant que délégataire de service public, assure la gestion du stationnement sur voirie par contrat de prestation de services (convention d'exploitation du 17 juillet 1991 pour une durée de 30 ans).

Le périmètre du stationnement payant sur voirie comprend 2 925 à la suite de l'extension du stationnement payant sur voirie survenu en mars 2016 (1200 places en 2015).

Ce périmètre est divisé en trois zones :

- Une zone courte durée, appelée zone orange, située dans l'hyper centre et qui comporte 806 places
- Une zone moyenne durée, appelée zone verte, et qui comprend 1 175 places
- Une zone longue durée, appelée « boulevards », et qui comprend 944 places

1. L'activité

Les faits marquants

En mars 2016 la mairie d'Orléans a procédé à une extension du périmètre du stationnement payant sur voirie (de 1 200 à 2 925 places). Cette extension a notamment conduit à la création d'une zone de stationnement longue durée et de nouveaux abonnements pour les usagers.

L'activité chiffrée

Le nombre d'utilisateur augmente de +16,97 % soit 190 266 tickets de plus. Cette évolution résulte de

l'extension du stationnement payant.

Le ticket moyen progresse de +58,19%, il passe de 1,39 € à 2,19 € du fait de la nouvelle tarification.

La durée moyenne de stationnement augmente de 52 à 66 minutes.

La recette moyenne par place et par jour sur l'ensemble du périmètre diminue de 23,96 €, passant de 4,24 € à 3,23 €.

Les recettes globales progressent de +85,04% pour atteindre 2 877 976 € sous l'effet de la nouvelle tarification et de l'extension (1 555 367 € en 2015).

La situation financière

Les produits de prestation

Les produits de prestation du stationnement sur voirie s'élèvent à 723 600 € en 2016 contre 547 600 € en 2015.

Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation du stationnement sur voirie s'élève à 407 200 € contre 160 700 € en 2015 soit une forte augmentation de 153 %. La masse salariale a fortement augmentée du fait de la mise en place du point accueil voirie qui a nécessité la mise en place de trois salariés et d'un chef d'équipe. La maintenance des horodateurs par le logiciel de gestion CWO participe pour 45 000 € à l'augmentation. Enfin on retrouve également le loyer du local, les honoraires ainsi que divers frais liés à cette installation.

N° 26 – Mobilité-stationnement. INDIGO INFRA. Parc de stationnement Le Martroi. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2016.

M. POISSON, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit :

- d'une part, que les concessionnaires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

- d'autre part, que l'examen de ce rapport soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La société INDIGO, concessionnaire de la gestion du parc de stationnement du Martroi, a remis son rapport 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la société INDIGO INFRA, concessionnaire de service public pour la gestion du parc de stationnement du Martroi, au titre de l'année 2016. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE

SOCIETE INDIGO Infra

**SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LE
PARC DE STATIONNEMENT ORLEANS LE MARTROI
ANNEE 2016**

Le parc de stationnement du Martroi à Orléans est géré par la société INDIGO Infra, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 45 ans à compter du 30 mai 1986.

La capacité totale de l'ouvrage est de 365 emplacements répartis sur 4 niveaux de sous-sol, dont 283 places publiques et 82 places louées à des particuliers.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de INDIGO Infra, par INDIGO Park, filiale spécialisée dans l'exploitation du stationnement. Localement, l'exploitation est assurée par un responsable assisté de 2 collaborateurs à temps plein.

Les services du siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité déléguée, la gestion administrative et financière de l'exploitation.

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré en 2016 une recette globale de 997 413 € TTC, en baisse de 4% par rapport à l'exercice précédent (1 039 099 € TTC).

La fréquentation générale du parc de stationnement est en baisse de 2,3% soit 136 308 véhicules en 2016 contre 139 578 en 2015.

Le nombre d'abonnés et de locataires du parc de stationnement est en baisse de -4,5% sur l'année. Le nombre moyen d'abonnés mensuels atteint 191 en 2016 contre 200 en 2015.

L'année 2016 a été marquée par les faits suivants :

- La mise en service de deux places réservées aux véhicules électriques et équipées de bornes de rechargement
- 48,1% des clients horaires règlent leur stationnement en CB, c'est 1,8% de moins qu'en 2015, 24,3% préfèrent payer en espèce, 8,95% avec la carte Total GR et 1,65% avec le Badge LiberT
- Une baisse des clients de nuit venant des hôtels de 11% par rapport à 2015 (3337 en 2016 contre 3727 forfaits en 2015), les 5 hôtels partenaires sont satisfaits du service rendu par le stationnement pour leurs clients
- Ouverture du parking le dimanche 4 septembre 2016 pour la rentrée en fête
- Ouverture les trois premiers dimanches de décembre à l'occasion du marché de Noël
- Partenaire Maillot du club cycliste de la ville d'Orléans : le Cercle Gambetta Orléans Loiret par le biais d'un accord de sponsoring de 3k€

Les principaux travaux réalisés en 2016 pour un montant total de 226,5k€ ont été les suivants :

- Travaux de peinture sur l'ensemble des 4 niveaux du parking dont les accès piétons et les accès voitures pour un montant de 180,3k€
- Changement d'une porte piétonne coupe-feu au niveau -4, aménagement de cornière sur l'escalier BANNIER République et pose de 4 seuils en aluminium à l'accès ascenseur pour un montant de 10,8k€
- Remplacement et changement d'une pompe de relevage pour un montant de 1,5k€

- Mise à jour des lecteurs de billets et changement du serveur Libert'T pour un montant de 1,9k€
- Mise en place de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques pour un montant de 7,3k€
- Rénovation de la vidéo surveillance pour un montant de 18,2k€
- Achat d'une balayeuse pour un montant de 2,5k€
- Remplacement des plans d'évacuation pour un montant de 0,6k€

La qualité du service rendu à la clientèle est maintenue par la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces ainsi que par la formation régulière des agents.

De nombreux services destinés à rendre l'utilisation du parking plus agréable sont proposés.

Depuis 6 ans, il est possible aux clients horaires d'accéder au parking 24h/24h grâce à l'automatisation de l'ouverture des portails ce qui permet aux clients de déposer ou de reprendre leurs véhicules à toute heure, y compris pendant les horaires de fermeture du parking.

Des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et développer l'activité. Il est à noter en 2016 :

- le maintien du partenariat avec 5 hôtels du centre-ville pour le stationnement de leurs clients la nuit à tarif préférentiel. Vente de 3 337 forfaits nuit pour 2016, en baisse de 11% (3 727 forfaits en 2015) ;
- L'ouverture du parking pour les événements majeurs de la Ville d'Orléans :
 - o le dimanche des soldes le 10/01/2016 : 51 clients dans le parking contre 81 en 2015. Les soldes n'attirent pas beaucoup les clients sachant que la fréquentation moyenne sur l'année le dimanche est d'une trentaine de clients.
 - o le dimanche 4 septembre pour la rentrée en fête. 371 clients ont profité de cette ouverture contre 226 clients en 2014,
 - o les 3 premiers dimanches de décembre à l'occasion notamment du marché de Noël : 559 clients ont utilisés le parking le 4 décembre (contre 504 en 2015), 527 clients le 11 décembre (496 en 2015) et 614 clients le 18 décembre (577 en 2015). Le mois de décembre a été le meilleur mois de l'année comme tous les ans

La valeur brute HT au 31/12/2017 du patrimoine est de 4 219 536,32 € et la valeur nette comptable est de 1 016 781,38 €.

La redevance 2016 versée par INDIGO Infra est de 43 368 € (contre 47 204 € en 2015).

N° 27 – **Eau potable. Exercice 2016. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Examen du rapport annuel d'activités de l'ORLEANAISE DES EAUX.**

Mme ANTON – *Mes chers collègues, en préambule, j'aimerais vous rappeler que l'eau est une ressource qui est vitale pour l'homme à l'instar de l'air que nous respirons. Son accès tant en qualité qu'en quantité est un droit fondamental.*

Il faut savoir qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, cette compétence eau potable sera portée par la Métropole comme c'est le cas de l'assainissement aujourd'hui, afin de basculer vers une politique globale de gestion de l'eau avec les risques associés.

J'aimerais donc vous présenter aujourd'hui dans les grandes lignes les résultats de l'exercice 2016, ainsi que le résultat sur le prix et le bilan de la qualité de l'eau de 2016.

Le résultat d'exploitation s'élève à 249 K€ et le résultat courant de – 163 K€, une baisse qui provient principalement de l'augmentation significative du poste de charge « achats dont travaux » suite à la construction de la nouvelle usine de déferrisation et démanganisation qui est située à La Source.

Le volume total d'eau facturé a augmenté de 2,35 % en 2016, mais il comporte une disparité entre les ventes d'eau en gros (en baisse de - 1,64 %) et la vente d'eau aux Orléanais qui elle est en augmentation de 3,63 %.

Au niveau des principales dépenses de travaux qui ont eu lieu en 2016, nous avons :

- le renouvellement du réseau avec les canalisations et les branchements en plomb pour un montant de 2 146 K€ ;*
- le renouvellement des outils de production pour 79 K€ ;*
- les travaux neufs pour 2 000 K€.*

Concernant le prix et la qualité de l'eau :

- 9,3 millions de m³ d'eau ont été produits en 2016, soit une moyenne journalière de 25 554 m³ soit une diminution de 1,62 % par rapport à 2015, suite essentiellement à une meilleure détection des fuites sur le réseau.

- 6,6 millions de m³ d'eau ont été consommés en 2016 par les abonnés Orléanais, ce qui correspond à une baisse de 20 % par rapport à 2002, essentiellement grâce aux actions de sensibilisation qui sont menées.

- 2,1 millions de m³ d'eau sont vendus en gros à 7 autres communes de la Métropole.

- pour une facture annuelle de 120 m³, le prix de l'eau toutes taxes et redevances incluses s'élève à 3,7329 €/m³ au 31 décembre 2016.

- l'eau délivrée à la population est d'une qualité excellente avec 99,54 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, et essentiellement grâce aux actions que l'on mène justement sur la protection de la ressource en eau et la lutte contre les pollutions diffuses, donc la lutte contre les produits phytosanitaires et l'incitation à une agriculture plus responsable.

Je vous remercie.

M. le Maire – *C'est un élément comme ça qui a l'air de fonctionner tout seul, comme on dit, mais cela fait partie de ces sujets dont on ne parle que lorsque cela ne fonctionne pas bien et c'est un sujet qui est vraiment fondamental sur le bon fonctionnement des villes et des foyers. Je donne la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *L'eau est un bien commun et l'eau n'est pas une marchandise.*

Vous connaissez notre position par rapport à notre proposition d'un service public de l'eau. Je la rappelle à chaque fois qu'il y a le rapport sur la gestion de la LYONNAISE, je le redis aujourd'hui. Et je redis également les difficultés qu'ont les abonnés pour avoir des réponses avec la LYONNAISE lorsqu'il y a des soucis particuliers. Je l'avais déjà souligné en 2016 et je constate que les choses n'ont guère évolué favorablement.

J'ai oublié tout à l'heure de dire une chose, et je m'en excuse, sur le transfert du bureau de police. Il avait été question, il y a de ça un certain temps, d'une augmentation des effectifs de la police nationale sur ce secteur de l'Argonne. Y-a-t-il eu vraiment une augmentation ? Je sais, ce sont deux sujets différents, mais j'avais noté que je devais intervenir là-dessus et je ne l'ai pas fait, donc j'interviens en sachant qu'il n'y a pas de rapport entre l'eau et la police.

(rires dans l'hémicycle).

M. le Maire – *D'abord, y-a-il des questions relatives au rapport sur l'eau ? Non et de toute façon, on ne mettra pas en place le service public de l'eau aujourd'hui. Cette compétence va être transférée à la Métropole.*

Aujourd'hui, toutes ces questions concernant les fluides, car ce qui vaut pour l'eau, vaut aussi pour l'électricité, etc, sont traitées dans chaque C.C.A.S. et la seule chose que j'ai demandée à l'égard des personnes en très grandes difficultés, c'est qu'au plus vite - et dans pas trop longtemps - on unifie tout cela, notamment parce que la Métropole récupère du Département la gestion du Fonds Unifié

Logement (F.U.L.) qui a un peu de rapport avec toutes ces questions-là. Et donc le fait de traiter de façon unitaire pour avoir des solutions humaines de suivi des familles - car c'est souvent une question de suivi et de vision globale de ce qui se passe sur le foyer pour pouvoir être le plus efficace dans l'appui et dans la demande -est quelque chose qu'on mettra très certainement en place une fois qu'on aura passé les problèmes techniques de montage des services communs. Mais, cela ne va pas dans le sens de ce que vous évoquez, mais simplement pour dire qu'on est sensible à cette question des personnes en difficultés de pouvoir payer leurs factures.

M. RICOUD – *Et les communes qui ont un service public de l'eau, lorsque cela va basculer à la Métropole, que vont-ils devenir ?*

M. le Maire – *Elles restent en régie et je peux vous dire que certaines d'entre elles font même actuellement appel à l'expertise de nos services de façon à régler deux, trois soucis qu'elles peuvent avoir. Et avant même le transfert, j'ai demandé à ce que les services suivent et appuient ces communes. Ce n'est pas forcément notre mission aujourd'hui, mais en solidarité à l'égard des difficultés qu'elles rencontrent, essayer de les appuyer me paraît être le minimum.*

Maintenant, je donne la parole à M. GEFFROY pour un commentaire peut-être sur la remarque de M. RICOUD qui souhaitait savoir s'il y avait des services de police nationale qui étaient amplifiés sur l'Argonne.

M. GEFFROY – *Quelques éléments là-dessus. Vous l'avez noté sans doute, le gouvernement a annoncé qu'il y aurait à peu près une dizaine de milliers d'effectifs supplémentaires au plan national. Alors, je ne sais pas encore dans quelle mesure Orléans sera impactée. Ce que je sais en revanche, c'est qu'il y a le souhait du gouvernement de mettre en place ce qu'il appelle la police de sécurité du quotidien, qui est une nouvelle forme de police de proximité. On attend avec impatience la manière dont tout cela pourra se faire. Un certain nombre de territoires s'est porté candidat pour cette nouvelle police de proximité, dont Orléans. Nous avons un atout assez important, puisque vous nous parlez de l'Argonne, évidemment la délibération présentée par Philippe PEZET tout à l'heure en est l'illustration, c'est la ville qui permet le maintien de la police nationale, son action de proximité dans un territoire dont je vous rappelle qu'il est une zone de sécurité prioritaire. A ce titre-là, je pense que nous aurions des arguments à faire valoir, ce que nous avons fait, pour qu'Orléans soit un territoire d'expérimentation et qu'à ce titre-là, pour répondre très directement à votre question, la direction départementale de la sécurité publique ait des effectifs supplémentaires, on l'espère.*

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que le concessionnaire remet chaque année à l'autorité concédante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité de service.

La société ORLEANAISE DES EAUX, concessionnaire de service public pour l'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable a remis son rapport pour l'exercice 2016.

En outre, l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Les principaux éléments du rapport, annexé à la délibération, sont synthétisés ci-dessous.

1°) Résultat de l'exercice 2016

Le résultat d'exploitation s'élève à + 249 k€ (+ 421 k€ en 2015) et le résultat courant est de -163 k€ (- 30 k€ en 2015). La baisse du résultat provient principalement de l'augmentation significative du poste de charge « achats dont travaux » (4 376 k€ en 2016 contre 3 377 k€ en 2015). Cette hausse est directement liée aux travaux neufs réalisés en 2016 par l'ORLEANAISE DES EAUX, portant notamment sur la construction de la nouvelle usine de déferrisation et démanganisation située à La Source, et sur la finalisation des travaux de sectorisation du réseau.

Le volume total d'eau facturé a augmenté de 2,35 % en 2016 mais il comporte une disparité entre les ventes d'eau en gros (en baisse de - 1,64 %) et la vente d'eau aux Orléanais (en augmentation de + 3,63 % en raison d'un décalage de facturation entre les années 2015 et 2016).

Les principales dépenses de travaux ont concerné en 2016 :

- le renouvellement du réseau (canalisations et branchements plomb) pour 2 146 k€ ;
- le renouvellement des outils de production pour 79 k€ ;
- les travaux neufs (mise en place de la sectorisation, création de l'usine de traitement du fer et du manganèse de La Source) pour 2 000 k€.

2°) Prix et bilan de la qualité de l'eau 2016

- 9 352 930 m³ d'eau ont été produits en 2016, ce qui représente une moyenne journalière de 25 554 m³, et une diminution de 1,62 % par rapport à 2015.
- 6 657 891 m³ d'eau ont été consommés en 2016 par les abonnés Orléanais (particuliers, industriels, services hospitaliers, administratifs et services municipaux) soit 0,21 % de plus qu'en 2015. Par rapport à 2002, la consommation est en baisse de près de 20 %.
- 2 108 986 m³ ont été vendus en gros aux autres communes d'Orléans Métropole (Semoy, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-St-Mesmin, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Jean-de-la-Ruelle), ce qui représente une diminution de 1,64 % par rapport à 2015.
- Pour une facture annuelle de 120 m³, le prix de l'eau, taxes, redevances assainissement et Agence de l'Eau comprises, était de 3,7288 € T.T.C./m³ au 31 décembre 2015, et de 3,7329 € T.T.C./m³ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 0,11 %. Le prix de l'eau seule a quant à lui diminué de 0,62 % en raison de la baisse de la redevance due à l'Agence de l'Eau.
- 219 analyses bactériologiques et physicochimiques ont été effectuées en 2016 par l'Agence Régionale de Santé. L'eau délivrée à la population est d'excellente qualité concernant le respect des limites de qualité : 99,54 % de conformité sur les paramètres microbiologiques et 98,63 % sur les paramètres physicochimiques. Les quatre non-conformités relevées sont ponctuelles et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau distribuée par le réseau.

Dans ces conditions, vu la note d'information aux Maires établie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte du rapport annuel du service de l'eau établi par l'ORLEANAISE DES EAUX, concessionnaire du service public d'eau potable pour l'année 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2°) approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de l'année 2016. »

ADOPTÉ PAR 50 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

ANNEXE

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

VILLE D'ORLEANS

EXERCICE 2016

SOMMAIRE

<u>ANNEXE : LA QUALITE DE L'EAU</u>	2
<u>I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</u>	3
1. ORGANISATION ET CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
A. LE CONTRAT	3
B. LE NOMBRE DE CLIENTS DESSERVIS	3
2. RESSOURCES UTILISEES - VOLUMES PRELEVES ET VENDUS	3
A. LA PRODUCTION DE L'EAU	3
B. LA DISTRIBUTION DE L'EAU	4
C. LINEAIRE DU RESEAU DE DESSERTE	6
<u>II. LA TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE</u>	6
1. APPROVISIONNEMENT EN EAU	6
2. LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	7
3. LES REDEVANCES POUR L'ENVIRONNEMENT	7
<u>III. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON EVOLUTION</u>	9
1. TARIFS DU SERVICE DE L'EAU	9
2. TARIFS DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT	10
<u>IV. LES ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE</u>	11
1. PRODUITS D'EXPLOITATION	11
2. CHARGES D'EXPLOITATION	12
3. RESULTAT	13
<u>V. LES TRAVAUX REALISES EN 2016</u>	14
1. RENOUELEMENT DU RESEAU ET DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
2. TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE PRODUCTION	14
<u>VI. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2016</u>	14
<u>VII. LES FAITS MARQUANTS 2016</u>	17
<u>ANNEXE : LA QUALITE DE L'EAU EN 2016</u>	

I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. ORGANISATION ET CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

a. Le contrat

Le service public de distribution d'eau potable d'Orléans est délégué à la société Orléanaise des Eaux, filiale à 100% de la Lyonnaise des Eaux, depuis le 1^{er} janvier 2012. L'Orléanaise des Eaux compte 16 agents détachés de sa maison mère. D'autres ressources mutualisées au niveau de l'Entreprise Régionale Lyonnaise des Eaux, sont mises à disposition de l'Orléanaise des Eaux par le biais de plusieurs conventions (le management, les ressources humaines, la qualité, la sécurité, l'environnement, la communication, la gestion du patrimoine et du SIG, l'administration, la finance, le contrôle de gestion, les achats, l'ordonnancement et la gestion de la clientèle de proximité).

- type de contrat : délégation de service public de type concessif
- objet : production, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau
- date d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2012
- durée du contrat : 12 ans

Le contrat initial a fait l'objet d'un avenant n°1 signé durant l'année 2014.

b. Le nombre de clients desservis

A l'instar de l'année précédente, le nombre d'usagers desservis a continué à diminuer en 2016 pour atteindre 20 820 (contre 20 917 en 2015, soit 97 de moins). Il est à noter toutefois que la méthode de comptabilisation des clients avait évolué en 2015 avec le changement d'application clientèle. Désormais, un compte redevable d'une facture comportant plusieurs branchements ou plusieurs compteurs n'est comptabilisé qu'une fois.

2. RESSOURCES UTILISEES - VOLUMES PRELEVES ET VENDUS

a. La production de l'eau

Les différentes ressources en eau de la Ville proviennent :

- du forage du Clos des Bœufs,
- du forage de la Pouponnière,
- des forages du Val,
- des forages de l'Oiselière.

Depuis novembre 2009, le forage des Blossières n'est plus utilisé.

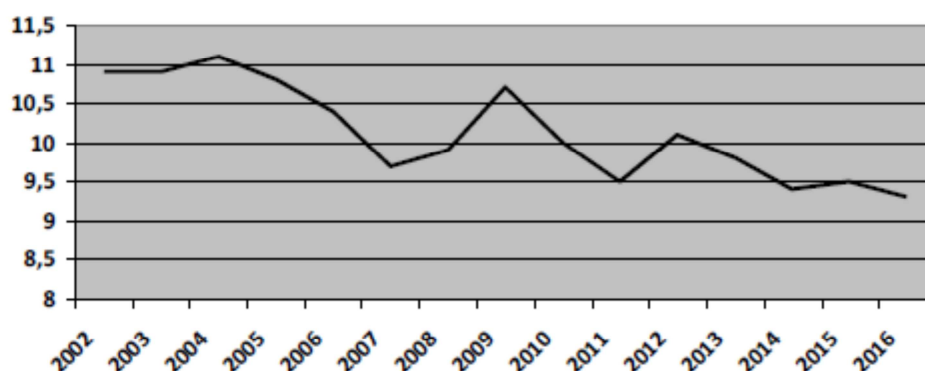
9 352 930 m³ d'eau ont été prélevés en 2016, ce qui représente une moyenne journalière de 25 554 m³, et une diminution de production de -153 663 m³ par rapport à 2015, soit -1,62%.

Cette eau est destinée à l'alimentation des Orléanais et à la vente en gros à différentes communes de l'agglomération.

	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015	Part
Forages de l'Oiselière	4 235 928	4 896 952	4 317 591	-11,83%	48,2%
Forages du Val	4 691 477	4 036 453	4 606 483	14,12%	49,3%
Forage du Clos des Bœufs	192 188	256 877	294 160	14,51%	3,1%
Forage de la Pouponnière	307 058	316 311	134 698	-57,42%	1,4%
Volumes totaux prélevés	9 426 649	9 506 593	9 352 930	-1,62%	100,0%

Volumes d'eau prélevés depuis les 8 forages de la Ville (m³)

Pour l'année 2016, la part des prélèvements à partir des forages de l'Oiselière par rapport aux prélèvements sur les forages du Val alimentant l'usine est de 48,4%. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution des volumes prélevés en fonction des années, et de constater la tendance globale à la baisse :



Evolution des volumes prélevés sur les forages

Le contrat de délégation de service public fixe en son article 14.1.1 des volumes de prélèvements minimaux que le délégataire doit respecter pour chaque forage, afin notamment d'utiliser davantage les forages de l'Oiselière (meilleure qualité d'eau brute, absence de matières en suspension et de micro-organismes). Pour l'année 2016, tous les objectifs ont été atteints.

b. La distribution de l'eau

Les abonnés Orléanais :

6 657 891 m³ d'eau (volumes facturés pro-ratés) ont été consommés en 2016 par les abonnés Orléanais soit une augmentation 0,21% par rapport à l'année 2015.

Clients - catégories	2016	Part
Administrations (hors collectivités)	405 549	6,1%
Collectivités	313 541	4,7%
Particuliers	2 218 367	33,3%
Professionnels	1 718 870	25,8%
Syndics (gestionnaires d'immeubles)	2 001 563	30,1%
Volumes totaux pro-ratés	6 657 891	100,0%

Volumes d'eau consommés par les Orléanais (m³) par type d'usage

Un usager Orléanais a consommé en moyenne 154 litres d'eau par jour en 2016, comme en 2015, soit une réduction de consommation de près de 20 % par rapport à l'année 2002.

A titre de comparaison, en France, la moyenne de consommation par habitant était de 158 litres par jour en 2014.

Les volumes d'eau résultant des purges, des lavages de réservoirs et des essais sur poteaux incendie, ne sont pas comptabilisés dans les volumes distribués. Ils représentent 52 320 m³ (dont la moitié au titre des lavages de réservoirs).

La vente en gros :

La Ville d'Orléans alimente en eau potable, en tout ou partie, plusieurs communes de l'agglomération : Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Semoy, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean-de-Braye.

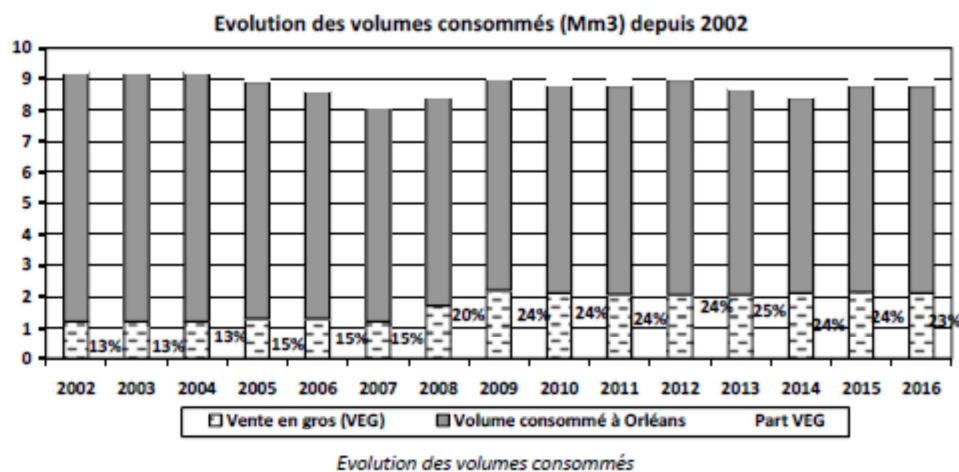
	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Semoy	230	21 291	3 215	-84,90%
St Jean de Braye	1 186	4 555	3 446	-24,35%
St Pryvé St Mesmin	274 472	295 129	335 790	13,78%
St Cyr en Val	24 610	59 340	20 159	-66,03%
St Denis en Val	345 817	353 915	334 520	-5,48%
St Jean le Blanc	404 301	424 672	419 752	-1,16%
St Jean de la Ruelle	1 045 418	985 246	992 104	0,70%
Volumes totaux VEG	2 096 034	2 144 148	2 108 986	-1,64%
Volumes totaux distribués	8 325 292	8 787 877	8 994 122	2,35%

Volumes d'eau vendus en gros aux différentes communes de l'agglomération (m³)

On constate en 2016 une diminution des ventes d'eau en gros, à hauteur de 35 162 m³, soit -1,64%. Les évolutions sont très contrastées selon les communes avec une diminution des volumes vendus sur Saint-Denis-en-Val (-5,5%), alors que les volumes vendus ont fortement progressé sur Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (+13,8%).

A noter la forte variabilité des livraisons aux communes Saint-Cyr-en-Val, Semoy et Saint-Jean-de-Braye, qui sont alimentées à titre de secours.

Depuis 2009, la vente en gros représente près du quart des volumes distribués, comme l'indique le graphique ci-après :



c. Linéaire du réseau de desserte

En 2016, le concessionnaire signale la suppression de 550 ml de canalisation rue Saint Marc, soit une longueur totale de réseau (distribution et exhaure) de 386,94 km, constituée pour près de 97% du réseau de distribution.

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016-2015
Longueur totale du réseau (km)	387,38	387,19	387,49	386,94	-0,14%

II. LA TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Trois composantes forment le prix total de l'eau :

$$\text{Prix de l'eau} = \text{Approvisionnement en eau} + \text{Redevance assainissement} + \text{Redevances environnement}$$

1. APPROVISIONNEMENT EN EAU

La tarification comporte une part fixe, l'abonnement, et une part variable, fonction de la quantité d'eau consommée.

Les tarifs sont déterminés en application des clauses du nouveau contrat de délégation de service public approuvé par le Conseil Municipal du 8 juillet 2011. Pour 2016, les prix fixés au contrat étaient les suivants :

- Part fixe (pour un compteur 12/25 mm)

	Au 1 ^{er} janvier 2015			Au 1 ^{er} janvier 2016		
	Montant HT	TVA	Montant HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Abonnement (compteur classique de 12/25mm)	18,13 €	5,5%	19,13 €	18,17 €	5,5%	19,17 €

Cette part est destinée à couvrir toutes les charges fixes d'exploitation indépendantes de la consommation d'eau. Le prix de cette part fixe **a augmenté de 0,22%** en 2016 par rapport à 2015, sur

les compteurs de diamètre 12/25mm, dont sont équipés la majorité des compteurs domestiques.

- Part variable

	Au 1 ^{er} janvier 2015			Au 1 ^{er} janvier 2016		
	Montant HT	TVA	Montant HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Tranche eau vitale (0 – 40 m ³) Prix unitaire au m ³	0,6734 €	5,5%	0,7104 €	0,6747 €	5,5%	0,7118 €
Tranche eau utile (41 - 120 m ³) Prix unitaire au m ³	0,9531 €	5,5%	1,0055 €	0,9550 €	5,5%	1,0075 €
Tranche eau confort (121 – 35 000 m ³) Prix unitaire au m ³	1,2950 €	5,5%	1,3662 €	1,2975 €	5,5%	1,3689 €
Plus de 35 001 m ³ Prix unitaire au m ³	0,9150 €	5,5%	0,9653 €	0,9168 €	5,5%	0,9672 €
Total part variable (pour une consommation de 120 m³)	103,18 €	5,5%	108,86 €	103,38 €	5,5%	109,07 €

Cette part est destinée à couvrir les charges d'exploitation proportionnelles à la consommation. Sur la base d'une consommation annuelle de 120m³, le prix de cette part variable a augmenté de 0,19% en 2016 par rapport à 2015.

2. LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le montant de la redevance assainissement est fixé par le Conseil de Communauté de l'Agglo. Cette redevance est facturée par le délégataire du service public de l'eau potable.

Le produit de cette redevance est destiné à l'entretien et au fonctionnement du réseau intercommunal, des stations d'épuration et au financement des travaux d'assainissement. Elle n'est due que par les usagers raccordés au réseau d'assainissement.

	Au 1 ^{er} janvier 2015			Au 1 ^{er} janvier 2016		
	Montant HT	TVA	Montant HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Abonnement	15,86 €	10%	17,45 €	16,02 €	10%	17,62 €
Redevance assainissement Prix unitaire au m ³	1,82 €	10%	2,00 €	1,84 €	10%	2,02 €

3. LES REDEVANCES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce sont des redevances proportionnelles au volume d'eau consommé, facturées par le service de l'eau potable et destinées aux organismes publics.

L'Agence de l'Eau perçoit une redevance « prélèvement », une redevance « lutte contre la pollution », et une redevance « modernisation des réseaux de collecte », qui servent à financer et à

aider les investissements et les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel (aide aux collectivités pour protection des nappes, des captages, aide pour la construction ou l'amélioration de stations d'épuration, ...).

Ces redevances sont les suivantes ; deux d'entre elles ont diminué en 2016 :

	2015			2016		
	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT	TVA	Montant TTC
Redevance prélèvements	0,05 €	5,5%	0,0528 €	0,05 €	5,5%	0,0528 €
Redevance pollution d'origine domestique	0,24 €	5,5%	0,2532 €	0,23 €	5,5%	0,2427 €
Modernisation des réseaux de collecte	0,19 €	10%	0,2090 €	0,18 €	10%	0,1980 €

III. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON EVOLUTION

Les factures présentées ci-après concernent une consommation de 120 m³ (référence INSEE).

1. TARIFS DU SERVICE DE L'EAU

	Facture 120 m ³	2015	2016	Variation %
Part EAU POTABLE	Approvisionnement en eau			
	Abonnement	18,13 €	18,17 €	
	Consommation	103,18 €	103,38 €	
	Total Eau HT	121,31 €	121,55 €	+ 0,20 %
Part Agence de l'Eau	Prélèvement	6,00€	6,00€	
	Pollution domestique	28,80 €	27,60€	
	Total redevances Eau HT	34,80 €	33,60€	- 3,45 %
	TOTAL EAU + REDEVANCES HT	156,11 €	155,15 €	
TVA 5,5 %		8,59 €	8,53 €	
TOTAL FACTURE	TOTAL TTC	164,70 €	163,69 €	- 0,62 %
Soit le m³ TTC (abonnement compris) EAU + REDEVANCES EAU		1,3725€	1,3641 €	- 0,62 %

Hors redevances dues à l'Agence de l'Eau, le prix de l'eau, sur une facture annuelle de 120m³, a augmenté de 0,20% entre 2015 et 2016 (soit +0,24 €).

Du fait de la baisse du tarif des redevances, le prix de l'eau, sur une facture annuelle de 120m³ toutes taxes confondues, a diminué de -0,62% entre 2015 et 2016. Il s'élève à 1,3641 € TTC / m³.

A titre de comparaison, l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement indique un prix moyen de l'eau potable en 2014 de 1,77 € TTC / m³ pour les villes de plus de 100000 habitants.

2. TARIFS DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

	Facture 120 m ³	2015	2016	Variation %
Part EAU POTABLE	Approvisionnement en eau			
	Abonnement	18,13 €	18,17 €	
	Consommation	103,18 €	103,38 €	
	Total Eau HT	121,31 €	121,55 €	+ 0,20 %
TVA 5,5%		6,67 €	6,69 €	
Part ASSAINISSEMENT	Collecte et traitement des eaux usées			
	Abonnement	15,86 €	16,02 €	
	Assainissement des eaux usées	218,40 €	220,80 €	
	Total Assainissement HT	234,26 €	236,82 €	+ 1,09 %
TVA 10 %		23,43 €	23,68 €	
Part Agence de l'Eau	Prélèvement	6,00 €	6,00 €	
	Pollution domestique	28,80 €	27,60 €	
	Modernisation réseaux	22,80 €	21,60 €	
	Total redevances HT	57,60 €	55,20 €	-4,2%
TVA 5,5 % et 10 %		4,19 €	4,01 €	
TOTAL FACTURE	TOTAL TTC	447,46 €	447,95 €	+ 0,11 %
Soit le m³ TTC (abonnements compris) EAU + ASSAINISSEMENT + REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		3,7288 €	3,7329 €	+ 0,11 %

Sur la base d'une facture eau et assainissement de 120 m³,
le prix du m³ d'eau à Orléans est de **3,7329 € TTC en 2016**, soit une hausse de 0,11 %
par rapport au prix de l'eau en 2015, taxes, redevances et assainissement compris.

A titre de comparaison, l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement indique un prix moyen en 2014 de 3,75 € TTC / m³ pour les villes de plus de 100 000 habitants.

I. LES ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE

Sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous les produits et charges d'exploitation de l'Orléanaise des Eaux pour l'année 2016 ainsi que le résultat de la société.

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION	2016	2015	Evolution en valeur	En %
Vente d'eau - Recettes d'abonnements	858 289 €	837 956 €	20 333 €	2,4%
Vente d'eau - Recettes part variable	5 860 435 €	5 947 985 €	-87 550 €	-1,5%
Vente d'eau en gros	1 324 466 €	1 306 456 €	18 010 €	1,4%
Travaux réalisés à titre exclusifs (1)	215 191 €	226 296 €	-11 105 €	-4,9%
Prestations de services (2)	139 235 €	116 747 €	22 488 €	19,3%
Produits des activités annexes	205 283 €	252 803 €	-47 520 €	-18,8%
Partie des produits perçus pour comptes de tiers (3)	6 570 450 €	1 797 401 €	4 773 049 €	265,6%
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	15 173 349 €	10 485 644 €	4 687 705 €	44,7%
Autres produits d'exploitation	4 294 476 €	3 463 028 €	831 448 €	24,0%
dont production stockée	3 293 €	-36 653 €	39 946 €	-109,0%
dont production immobilisée (4)	4 235 799 €	3 276 008 €	959 791 €	29,3%
dont produits exceptionnels	-	-		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	19 467 825 €	13 948 672 €	5 519 153 €	39,6%

(1) Il s'agit notamment des travaux de création de branchements, facturés selon le bordereau de prix annexé au contrat de DSP.

(2) Il s'agit principalement de la rémunération des activités de collecte des redevances assainissement, lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte reversées à des tiers.

(3) La partie des produits perçus pour comptes de tiers inclut la collecte de la redevance assainissement et pour le compte des autres tiers (dont l'Agence de l'Eau). Cette recette est neutralisée avec une contre-valeur comptabilisée dans les charges d'exploitation.

(4) La production d'immobilisations vient en contrepartie des dépenses relatives aux investissements et aux renouvellements, figurant dans les charges d'exploitation.

Il est possible de constater :

- Une très forte hausse du chiffre d'affaires en 2016, constatée en particulier sur la ligne « produits perçus pour le compte de tiers » qui est passée de 1,797 M€ en 2015 à 6,570 M€, en raison d'un décalage de la facturation 2015 sur l'année 2016 essentiellement dû au changement de logiciel clientèle. Ces produits sont intégralement compensés en contre-valeur dans les charges d'exploitation du concessionnaire.

- Une forte diminution des « produits des activités annexes » (-19%) en raison, d'une part du reclassement des « frais d'accès au service » dans une ligne de compte différente suite au changement de logiciel clientèle ; et d'autre part avec la fin de la facturation de la prestation pour fermeture et réouverture de branchement suite à impayé (interdiction de couper l'eau aux usagers en application de la loi Brotte) ;
- La poursuite de la hausse de la production immobilisée (+29%), à hauteur de 4,235 M€, consécutive à l'augmentation des investissements réalisés (en particulier la construction de l'usine de déferrisation et démanganisation de La Source).

2. CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION	2016	2015	Evolution en valeur	En %
Achats, dont travaux (1)	4 376 493 €	3 377 467 €	999 026 €	29,6%
Neutralisation partie des produits perçus pour comptes de tiers (2)	6 570 450 €	1 797 401 €	4 773 049 €	265,6%
Services extérieurs (3)	2 720 612 €	2 651 520 €	69 092 €	2,6%
Autres services extérieurs (4)	998 922 €	1 082 074 €	-83 152 €	-7,7%
Impôts, taxes et versement assimilés (5)	132 477 €	405 986 €	-273 509 €	-67,4%
Autres charges de gestion courante	65 332 €	48 571 €	16 761 €	34,5%
Charges exceptionnelles	4 650 €	-		
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 354 633 €	4 164 884 €	189 749 €	4,6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	19 223 569 €	13 527 903 €	5 695 666 €	42,1%

(1) La forte hausse de cette ligne porte essentiellement sur les « achats de matériel, équipement et travaux » (+1 037 k€), due à la construction de la nouvelle usine de la Source. Les principaux travaux réalisés en 2016 concernent :

- Les travaux de renouvellement : **2,235 M€**
 - Dont 79 k€ pour les travaux de renouvellement usines / bâtiments
 - 1 570 k€ pour les travaux de renouvellement réseaux
 - Et 576 k€ pour les travaux de renouvellement des branchements plomb
- Les travaux neufs (sectorisation, usine de déferrisation et démanganisation) **2,000 M€**

(2) La « neutralisation des produits perçus pour le compte de tiers » est la contrepartie directe des « produits perçus pour le compte de tiers ». Elle équivaut au montant de la redevance d'assainissement perçue pour le compte de l'Agglomération Orléans Val de Loire et aux taxes associées perçues pour le compte de l'Agence de l'eau.

(3) Cette ligne de charge correspond, pour **2 009 k€**, aux conventions passées entre l'Orléanaise des Eaux et sa maison mère, concernant les prestations mutualisées réalisées par cette dernière au profit de la société dédiée :

- Convention de prestations services locaux (gestion courante du service - forfait) ;
- Convention de prestations services locaux (actes de sous-traitance d'exploitation) ;
- Convention de prestations services locaux (frais maîtrise d'ouvrage par délégation, maîtrise d'œuvre et conduite des opérations) ;
 ⇒ pour un coût total de 517 k€ en 2016

- Convention de prestation clientèle (394 k€) ;
- Convention de prestation de services comptables (62 k€) ;
- Convention d'assistance (201 k€) ;
- Convention de services DOS (télérelève) pour 153 k€ ;
- Convention sous-traitance SEF (833 k€) relative à la main d'œuvre de Suez Eau France et Eaux d'Olivet intervenant sur le contrat de concession (en sus des agents dédiés).

(4) Se retrouvent sur cette ligne les frais de personnels, détaché par Lyonnaise des Eaux auprès de l'Orléanaise des Eaux (677 k€).

(5) La forte diminution du poste « impôts, taxes et versements assimilés » (-274 k€) résulte notamment du remboursement du plafonnement de la Contribution Economique Territoriale intervenu en 2016.

3. RESULTAT

Compte tenu de ces éléments, le résultat de la société dédiée est le suivant :

RESULTAT	2016	2015	Evolution en valeur	En %
Total des produits d'exploitation	19 467 826 €	13 948 672 €	5 519 154 €	39,6%
Total des charges d'exploitation	19 218 919 €	13 527 903 €	5 691 016 €	42,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	248 907 €	420 769 €	-171 862 €	-40,8%
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	
Charges financières	411 678 €	450 739 €	-39 061 €	-8,7%
RESULTAT	-162 771 €	-29 970 €	-132 801 €	443,1%

Le résultat d'exploitation s'élève à +249 k€ (+421 k€ en 2015) et le résultat courant est de -163 k€ (-30 k€ en 2015).

La baisse du résultat résulte d'une augmentation de l'ensemble des charges d'exploitation (+5 696 k€, soit +42,1%) supérieure en 2016 à celle constatée sur les produits d'exploitation (+5 519 k€, soit + 39,6%). Cette hausse provient essentiellement du poste de charge « achats, dont travaux », du fait des travaux neufs réalisés en 2016 par le concessionnaire.

II. LES TRAVAUX REALISES EN 2016

1. RENOUELEMENT DU RESEAU ET DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Renouvellement de canalisations	2 708 ml	1 627 ml	1 394 ml	3 060 ml	119,51%
Nombre de branchements en service au 31 décembre	21 798	22 208	22 407	22 692	1,27%
<i>dont nombre de branchements en plomb au 31 décembre</i>	6 804	6 423	5 924	5 316	-10,26%
Réhabilitation des branchements en plomb :	282	381	502	608	21,12%
<i>dont : dans le cadre du renouvellement de canalisations</i>	121	265	169	177	4,73%

En 2016, le concessionnaire a fortement augmenté le linéaire de réseau renouvelé (3 km), rattrapant en partie le retard accumulé sur les deux dernières années. Sur les 5 dernières années, le concessionnaire a renouvelé en moyenne 2,55 km de réseau par an.

Le nombre de branchements en plomb réhabilités annuellement continue de progresser (+21% en 2016) ; il atteint **608** branchements renouvelés en 2016.

2. TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE PRODUCTION

En 2016, **2 M€ HT** ont été investis pour les travaux de construction de la nouvelle usine de déferrisation / démanganisation située à Orléans La Source.

Par ailleurs, **79 k€ HT** dépenses ont été réalisées au titre des travaux de renouvellement sur les ouvrages de production existants (usine du Val, forages, réservoirs, postes de rechloration).

III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2016

Les indicateurs suivants sont donnés conformément à l'annexe V visée à l'article D. 2224-1 du CGCT, définissant le contenu du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable.

Encours de la dette

L'encours de la dette financière dans les comptes de l'exercice 2016 de l'Orléanaise des Eaux s'élève à **9 747 k €**, contre 11 105 k€ en 2015, soit une diminution de 12,2 %.

L'encours des dettes d'exploitation passe de 5 582 k€ en 2015 à 9 383 k€ en 2016. Cette hausse provient essentiellement du poste « Etat et autres collectivités publiques » du fait de la hausse des produits perçus pour le compte de tiers.

Qualité de l'eau

Le détail du suivi de la qualité de l'eau est donné en annexe au présent rapport.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ICGP)

Cet indice évalue le niveau de connaissance des réseaux et la qualité de la gestion patrimoniale ; il atteint sa valeur maximale (120) pour le réseau d'Orléans.

Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître les pertes du réseau (part des volumes introduits dans le réseau de distribution consommée avec autorisation et vendue en gros).

Il se calcule de la façon suivante : $\text{rendement} = \frac{V6+V3}{V1+V2}$

	2016	2015	2014	Evolution 2016 / 2015
Volume produit (V1)	9 353 930	9 506 593	9 234 231	-1,6%
Volume importé (V2)	0	0	0	
Volume exporté (VEG) (V3)	2 108 986	2 144 148	2 096 034	-1,6%
Volumes mis en distribution (V4)	7 244 944	7 362 445	7 138 197	-1,6%
Volumes enregistrés aux compteurs	8 766 877	8 787 877	8 325 292	-0,2%
Volumes des usages techniques	52 320	45 315	46 134	15,5%
Pertes (V5)	534 733	673 401	862 805	-20,6%
Volume consommé autorisé (V6)	6 710 211	6 689 044	6 275 392	0,3%
Volume comptabilisé (V7)	6 657 891	6 643 729	6 229 258	0,2%
Volume consommateurs sans comptage (V8)	13 355	12 634	10 083	5,7%
Volume de service du réseau (V9)	38 965	32 681	36 051	19,2%

Le rendement du réseau net Orléanais (hors usages techniques) est de **93,72%** en 2016, en amélioration de 1,77% par rapport à 2015.

Le rendement du réseau avec usage technique est de **94,28%** en 2016, en amélioration de 1,86% par rapport à 2015.

Deux facteurs expliquent cette diminution importante des pertes (-20,6%, soit une réduction des pertes de 420m³ / jour) :

- D'une part, l'augmentation du nombre de fuites détectées, liée à une optimisation des recherches (65 unités en 2016 contre 50 unités en 2015) ;

- D'autre part, une diminution du temps d'intervention lors des réparations de fuite, liée à une amélioration de la logistique.

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Il se calcule de la façon suivante : $ilvc = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire de réseau}}$

La longueur totale du réseau de distribution du service public d'eau potable, hors branchements, est de **375,11 km**.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,3 m³/km/jour** (contre 5,2 m³/km/jour en 2015).

Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation (correspondant à des pertes d'eau en réseau et à des détournements de volumes).

Il se calcule de la façon suivante : $ilp = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire de réseau}}$

L'indice linéaire des pertes en réseau est de **3,9 m³/km / jour** – contre 4,9 m³/km / jour en 2015.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Il prend en compte le linéaire de réseau renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement et réhabilité sur les 5 dernières années. Les branchements ne sont pas pris en compte dans le réseau de desserte.

Il se calcule de la façon suivante : $\text{taux} = \frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{\text{linéaire de réseau}} \times \frac{100}{5}$

	L _{n-4}	L _{n-3}	L _{n-2}	L _{n-1}	L _n
	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur de réseau renouvelé (ml)	1 565	3 940	2 708	1 627	1 394

	L _{n-4}	L _{n-3}	L _{n-2}	L _{n-1}	L _n
	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur de réseau renouvelé (ml)	3 940	2 708	1 627	1 394	3 060

Le linéaire total renouvelé sur les 5 dernières années s'élève à **12 229 ml**, soit une moyenne annuelle de 2 546 ml. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,68%**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de cet indice, compris entre 0 et 100%, est estimée selon l'état d'avancée de la mise en place des périmètres de protection des captages et des servitudes qui leur sont attachées. Depuis la signature du contrat en 2012, cet indice est de **100%**.

Montant des abandons de créance ou des versements à des fonds de solidarité

Cet indicateur consiste à mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés. Au titre de l'exercice 2016, les comptes de l'Orléanaise des Eaux intègrent des abandons de créance à hauteur de 733,35 €, correspondant à la prise en compte de 10 dossiers dans le cadre du Fonds Solidarité Logement du Département du Loiret.

Par ailleurs, chaque année, l'Orléanaise des Eaux met à disposition du CCAS de la Mairie d'Orléans des chèques ô. Pour l'année 2016, aucun dossier n'a été présenté.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Au 31 décembre 2016, le taux d'impayés relatifs à la facturation de l'année 2016 est de 0,60%, le taux d'irrecouvrables s'élevant à 0,25%. Les seuils minimaux contractuels de ces deux indicateurs sont respectés.

A titre de comparaison, le chiffre donné par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement pour l'année 2014 fait état d'un taux d'impayés moyen de 1,1% et de 1,4% lorsque la facture comporte la part assainissement.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable afin d'en apprécier le bon fonctionnement. Il correspond au nombre de coupures liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Ce taux s'est élevé à 1,81 pour 1 000 abonnés, en progression par rapport à 2015 (taux de 2,16 et 4,43 pour 1 000 de moyenne dans l'étude de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).

Réclamations écrites

Pour l'année 2016, le taux de réclamation accuse une forte hausse et atteint 11,38 réclamations pour 1 000 abonnés (contre 2,52 en 2015) ; il dépasse ainsi l'objectif contractuel fixé à une fourchette comprise entre 7 et 15.

Cette hausse des réclamations est directement imputable au déploiement du nouveau logiciel clientèle « Odysée », qui a connu des anomalies de fonctionnement à son démarrage.

Le taux de réponse aux courriers et mails dans un délai d'une semaine calendaire a atteint 93,13% (pour une valeur cible de 97%).

IV. LES FAITS MARQUANTS 2016

- **Mars-avril 2016 - dévoiement des conduites d'exhaure au forage de l'Oiselière** afin de permettre leur connexion à la nouvelle usine de La source ;

- **Fin du projet de sectorisation débuté en 2015** avec la pose de 25 débitmètres destinés à mieux cibler les fuites sur le réseau, et par conséquent réduire les délais d'intervention (hormis un débitmètre qui restera à poser en 2017 concomitamment à des travaux de voirie) ;

- **Inondations sur le Loiret – semaine du 30 mai 2016 :**

Le concessionnaire a été mobilisé au sein de la cellule de crise constituée par les services de la Préfecture, afin d'assurer la continuité de l'alimentation en eau potable de la Ville. Le concessionnaire est intervenu sur de nombreuses réparations de branchements, du fait de variations du sol ayant entraîné des casses suite aux inondations.

- **Pose de la première pierre de la nouvelle usine d'eau potable de La Source le 30 juin 2016 pour le traitement des eaux des forages de l'Oiselière ;**
- **Contrôle de conformité amiante sur les sites Chaude Tuile (hors bureaux), Pouponnière, Clos des Boeufs, La Source et l'usine du Val ;**
- **Déploiement d'un nouveau logiciel clientèle « Odysée ».**

Le déploiement d'un nouveau système d'information clients, intitulé Odysée, engagé sur la concession en fin d'année 2015, a été achevé au niveau national en juin 2016.

Cet outil vise à regrouper une vingtaine d'applications métier différentes et permet ainsi d'afficher dans une même interface l'ensemble de la relation client (relève, facturation, encaissement, recouvrement, contact client, interventions).

Le logiciel permet par ailleurs une approche multi-canal (mail, téléphones fixe et mobile) auprès des usagers, avec la transmission à titre d'exemple de rappels de rendez-vous ou d'avis de relance par SMS ou par mail en cas d'impayés.

Toutefois, le concessionnaire fait état d'anomalies dans les premiers mois du démarrage de l'application, ayant causé une multiplication par cinq du nombre de réclamations. Il signale ensuite une amélioration de la situation avec la correction progressive des anomalies, le développement de nouvelles fonctionnalités et la montée en compétence des utilisateurs sur l'outil.

- **Concernant la préservation de la ressource en eau (mise en œuvre des prescriptions des DUP et lutte contre les pollutions diffuses), l'ensemble des éléments mis en œuvre pour l'année 2016 est présenté dans l'annexe « qualité de l'eau en 2016 » ci-après.**

ANNEXE - LA QUALITE DE L'EAU EN 2016

A – LE CONTROLE SANITAIRE

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre aux exigences des articles L 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique. C'est l'Agence Régionale de Santé – ARS – qui est chargée d'assurer le contrôle réglementaire de l'eau potable.

Celui-ci est réglementé par type d'eau, il distingue :

- Les analyses de la ressource (eaux brutes, programme RP pour les eaux d'origine souterraine).
- Les analyses au point de mise en distribution (eaux traitées, programme de routine P1 et programme complet P1+P2).
- Les analyses aux robinets (eaux distribuées, programme de routine D1 et programme complet D1+D2).

La fréquence annuelle des analyses dépend du débit de production des forages.

Le programme analytique est prescrit et mis en œuvre par l'ARS du Centre Val de Loire. Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le ministère de la santé et sont financées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau.

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe les valeurs actuellement en vigueur.

En 2016, l'ARS a effectué **219** analyses de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui portent sur 3 niveaux de sécurité :

- sur les eaux brutes (6 analyses de type RP),
- sur les eaux traitées (32 analyses de type P1 ou P2), en sortie d'usine de traitement ou suite à un traitement d'appoint,
- sur les eaux distribuées (**181** analyses de type D1 ou D2) au niveau du réseau d'adduction public.

Le suivi des eaux brutes d'origine souterraine (6 analyses de type RP) s'est réparti de la façon suivante :

	Forages du Val	Forages de L'Oiselière	Forages du Nord	
	Theuriet, Gouffre, Bouchet	F3, F5, F6	Forage de la Pouponnière	Forage du Clos des Bœufs
Fréquence des analyses en fonction des volumes prélevés	1/an pour chaque forage soit 3/an	1/an pour chaque forage soit 3/an	1 tous les 2 ans, réalisé en 2015 (la prochaine sera réalisée en 2017)	1 tous les 2 ans, réalisé en 2015 (la prochaine sera réalisée en 2017)

Le suivi des eaux traitées (32 analyses de type P1 et P2) s'est effectué de la manière suivante :

	Forages du Val	Forages de L'Oiselière/Saussaye	Forages du Nord	
	Usine du Val		Forage de la Pouponnière	Forage du Clos des Bœufs
Fréquence des analyses	24/an		3/an	5/an

Le suivi des eaux distribuées (181 analyses de type D1 et D2) a été entrepris selon la répartition suivante :

	Secteur desservi par les forages du Val ou de l'Oiselière	Secteur desservi par le forage de la Pouponnière	Secteur desservi par le forage du Clos des Bœufs
Nombres de points de contrôles	17 (variable sur D2)	1	1
Nombres d'analyses	156/an	9/an	16/an

B- LA QUALITE DES EAUX EN 2016

Selon les différents forages (Val, Nord ou Oiselière), l'eau brute provient d'un aquifère spécifique et a, de ce fait, une qualité différente.

Les traitements, mis en place en vue de la potabilisation des eaux issues de ces différents aquifères, sont établis en fonction de la qualité des eaux brutes et sont plus ou moins complexes.

La qualité de l'eau s'exprime au travers de multiples paramètres organoleptiques, physico-chimiques, bactériologiques et également par la présence ou l'absence de substances indésirables, voire toxiques.

1. Le suivi et la qualité des eaux des captages du Val

Les eaux issues des 3 forages du Val (Bouchet, Theuriet et Le Gouffre) proviennent d'une nappe peu profonde (17 à 26 m) alimentée par la nappe alluviale de la Loire ainsi que par celle des calcaires de Beauce. Cette nappe est située dans un sous-sol karstique, fortement sensible aux pollutions ponctuelles et diffuses. Ces trois captages sont classés au Grenelle de l'environnement depuis 2009 en tant que captages prioritaires sensibles aux pollutions diffuses. Sur le bassin versant de ces captages, un contrat territorial (programme de 23 actions) est en cours pour lutter contre les pollutions diffuses sur la période 2014-2017. Un second contrat territorial pollutions diffuses a été initié en 2016 par le Sage Val Dhuy Loiret sur un périmètre contigu.

Le tableau ci-après présente les valeurs et moyennes annuelles des principaux paramètres recherchés selon le type d'eau (brutes et traitées) :

Paramètres	Captages du Val Eaux brutes (données 2016 - un prélèvement annuel)			Normes Eaux brutes	Captages du Val Eaux traitées	Normes Eaux traitées
	Bouchet	Theuriet	Gouffre			
					Usine du Val	
Turbidité en NTU	1.7	0.93	1.5	-	0,17	0,5 NTU
COT (matière organique) en mg/l C	1.5	1.3	1.4	10 mg/l	1.06	2 mg/l
TAC en ° Français	NM	NM	NM	-	15.05	-
Fer en µg/l	42	14	49	-	<10	200 µg/l
Manganèse en µg/l	<10	<10	<10	-	<10	50 µg/l
Nitrates en mg/l	7.9	10.9	14.7	100 mg/l	6.63	50 mg/l
Arsenic en µg/l	3	3	3	100 µg/l	<2	10 µg/l
Selenium en µg/l	<2	<2	<2	10 µg/l	<2	10 µg/l
Escherichia coli dans 100 ml	44	0	4	20000/100ml	0	0/100 ml
Enterocoques dans 100 ml	8	0	0	10000/100ml	0	0/100 ml
Pesticides azotés en µg/l	ND	ND	ND	5 µg/l et 2 µg/l par subst.	0.053 (AMPA le 12 05 16)	0,5 µg/l et 0,1 µg/l par subst.
Somme des pesticides (µg/l)	ND	0.006	0.011	5 µg/l	0.05 (AMPA le 12 05 16)	
Equilibre *calcocarbonique	4	4	4	-	Variable, de 0 à 4	1 ou 2

ND : inférieur à la limite de quantification NM : non mesuré

* L'équilibre calcocarbonique comprend 5 classes : 0 pour eau incrustante, 1 pour eau légèrement incrustante, 2 pour eau à l'équilibre, 3 pour eau légèrement agressive et 4 pour eau agressive. Les références de qualité sont respectées lorsque classe = 1 ou = 2.

Interprétation :

L'ensemble des paramètres recherchés sur les eaux brutes du Val répond aux exigences de qualité, définies par la réglementation en vigueur. Les eaux brutes de ces forages, présentent une bactériologie et des teneurs en matières organiques caractéristiques des infiltrations de la Loire dans le sous-sol karstique. Les variations des teneurs généralement observées en nitrates et en pesticides, sont des indicateurs de vulnérabilité de cette ressource vis-à-vis des pollutions de surface d'origine agricole ; les teneurs observées restent inférieures aux normes.

Les résultats observés sur les eaux traitées mettent en évidence que la filière de traitement (charbon actifs et filtration membranaire) permet d'abattre la turbidité en dessous de la valeur réglementaire de 0,5 NTU, ainsi que la bactériologie, dont la conformité est de 100% pour les germes indicateurs de pollution.

La teneur en nitrates reste bien inférieure à la valeur réglementaire (50 mg/l). Concernant la recherche de pesticides, nous pouvons souligner que les valeurs limites réglementaires, fixées à 0,1 µg/l par substance et à 0,5 µg/l pour l'ensemble des substances recherchées, ont été respectées. Un

pesticide (AMPA : acide aminométhylphosphonique) a été détecté le 12 mai 2016 en sortie de traitement des eaux, à une concentration inférieure aux normes de potabilité.

Il est également important de préciser que la valeur seuil réglementaire concernant le taux de plomb dans l'eau potable a été abaissée de 25 µg/litre à 10 µg/litre au 25 décembre 2013 et qu'un programme de suppression des branchements publics en plomb est en cours.

2. Le suivi de la qualité des eaux des forages du Nord en 2016

Les eaux issues des 2 forages du Nord (Clos des Bœufs et Pouponnière) proviennent de nappes profondes (82 et 100 m) situées dans les calcaires de Beauce, naturellement bien protégées.

Le tableau ci-après présente les valeurs et moyennes annuelles des principaux paramètres recherchés selon le type d'eau (brutes et traitées) :

Paramètres des eaux brutes avant traitement	Eaux brutes (données 2015 - prélèvements effectués tous les 2 ans)			Eaux traitées (moyenne)		
	Clos des Bœufs	Pouponnière	Normes Eaux brutes	Clos des Bœufs	Pouponnière	Normes Eaux traitées
Turbidité en NTU	1.8	0	-	0,16	0,3	0,5 NTU
COT (matière organique) en mg/l C	0.4	0.2	-	0,34	0,93	2 mg/l
TAC en ° Français	NM	NM	-	28,85	16.10	-
Fer en µg/l	159	< 10	-	<10	<10	200 µg/l
Manganèse en µg/l	97	< 10	-	<10	<10	50 µg/l
Nitrates en mg/l	<0,1	37.9	50 mg/l	0.22	9.33	50 mg/l
Arsenic en µg/l	4	< 2	100 µg/l	2	<2	10 µg/l
Sélénium en µg/l	< 2	10	10 µg/l	<2	<2	10 µg/l
<i>Escherichia coli</i> dans 100 ml % conformité	100 %	100 %	20 000	100 %	100 %	0/ml
Entérocoques dans 100 ml % conformité	100 %	100 %	10 000	100 %	100 %	0/100 ml
Pesticides azotés en µg/l	NQ	0,06	5 µg/l et 2 µg/l par subst.	NQ	NQ	0,5 µg/l et 0,1 µg/l par subst.
Equilibre * calcocarbonique	3	2	1 ou 2	2	0	1 ou 2

NQ : non quantifié

NM : non mesuré

*L'équilibre calcocarbonique comprend 5 classes : 0 pour eau incrustante, 1 pour eau légèrement incrustante, 2 pour eau à l'équilibre, 3 pour eau légèrement agressive et 4 pour eau agressive. Les références de qualité sont respectées lorsque classe = 1 ou = 2.

Interprétation :

L'eau brute prélevée au niveau des forages du Nord nécessite une simple désinfection au chlore, complétée par un traitement de démanganisation et de déferrisation sur le forage du Clos des Bœufs. Les eaux de ces forages sont issues des calcaires de Beauce ; elles sont par conséquent plus minéralisées, leur TAC (titre alcalimétrique complet ou alcalinité) étant compris entre 20 et 30°F. Ce caractère captif les rend peu vulnérables aux pollutions de surface. Néanmoins, elles présentent des teneurs plus élevées en nitrates, notamment sur Pouponnière. Il est à noter la détection d'un pesticide (Désétylatrazine) sur les eaux brutes du forage de la Pouponnière en 2015.

Concernant le forage de la Pouponnière, le réservoir du captage est principalement alimenté en mélange par de l'eau provenant de l'usine du Val, ce qui explique notamment la diminution de la dureté, des nitrates et du sélénium, si on compare les eaux brutes et les eaux traitées.

3. Le suivi de la qualité des eaux des forages de l'Oiselière en 2016

Les eaux issues des 3 forages de l'Oiselière (F3, F5 et F6) proviennent de nappes profondes (90 m) situées dans les calcaires de Beauce, naturellement bien protégées. Les teneurs élevées observées en fer et manganèse sont caractéristiques des nappes profondes, privées d'oxygène. Ce caractère captif les rend peu vulnérables aux pollutions de surface. Néanmoins, elles présentent des teneurs plus élevées en arsenic, élément d'origine naturelle, dont le seuil maximum est fixé à 100 µg/l dans les eaux brutes.

Le tableau ci-après présente les valeurs et moyennes annuelles des principaux paramètres recherchés (eaux brutes) ; à noter, les eaux brutes de l'Oiselière sont traitées à l'usine du Val :

Paramètres des eaux brutes avant traitement	Eaux brutes Forages de L'Oiselière (données 2016)			Normes Eaux brutes
	F3	F5	F6	
Turbidité en NTU	3	4.9	2	-
COT (matière organique) en mg/l C	0.4	0.4	0.3	-
TAC en ° Français	NM	NM	NM	-
Fer en µg/l	371	555	310	-
Manganèse en µg/l	234	235	236	-
Nitrates en mg/l	0,1	<0,1	0,1	50 mg/l
Arsenic en µg/l	11	9	7	100 µg/l
<i>Escherichia coli</i> dans 100 ml - % de conformité	100 %	100 %	100 %	20 000
Entérocoques dans 100 ml % de conformité	100 %	100 %	100 %	10 000
Pesticides azotés en µg/l	NQ	NQ	NQ	5 µg/l et 2 µg/l par subst.
* Equilibre calcocarbonique	2	2	3	

NQ : non quantifié

NM : non mesuré

**L'équilibre calcocarbonique comprend 5 classes : 0 pour eau incrustante, 1 pour eau légèrement incrustante, 2 pour eau à l'équilibre, 3 pour eau légèrement agressive et 4 pour eau agressive. Les références de qualité sont respectées lorsque classe = 1 ou = 2.*

Interprétation :

L'eau brute prélevée sur ces forages est riche en Fer et en Manganèse et contient également un peu d'Arsenic. Actuellement, cette eau est envoyée à l'usine du Val pour y être traitée, permettant ainsi d'abattre les teneurs de ces composés. A terme, il est prévu l'installation d'une usine de traitement, située au niveau du réservoir de La Source, qui permettra d'abattre les teneurs en Fer et en Manganèse sans passer par l'usine de potabilisation du Val. L'eau sera également chlorée avant distribution.

4. Le suivi et la qualité des eaux distribuées en 2016

Le tableau ci-après présente les moyennes annuelles des principaux paramètres recherchés :

Paramètres des eaux distribuées	Secteur Clos des Bœufs	Secteur Pouponnière	Secteur desservi par l'eau issue de l'usine du Val	Normes Eaux distribuées
Moyenne annuelle	1 point de contrôle	1 point de contrôle	17 points de contrôle	
Turbidité en NTU	0,24	0,16	0,15	2 NTU
Fer en µg/l	<10	18	<10	200 µg/l
Manganèse en µg/l	<10	NM	<10	50 µg/l
Sélénium en µg/l	NM	<2	NM	10 µg/l
<i>Escherichia coli</i> dans 100 ml % de conformité	100 %	88 % (1 plv non conforme le 23 06 16)	100 %	0/100 ml
Entérocoques dans 100 ml % de conformité	100 %	100 %	100 %	0/100 ml
Nombre d'analyses	16	9	156	

5. Résumé et conclusions sur l'année 2016

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

	Microbiologie			Physicochimie		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non Conforme	Taux (%) conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non Conforme	Taux(%) conformité
Eau brute (EB)	6	0	100	9	0	100
Eau traitée (ET)	32	0	100	32	3	90.62
Eau distribuée (ED)	181	1	99.44	181	0	100
total (EB+ET+ED)	219	1	99.54	219	3	98.63

Les 4 non-conformités relevées sur les limites et références de qualité en 2016 sont les suivantes :

Date	Secteur / Lieu / type et n° analyse	Paramètre dépassé	Commentaire
13 janvier	Usine du VAL – P2 –00100936 – local pompage	Equilibre calcocarbonique = 0 Référence de qualité	Eau présentant un caractère incrustant inhabituel qui favorise l'entartrage des canalisations. Cette situation nécessite d'ajuster le traitement de rééquilibrage de l'équilibre calcocarbonique.
27 avril	Château d'eau Pouponnière – P2 – 102413 – colonne de distribution	Equilibre calcocarbonique = 0 Référence de qualité	Eau présentant un caractère entartrant inhabituel. Les prochaines analyses permettront de suivre son évolution.
23 juin	Pouponnière – D1 – allée Pierre Chevallier – cuisine du centre social	Escherichia coli (2/100 ml) et Bactéries coliformes (3/100 ml) Limite et référence de qualité	Le prélèvement du 23 juin a mis en évidence la mauvaise qualité bactériologique de l'eau. Suite à purge, un nouveau prélèvement a été effectué le 28 juin, il montre le retour à une bonne qualité bactériologique de l'eau.
08 novembre	Usine du VAL – P2 –00105344 – local pompage	Equilibre calcocarbonique = 4 Référence de qualité	Eau présentant un caractère agressif qui favorise la dissolution des matériaux constitutifs des canalisations (cuivre, nickel, plomb, fer...), notamment en cas de stagnation prolongé ; cette situation nécessite d'ajuster le traitement de rééquilibrage de l'équilibre calcocarbonique.

Conclusion : L'eau délivrée à la population pour l'année 2016 est d'excellente qualité concernant le respect des limites de qualité (99.54% de conformité) et les références de qualité (98.63% de conformité).



ANNEXE

CM du 16/10/2017

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2017
CHIFFRES 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



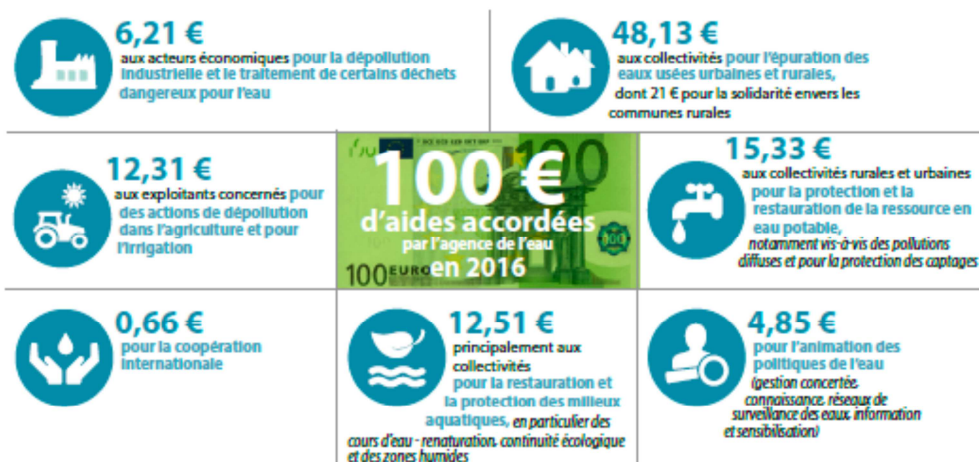
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2016

Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définies par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.

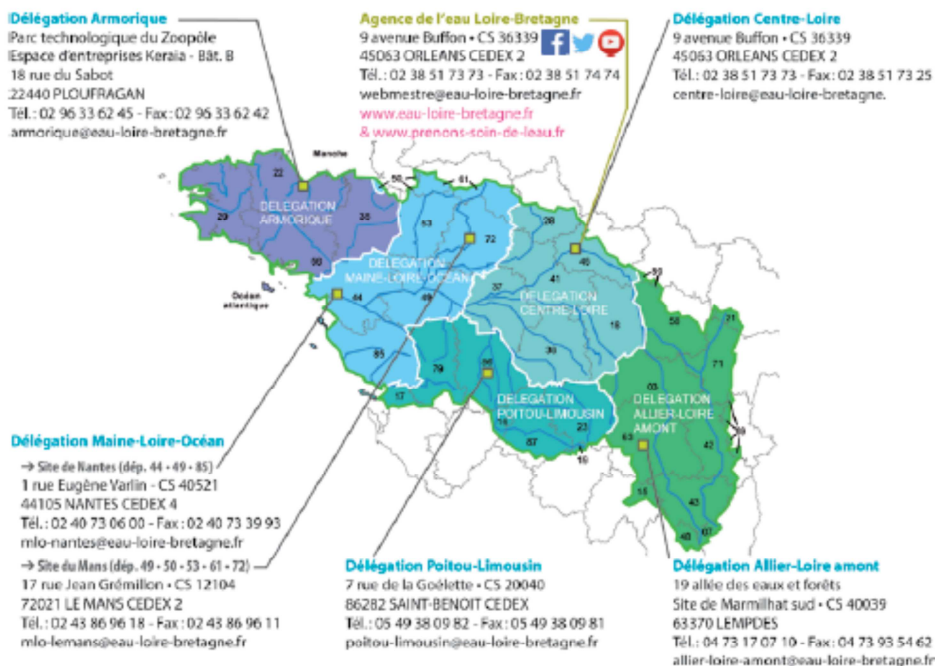


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



N° 28 – **Réseaux d'énergie. Concession de chauffage urbain du nord de la Loire. Exercice 2016. Examen du rapport annuel de la S.O.D.C.**

M. PEZET – *Nous commençons par la chaufferie située au nord. L'année 2016 a été la première année pleine de fonctionnement de cette chaufferie. Je vais être assez synthétique en vous donnant les grands points marquants durant cette année.*

Le réseau a distribué une énergie très peu carbonée. En effet, 90 % de la chaleur produite s'est faite à partir de la biomasse. Les émissions de gaz à effets de serre chutent de près de 90 % depuis la mise en service de la chaufferie. Quant aux émissions de poussières et particules fines, elles sont limitées et sont 20 fois inférieures à la norme autorisée.

En ce qui concerne le réseau, les bâtiments suivants ont été raccordés :

- le collège Jeanne d'Arc ;
- l'E.S.A.D. ;
- le théâtre ;
- l'école Gutenberg ;
- le gymnase Claude Robert ;
- les ateliers municipaux ;
- l'internat du lycée Benjamin Franklin ;
- les Halles Châtelet.

Enfin, en ce qui concerne les tarifs, celui de la part abonnement est resté stable. Il y a une légère augmentation de la part des consommations, mais celui-ci reste inférieur de 17 % au tarif en vigueur avant la mise en service de la chaufferie biomasse.

M. le Maire – *La parole est à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Par rapport à la S.O.D.C., on a un peu trop régulièrement des soucis au niveau du chauffage sur l'Argonne et plus particulièrement sur la Borde. On a vu cela avec l'Office, mais c'est un peu récurrent quand même.*

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La société S.O.D.C., concessionnaire du service public pour le chauffage urbain au nord de la Loire, a remis son rapport pour l'exercice 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités du concessionnaire S.O.D.C. pour le chauffage urbain au nord de la Loire au titre de l'exercice 2016. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE
CONCESSION SODC
COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2016 - SYNTHÈSE

I- LE CONTRAT

S.O.D.C :	Société Orléanaise de Distribution de Chaleur
Siège social :	135, rue du Faubourg Bannier, BP 31279 45002 Orléans Cedex 1
Capital :	18 685 555 €
Actionnariat :	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES 1 place Samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE
Effectif :	25 personnes
Puissance installée :	89 500 kW
Linéaire du réseau bi-tubes :	22,2 km
Nombre de sous-stations :	117

II- OBJET DE LA CONCESSION

Production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre de la ville situé au nord de la Loire.

Exploitation des installations « primaires ».

Terme de la concession : 31 août 2034

III- HISTORIQUE DU CONTRAT

Le contrat initial de concession date du 1^{er} février 1989. Il a été suivi jusqu'à ce jour des 9 avenants suivants :

- Avenant 1 du 21 mai 1995 :
Il permet de diminuer de 12 % les tarifs, de fixer le programme des travaux de restructuration des installations, de définir les conditions de retour à la concession des actifs correspondants aux installations du Faubourg Bannier.
- Avenant 2 du 24 octobre 1997 :
Il adapte les formules d'indexation de la tarification en fonction de l'énergie primaire réellement utilisée (fuel lourd BTS) et de définir les contraintes techniques et économiques de préservation du site de Jean Jaurès.
- Avenant 3 du 26 mars 1999 :
Il définit les conditions de mise en place d'une centrale de cogénération en complément de la chaufferie existante et permet une réduction de 10,68 % du terme de facturation proportionnel à la consommation (R1, F1).
- Avenant 4 du 7 juillet 2000 :
Il fixe la valeur des biens de retour en faveur de la SODC à la fin du contrat de concession suite à la mise en service de la cogénération, et il définit les paramètres G et G₀ inhérents au contrat de gaz entrant dans la formule de révision des tarifs de vente R1 et F1 de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait ».
- Avenant 5 du 23 mai 2003 :
Il définit le nouvel indice d'électricité entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice 4010-03.
- Avenant 6 du 17 décembre 2004 :
Il définit le nouvel indice de services entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice PsdC.
- Avenant 7 du 14 décembre 2007 :
Il fixe les conditions de désaffectation du site Jean Jaurès.
- Avenant 8 du 25 janvier 2008 :
Il définit les conditions de dévoiement du réseau de chauffage urbain pour le passage de la seconde ligne de Tramway et prolonge la durée de la concession jusqu'au 30 juin 2018.
- Avenant 9 du 1^{er} février 2012 :
Il acte la construction d'une chaufferie biomasse dans le futur éco-quartier des Groues, prévoit une baisse tarifaire au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} juillet 2014, et il porte le terme de la concession au 30 juin 2032.
- Avenant 10 du 21 novembre 2016 :
Il optimise les conditions économiques du service concédé et actualise la formule de révision du tarif R1.

IV- ELEMENTS FINANCIERS

	2016 (en €)	2015 (en €)	Evolution	
			En valeur	En %
Chiffre d'affaires concession	16 392 818	14 052 304	2 340 515	16,66%
<i>dont ventes R1</i>	3 722 781	3 278 032	444 749	13,57%
<i>dont ventes R2</i>	1 605 228	1 634 534	-29 306	-1,79%
<i>dont vente électricité cogénération à EDF</i>	9 620 758	7 837 846	1 782 913	22,75%
<i>dont travaux</i>	192 747	107 320	85 427	79,60%
<i>dont prestations de service</i>	1 238 968	1 184 533	54 435	4,60%
<i>dont activités annexes</i>	12 337	10 039	2 298	22,89%
Production d'immobilisation	3 395 509	2 557 680	837 830	32,76%
Reprises sur amortissements et provisions	42 009	524 570	-482 560	-91,99%
Produits financiers	-254	290 785	-291 039	-100,09%
Produits exceptionnels	12 817	10 874	1 943	18%
Autres produits	5	1	4	396,97%
Total des produits de la concession	19 842 904	17 436 213	2 406 691	13,80%
Achats	14 243 192	13 691 828	551 364	4,03%
<i>dont achat de combustibles</i>	6 592 331	7 169 554	-577 223	-8,05%
<i>dont achats de sous-traitance</i>	4 526 953	3 701 673	825 280	22,29%
<i>dont achats de matières premières et fournitures</i>	1 227 126	750 660	476 466	63,47%
<i>dont assistance technique et administrative</i>	655 427	561 899	93 528	16,64%
<i>dont locations</i>	556 433	482 069	74 364	15,43%
<i>dont études et prestations de service</i>	32 977	226 098	-193 121	-85,41%
<i>dont primes d'assurances</i>	96 239	138 498	-42 259	-30,51%
<i>dont personnel extérieur à l'entreprise</i>	367 340	318 492	48 848	15,34%
<i>dont honoraires</i>	70 073	221 820	-151 747	-68,41%
<i>dont divers</i>	118 294	121 066	-2 772	-2,29%
Impôts et taxes	338 846	123 317	215 529	174,78%
Charges de personnel	1 086 867	1 145 430	-58 563	-5,11%
Dotations d'exploitation (amortissements et provisions)	3 227 556	3 070 682	156 874	5,11%
Autres charges d'exploitation	129 095	138 880	-9 785	-7,05%
Charges financières	4 214 529	1 816 417	2 398 112	132,02%
Charges exceptionnelles	152	0	152	-
Participation des salariés aux résultats	40 008	18 745	21 263	113,43%
Total des charges de la concession	23 280 244	20 005 298	3 274 946	16,37%
Résultat de la concession	-3 437 340	-2 569 085	-868 255	-

S'agissant des recettes, il convient de signaler notamment :

- L'augmentation substantielle des recettes de vente d'énergie d'une part du fait de nouveaux raccordements et d'autre part, du fait d'une rigueur climatique plus importante qu'en 2015 ;
- L'amélioration notable des performances de la chaufferie biomasse à l'issue d'une première année de mise en service.

En ce qui concerne les dépenses, il convient de remarquer notamment :

- L'augmentation des charges financières, impactées par la renégociation à la demande du Délégué des prêts contractés pour la construction de la chaufferie biomasse, avec un impact négatif exceptionnel d'environ 2,5 M€ sur le résultat 2016 ;
- Une baisse du coût des achats de combustible (à quantité supérieure), résultant notamment d'une démarche d'optimisation des conditions d'achats de la biomasse.

V- EVOLUTION DES TARIFS

	2016	2015	2014	2013	Evolution 2015-2016	
					En valeur	En %
Tarif de décembre						
R1 (en € TTC / MWh)	56,65 €	52,45 €	53,59 €	70,00 €	4,20 €	8,00%
R2 (en € TTC / kW / an)	46,09 €	46,06 €	45,99 €	46,74 €	0,03 €	0,07%
Tarif moyen annuel						
R1 (en € TTC / MWh)	56,17 €	53,10 €	57,48 €	67,57 €	3,07 €	5,79%

Le prix de l'abonnement (R2) est resté stable entre 2014 et 2015 (+ 0,07 %). Le prix moyen du MWh consommé a quant à lui augmenté de 5,79 % entre 2015 et 2016, en raison notamment de l'augmentation du tarif d'achat du gaz naturel, qui est moins compétitif depuis la baisse importante de quantité consommée avec la mise en service de la chaufferie biomasse.

VI- PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION

Les principaux indicateurs de gestion au 31 décembre 2016 ont évolué de la façon suivante :

	2016	2015	Evolution	
			En valeur	En %
Nombre d'abonnés facturés	1 824	1 668	156	9,35%
Puissances souscrites au compteur (en kW)	39 323	35 674	3 649	10,23%

La puissance souscrite globale, stable depuis plusieurs années, a fortement augmenté en 2016, en raison de la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'extension du réseau mené en accompagnement de la mise en service de la chaufferie biomasse. En 2016, les installations suivantes ont été raccordées :

- Collège Jeanne d'Arc ;
- ESAD ;

- Théâtre ;
- UDAF ;
- Ecole Gutenberg ;
- Gymnase Claude Robert ;
- Ateliers municipaux ;
- Internat du Lycée Benjamin Franklin ;
- Les Halles Châtelet ;
- CHRO Madeleine.

VII- PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

	2016	2015	2014	Evolution 2015-2016	
				En valeur	En %
Rigueur climatique annuelle (en DJU)	2 713	2 444	2 288	269	11,01%
Energies consommées (en MWh)	283 036	257 236	106 605	25 800	10,03%
<i>dont gaz (en MWh)</i>	13 469	20 828	94 795	-7 359	-35,33%
<i>dont fioul (en MWh)</i>	0	0	45	0	0,00%
<i>dont biomasse (en MWh)</i>	269 567	236 408	11 765	33 159	14,03%
Chaleur produite (en MWh)	89 139	88 117	80 050	1 022	1,16%
<i>dont cogénération gaz (en MWh)</i>	1 135	87	22 360	1 048	1204,60%
<i>dont chaudières gaz (en MWh)</i>	8 090	17 557	46 008	-9 467	-53,92%
<i>dont cogénération biomasse (en MWh)</i>	79 914	70 473	11 682	9 441	13,40%
Electricité produite (en MWh)	68 966	52 614	14 686	16 352	31,08%
<i>dont cogénération gaz (en MWh)</i>	858	0	14 585	858	-
<i>dont cogénération biomasse (en MWh)</i>	68 108	52 614	101	15 494	29,45%
Chaleur vendue (en MWh)	69 924	65 134	64 838	4 790	7,35%
Rendement de réseau	78,44%	73,92%	81,00%	4,53 pts	
Pourcentage de chaleur renouvelable	89,65%	79,98%	14,59%	9,67 pts	

La rigueur climatique de l'année 2016 a été supérieure de 11 % à celle de l'année 2015, ce qui a eu pour incidence d'augmenter les quantités d'énergie consommées.

L'installation de cogénération gaz est passée en mode dispatchable à compter du 1^{er} novembre 2014 et a été appelée 6 jours par EDF durant l'année 2016.

L'installation de cogénération biomasse est montée progressivement en puissance à partir de janvier 2015, ce qui explique l'augmentation des quantités d'électricité et de chaleur produites en 2016. A noter que 6,9 % de l'électricité produite par cogénération biomasse alimente directement l'usine pour son fonctionnement.

En 2016, près de 90 % de la chaleur injectée dans le réseau de chauffage urbain a été produite à partir de la chaufferie biomasse.

Le rendement du réseau (rapport entre l'énergie injectée sur le réseau et l'énergie effectivement facturée) s'est amélioré en 2016, en raison d'une baisse relative de l'importance des fuites.

VIII- REJETS ATMOSPHERIQUES

	2016	2015	2014	Evolution 2015-2016	
				En valeur	En %
SO ₂	0,03 t	0,04 t	0,85 t	-0,01 t	-30%
N ₂ O	3,89 t	3,54 t	0,85 t	+0,35 t	+10%
NOx	101,94 t	80,31 t	16,70 t	+21,63 t	+27%
CO ₂	2 508,93 t	3 853,15 t	19 438,00 t	-1 344,22 t	-35%

Les rejets de SO₂ et CO₂ ont diminué de façon significative avec la mise en service de la chaufferie biomasse et la réduction de consommation d'énergies fossiles. La combustion de biomasse entraîne en revanche une augmentation d'oxydes et protoxydes d'azotes. Les évolutions observées entre 2014 et 2015, avec la mise en service de la chaufferie, se sont accentuées du fait de la montée en puissance de la chaufferie en 2016. Les rejets sont contrôlés en continu et les taux d'émissions restent largement en deçà des seuils autorisés.

IX- QUOTAS DE CO2

	2016	2015	2014	2013	2012
Quotas annuels de CO ₂ accordés (année N)	6 014 t	13 741 t	15 510 t	17 332 t	27 053 t
Quotas consommés (année N-1)	- 3 853 t	- 19 438 t	- 29 014 t	- 24 613 t	- 23 837 t
Quotas vendus (année N)	0 t	0 t	0 t	0 t	- 6 744 t
Quotas achetés (année N)	0 t	0 t	0 t	0 t	+ 6 744 t
Solde des quotas antérieurs	4 146 t	9 843 t	23 347 t	30 628 t	27 412 t
Quotas restant au 31 décembre (année N)	6 307 t	4 146 t	9 843 t	23 347 t	30 628 t

Le Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ) de CO₂ a attribué à la SODC 6 014 tonnes en 2016. Le solde de quotas restants au 31 décembre 2016 est de 6 307 tonnes.

X- PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE

Réseau primaire :

- Remplacement de tuyauteries rue des Sansonnères (4m) ;
- Remplacement de tuyauteries rue Daniel Jousse (1m) ;
- Remplacement de tuyauteries Centre social gare (9m) ;
- Remplacement de tuyauteries Gare routière (15m) ;
- Remplacement de tuyauteries Impasse du coq (30m) ;
- Remplacement de tuyauteries Rectorat (110m) ;
- Remplacement de tuyauteries rue Eugène Vignat (26m).

Sous-stations :

- Lycée Jean Zay : pose de calorifuge ;
- Cave Muzène : remplacement de 2m de tuyauteries ;
- Ilot 7 nord : remplacement de l'échangeur, pose d'un pot à boue, pose de calorifuge ;
- Ilot 8 : remplacement de l'échangeur, pose d'un pot à boue, pose de calorifuge ;
- Palais des Sports : pose de deux vannes de barrage et de deux vannes de vidange ;
- Orléans 2000 : remplacement de l'échangeur et pose de calorifuge, remplacement d'une pompe ;
- Gymnase Pothier : remplacement de tampons et pose d'un calorifuge sur l'échangeur ;
- Tour M : remplacement de l'échangeur et pose de calorifuge ;
- Ilot 4 : remplacement de l'échangeur et pose de calorifuge, remplacement d'une pompe de relevage ;
- Complexe sportif Blossières : remplacement de l'échangeur et pose de calorifuge ;
- Impasse du coq : pose de calorifuge ;
- Ilots 8, 7 nord, 18 et 24 : création de dalles et mise en place de puisards dans les sous-stations ;
- Maison de la musique : remplacement de l'échangeur et pose de calorifuge ;
- Lycée Pothier : remplacement de 6 vannes ;
- Ilots 3, 4, 1, 2, 5 et 8 : remplacement des pompes de circulation et d'un transformateur ;
- Ilot 7 nord : remplacement de 2 vannes ;
- Athéna : remplacement d'une vanne et d'un flexible dans la chambre à vanne ;
- Ilot de la Rapé : remplacement de 2 pompes ;
- Mairie annexe Argonne : remplacement d'un disjoncteur thermique ;
- Lycée Benjamin Franklin : remplacement d'une pompe ;
- Le Fleury : remplacement d'une vanne et du pot à boue ;
- Les Gémeaux : remplacement d'une vanne.

Chaufferie gaz Bannier :

- Dépose du brûleur 6 vapeur devenu obsolète ;
- Contrôle et maintenance des lignes gaz ;
- Remplacement de la sonde de mesure du générateur 4 ;
- Contrôle de la centrale de détection de gaz ;
- Contrôle de la centrale de détection incendie des armoires électriques ;
- Maintenance des cellules HTA du poste de livraison de la chaufferie ;
- Contrôle thermographique infra-rouge des armoires électriques ;
- Maintenance du poste de détente de gaz ;
- Contrôle du comptage gaz et du comptage thermique de la cogénération ;
- Vérification du matériel incendie ;
- Maintenance de la baie d'analyse des rejets à l'atmosphère ;
- Contrôle des installations électriques ;
- Générateurs 1, 2, 4 et 5 : contrôle réglementaire, mesures de contrôle des rejets atmosphériques, contrôle en charge des soupapes des générateurs ;
- Reprise du réfractaire du générateur 4 ;
- Mise en place d'un variateur de vitesse sur la pompe de charge du générateur 2 ;
- Remplacement électronique de la protection pour travailleur isolé ;
- Mise en place et contrôle d'un comptage général d'arrivée gaz ;
- Prises d'échantillons par carottage sous l'ancien site de stockage de fioul ;
- Mise en place et raccordement de l'échangeur qui alimentera le CNSO ;

- Modification de la liaison entre la chaufferie Bannier et la chaufferie biomasse : déplacement du piquage retour et ajout de 2 vannes.

Chaufferie biomasse :

- Remplacement du motoréducteur, réducteur, variateur, câble et départ moteur des aérocondenseurs ;
- Mise en place d'un sodium-mètre et d'un silice-mètre ;
- Mise en place d'un silencieux dans la fosse ;
- Ajout d'une électrovanne d'isolement ;
- Reprogrammation des ponts ;
- Travaux sur le point d'ancrage du réseau biomasse ;
- Reprise du support brûleur ;
- Reprogrammation de la fosse des effluents ;
- Mise en place de compteurs sur la chaudière et les deux turbines.

XI- QUALITE DU SERVICE

Journal des principaux arrêts et incidents en 2016 :

Date	Nombre d'heures d'arrêt	Description
07/03	7h	Réparation d'une fuite sur le réseau sur l'antenne Centre Social Gare. Coupure de chauffage pour le centre social seul de 9h à 16h.
Du 31/07 18h au 05/08 20h	ARRET TECHNIQUE ANNUEL	Interventions sur le collecteur principal en chaufferie et sur le réseau d'eau surchauffé en ville.
08/09	2h	Coupure du réseau sur l'antenne Blossières entre 14 et 16h pour recherche de fuite.
Du 10/11 à 17h30 au 16/11 à 15h30	142h	Isolement pour réparation du réseau sur l'antenne Gare Routière en raison d'une fuite importante dans la rue Emile Zola. Seul le chauffage de la Gare Routière a été coupé.
01/12	6h	Coupure du chauffage entre 8h et 14h pour la résidence Daniel Jousse pour réparation d'une fuite.

N° 29 – Réseaux d'énergie. Concession de chauffage urbain du quartier de La Source. Exercice 2016. Examen du rapport annuel de la S.O.C.O.S.

M. PEZET – *En ce qui concerne le sud, c'est la quatrième année de fonctionnement. Pas d'incident à noter.*

Le réseau a délivré une chaleur produite pour 68 % à partir d'énergies renouvelables sur un objectif minimal contractuel fixé à 60 %. Les émissions de particules fines sont également bien en-deça des normes autorisées. Il est à noter l'augmentation de la puissance souscrite par le nouvel hôpital d'Orléans.

En ce qui concerne les tarifs, la part de consommations est en baisse régulière et continue depuis l'année 2012. Elle est de - 0,13 % en 2016. Et enfin, le tarif de la part abonnement a augmenté de

0,71 %, en sachant que la part abonnement représente à peu près 20 % du coût global.

M. le Maire – La parole est à M. RICOUD.

M. RICOUD – Par rapport à la S.O.C.O.S., comme je l'avais dit l'année dernière, vivement que l'A.N.R.U. règle les problèmes en termes d'isolation, car il est vrai que le prix du chauffage pour un logement G.P.V. type F4 et celui pour un logement Pierre et Lumières type F4, c'est complètement différent. D'où notre volonté et également la vôtre, je le sais, que cet A.N.R.U. 2 permette vraiment des travaux d'isolation et donc aux locataires de Pierre et Lumières d'avoir des niveaux de prix moins élevés qu'ils ont actuellement.

Permettez-moi de souhaiter, compte tenu de toutes ces annonces faites au niveau du logement et de l'A.N.R.U., qu'il n'y ait pas de baisses de financement par rapport à ce projet qui est lancé depuis quelques temps. Ce que je crains plus, c'est la partie bailleur. Comment les bailleurs dans ce contexte-là, compte tenu de ce qui leur tombe sur le coin de la figure, vont-ils pouvoir participer au financement de tout cela ? Moi je suis inquiet là, je tiens à vous le dire. On en parle souvent à l'Office avec Philippe LELOUP, le directeur général, et Mme SUIRE. Il y a de quoi à être un peu inquiet suite aux annonces du secrétaire d'Etat au logement, M. DENORMANDIE. Cette inquiétude, tous les bailleurs et toutes les associations de locataires l'ont. Donc, j'espère que ces mauvaises nouvelles venant du gouvernement ne vont pas « foutre en l'air » le projet A.N.R.U. 2 sur La Source et sur l'Argonne. Merci.

M. le Maire – D'autres remarques ? Mme ANTON.

Mme ANTON – Je tenais juste à souligner le fait qu'au niveau de ces deux chaufferies biomasse, cela montre vraiment qu'Orléans s'inscrit dans la transition environnementale et la transition énergétique, puisque ces deux équipements nous permettent de diminuer, vous le savez tous je pense depuis, de – 12 % nos émissions de gaz à effets de serre. Egalement au niveau du prix, par rapport aux abonnés, cela permet une stabilité du prix sur la facture énergétique car ce n'est pas indexé sur les énergies fossiles.

Il faut savoir également que l'approvisionnement au niveau de la filière bois se fait à moins de 150 kilomètres et on a pu justement développer des emplois grâce à tout cela. Je vous remercie.

M. le Maire – Et plus on déclare bonnes nos factures, mieux on se porte aussi, en tout cas pour le long terme. A court terme, c'était plutôt dans le sens inverse, mais à long terme, c'est très payant. On prend donc acte de ce rapport.

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La société S.O.C.O.S., concessionnaire du service public pour le chauffage urbain du quartier de La Source, a remis son rapport pour l'exercice 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités du concessionnaire S.O.C.O.S. pour le chauffage urbain du quartier de La Source au titre de l'exercice 2016. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE
CONCESSION SOCOS
COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2016 - SYNTHÈSE

I- LE CONTRAT

S.O.C.O.S. :	Société de Chauffage d'Orléans la Source
Siège social :	2 avenue Claude Guillemin 45100 Orléans
Capital :	160 000 €
Actionnariat :	DALKIA France 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint André lez Lille
Effectif :	13 personnes
Puissance installée :	100 MW
Longueur du réseau :	25,5 km
Nombre de sous-stations :	139
Equivalent-logements chauffés :	13 000

II- OBJET DE LA CONCESSION

Production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre défini par le traité de concession sur Orléans la Source.

Exploitation des installations « primaires ».

Terme de la concession : 30 septembre 2024

III- HISTORIQUE DU CONTRAT

Le contrat initial de concession date du 25 novembre 1964. Il a été suivi jusqu'à ce jour de :

- L'avenant 1 du 26 octobre 1967 :
Il précise les termes de facturation.
- L'avenant 2 du 29 février 1968 :
Il précise la date d'application de la réglementation en matière de révision des prix.
- L'avenant 3 du 27 avril 1973 :
Il réexamine certains articles du cahier des charges.
- L'avenant 4 du 25 novembre 1977 :
Il modifie les conditions de facturation de la chaleur aux abonnés.
- L'avenant 5 du 30 avril 1982 :
Il modifie à la baisse les prix unitaires et définit le cadre des relations Ville – SOCOS.
- L'avenant 6 du 21 mars 1986 :
Il constitue une refonte totale des stipulations antérieures (traité initial, avenants 1 à 5 inclus) et prolonge la durée de la concession jusqu'au 30 juin 2000.
- L'avenant 7 du 22 mai 1987 :
Il précise le montant de la redevance que le concessionnaire reverse à la Ville.
- L'avenant 8 du 26 octobre 1990 :
Il définit la règle de reversement de la quote-part du Fonds de Garantie aux abonnés.
- L'avenant 9 du 21 avril 1995 :
Il définit une baisse des tarifs de 6 % sur le R1 et 15 % sur le R2.
- L'avenant 10 du 10 juillet 1998 :
Il autorise SOCOS à réaliser une cogénération, il fixe la fin de la concession au 30 septembre 2012, il entérine une baisse des tarifs unitaires de 9 % sur le R1, 36,07 % sur le R2 et prolonge la durée de concession de 12 ans soit jusqu'au 30 septembre 2012.
- L'avenant 11 du 7 juillet 2000 :
Il fixe la date de démarrage de la cogénération au 1^{er} février 2000.
- L'avenant 12 du 28 novembre 2003 :
Il autorise un nouveau financement plus avantageux de la cogénération qui induit une baisse des puissances souscrites R2 de 12,33 %.
- L'avenant 13 du 17 décembre 2004 :
Il définit le nouvel indice de services entrant dans la formule de révision des tarifs R2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés, suite à l'arrêt de parution de l'indice PsdA.
- L'avenant 14 du 16 décembre 2005 :
Il définit les modifications, consécutives au Grand Projet de Ville, du réseau de chaleur à la charge du concessionnaire, les mesures économiques pour assurer l'équilibre financier de la concession et précise les règles d'affectation des excédents des exercices 2003, 2004, 2005 conformément à l'avenant 12 ci-dessus.

- L'avenant 15 du 29 février 2008 :
Il autorise la SOCOS à acheter à la société COGESTAR 2 de la chaleur issue d'une installation de cogénération implantée sur le site du CHRO renforçant la sécurisation du réseau de la SOCOS et du CHRO et permettant une réduction significative des gaz à effet de serre.
- L'avenant 16 du 26 mars 2010 :
Il met en place l'installation d'une chaufferie fonctionnant à la biomasse et permet de faire bénéficier les abonnés de l'effet TVA sur l'ensemble de la facture (TVA à 5,5 %). Il prolonge de 12 ans la concession, et prévoit le raccordement du Nouvel Hôpital d'Orléans.
- L'avenant 17 du 4 novembre 2016 :
Il optimise les conditions économiques du service concédé et permet la prise en compte des nouveaux investissements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service et son développement.
- L'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du 17 décembre 2010 :
Elle autorise le Groupement constitué par les sociétés Dalkia Biomasse et Dalkia France à financer, construire et exploiter les ouvrages et installations de la chaufferie biomasse.
- L'avenant 1 à l'AOT du 28 février 2013 :
Il formalise le transfert de l'ensemble des droits et obligations détenues au titre de l'AOT par le groupement constitué des sociétés Dalkia Biomasse Orléans et Dalkia France, à la société Orléans Biomasse Energie.

IV- ELEMENTS FINANCIERS

	2016 (en €)	2015 (en €)	Evolution
Chiffre d'affaires concession	10 882 346	10 494 976	3,69%
<i>dont ventes R1</i>	6 772 555	6 564 212	3,17%
<i>dont ventes R2</i>	2 128 780	2 058 409	3,42%
<i>dont vente électricité cogénération à EDF</i>	1 981 011	1 872 355	5,80%
Production d'immobilisation	5 371	654 335	-99,18%
Reprise provision pour garantie totale	440 617	688 016	-35,96%
Produit net de cession de quotas de CO2	-8 021	-7 340	9,28%
Produit CEE	8 859	7 887	12,32%
Total des produits de la concession	11 329 172	11 837 874	-4,30%
Achats de matières premières et autres	8 136 237	8 350 462	-2,57%
Autres achats et charges externes	1 990 021	2 751 185	-27,67%
Impôts et taxes	68 244	51 980	31,29%
Autres charges d'exploitation	135 056	129 856	4,00%
Dotations d'exploitation (amortissements et provisions)	892 081	589 153	51,42%
Charges financières	725 728	1 318 386	-44,95%
Total des charges de la concession	11 947 367	13 191 022	-9,43%
Résultat de la concession	-618 195	-1 353 149	-54,31%

Le résultat de la concession a progressé de 735 k€ entre 2015 et 2016. Cette amélioration du résultat provient essentiellement :

- D'une hausse du chiffre d'affaire de la concession (augmentation de la rigueur climatique et des recettes de ventes d'électricité) ;
- De l'application de l'avenant 17 (économies sur les achats de chaleur et sur les frais de gestion, baisse des charges relatives aux investissements).

V- EVOLUTION DES TARIFS

Les tarifs pour 2016 ont été les suivants :

	2016	2015	2014	Evolution	
				En valeur	En %
Tarif de décembre					
R1 (en € TTC / MWh)	57,03 €	55,50 €	57,41 €	+1,53 €	+2,75%
R2 (en € TTC / kW / an)	24,09 €	23,92 €	23,79 €	+0,17 €	+0,71%
Tarif moyen annuel					
R1 (en € TTC / MWh)	55,33 €	55,40 €	56,64 €	-0,07 €	-0,13%

Depuis le 1^{er} janvier 2013, en raison du démarrage de la chaufferie biomasse, le délégataire applique une TVA au taux de 5,5 % sur ses factures car l'énergie distribuée est majoritairement renouvelable.

Le prix moyen du MWh consommé a diminué de 0,13 % entre 2015 et 2016, en raison de l'évolution à la baisse des indices pris en compte dans la formule de révision des prix. Le prix de l'abonnement (R2) a quant à lui augmenté de 0,71 % entre 2015 et 2016.

VI- PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION

	12/2016	12/2015	Evolution	
			En valeur	En %
Nombre de sous-stations	139	139	0	-
Puissances souscrites au compteur	94 802 kW	93 885 kW	+917 kW	+0,98%

La puissance souscrite totale a augmenté de 917 kW en 2016, en raison de la révision à la hausse de la puissance souscrite par le Nouvel Hôpital d'Orléans.

VII- PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

	2016	2015	Evolution	
			En valeur	En %
Rendement de réseau (en %)	86,89%	86,63%	0,25pts	
Taux d'énergie renouvelable du réseau (en %)	68,51%	66,78%	1,73pts	
Rigueur hivernale pour la saison de chauffe (en DJU)	2 428	2 086	342	16,40%
Jours de chauffe	228	216	12	5,56%
Energies consommées (en MWh)	40 787	39 838	949	2,38%
Chaleur distribuée (en MWh)	148 632	144 291	4 341	3,01%
<i>dont cogénération gaz</i>	2211	124	2087	1683,06%
<i>dont chaudières gaz</i>	28 268	31 616	-3 348	-10,59%
<i>dont achat biomasse</i>	101 831	96 354	5 477	5,68%
<i>dont achat cogénération CHRO</i>	16 322	16 197	125	0,77%
Electricité vendue (en MWh)	1402	0	1402	-
Chaleur vendue (en MWh)	129 142	125 005	4 137	3,31%

Le réseau a livré davantage de chaleur en 2016 en raison d'une rigueur climatique supérieure. Les chaudières gaz ont été moins utilisées au profit de la chaufferie biomasse, et dans une moindre mesure de la turbine à gaz. Le taux d'énergie renouvelable a ainsi augmenté, atteignant 68,51 % en 2016.

La turbine de cogénération au gaz, qui fonctionne en mode dispatchable depuis le 1^{er} février 2013, a été appelée 5 jours en 2016 par EDF : les 7, 8, 9 et 30 novembre et le 19 décembre.

VIII- REJETS ATMOSPHERIQUES

	2016	2015	Evolution	
			En valeur	En %
SO ₂	0,159 t	0,205 t	-0,046 t	-9,79%
N ₂ O	0,355 t	0,353 t	0,002 t	0,26%
NOx	8,647 t	8,650 t	-0,003 t	-0,02%
CO ₂	8 178 t	8 062 t	116 t	+0,64%

La mise en service de l'unité biomasse, ainsi que la fin de l'utilisation du fioul dans la chaufferie historique, ont permis de réduire significativement les rejets de gaz à effet de serre (à titre de comparaison, près de 46 000 tonnes de CO₂ étaient rejetées par la SOCOS en 2010, avant la mise en service de l'unité biomasse).

L'augmentation relative des rejets de N₂O et CO₂ constatée entre 2015 et 2016 s'explique par l'augmentation de la quantité de chaleur produite en 2016 et donc une consommation plus importante

de gaz. La baisse relative des quantités de NOx émises, malgré l'augmentation de la quantité de gaz consommée, est consécutive à la mise en service de nouveaux brûleurs plus performants.

Le SO₂ est quant à lui principalement émis lors de la combustion du fioul domestique. Le fioul n'est aujourd'hui utilisé qu'en secours du gaz naturel, ainsi qu'à l'occasion des contrôles réglementaires des brûleurs des chaudières ou des essais et réglages des brûleurs après installation ou maintenance.

IX- QUOTAS DE CO₂

	2016	2015	2014	2013
Quotas annuels de CO ₂ attribués	6 541 t	7 473 t	16 872 t	37 706 t
Quotas consommés	- 8 178 t	- 8 971 t	- 7 240 t	- 18 062t
Quotas vendus	0 t	0 t	- 9 632 t	- 19 644 t
Quotas achetés	1 637 t	1 498 t	0 t	0 t
Solde des quotas antérieurs	0 t	0 t	0 t	0 t

Pour 2016, le Plan National d'Allocation des Quotas de CO₂ (PNAQ3) a attribué à la SOCOS 8 178 tonnes. La SOCOS a acquis des quotas complémentaires de CO₂ en 2016 pour 1 637 tonnes. Cela représente un déficit de 8 021,30 € sur la base d'une valorisation à 4,90€ la tonne.

X- PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE

Chaufferie :

- Chaudière n° 1 : détection d'une fuite sur l'écran latéral droit, mise en attente pour mise aux normes réglementaires par rapport aux émissions de NOx ;
- Chaudière n° 2 : réglage de combustion et recyclage de la courbe de régulation ;
- Chaudière n° 3 : remplacement des visseries sur les robinets et de la sonde de détection de flamme ;
- Maintenance d'onduleurs ;
- Maintenance de la baie d'analyse et remplacement des raccords ;
- Maintenance et mise en conformité de la protection parafoudre ;
- Remplacement des presses étoupes sur les vannes ;
- Maintenance des armoires électriques ;
- Remplacement du compresseur froid pour le maintien et la remise en état de l'assécheur d'air comprimé ;
- Remplacement du bloc moteur et maintenance de la pompe de charge ;
- Remplacement de la licence TOPKAPI-AREAL pour la télésurveillance ;
- Remplacement de la tête de l'adoucisseur ;
- Remplacement d'une pompe de maintien de pression.

Réseau :

- Maurice GENEVOIX : remplacement de deux points bas ;
- A33 : remise en état de l'antenne sud ;
- A15 : mise en place d'une chambre à vanne sur l'antenne sud ;
- H08 : remplacement d'une partie du réseau ;
- A18 : remplacement d'une partie du réseau ;
- Bolière / R. Rolland : réparation d'une fuite ;
- H21 : suppression d'un bras mort fuyard et remise en état ;
- Remplacement des plaques d'identification de sous-stations.

Pompes et sous-stations :

- A04 : remplacement d'une vanne primaire et d'un servomoteur ;
- A40 : remplacement du calorifuge primaire de la tuyauterie et d'une vanne de régulation ;
- C01 : remplacement de soupapes et de la pompe de charge de la chaudière ;
- B02 : remplacement du calorifuge primaire de la tuyauterie ;
- H20 : remplacement des pompes ;
- H28 : remplacement de l'échangeur primaire, de la vanne 3 voies et du servomoteur sur la vanne de régulation ECS ;
- U14 : remplacement de l'échangeur primaire ;
- A25 : remplacement de l'échangeur primaire ;
- U10 : remplacement de l'échangeur primaire ;
- H24 : remplacement de l'échangeur primaire ;
- U04 : mise en place d'un échangeur CIAT ;
- H15 : remplacement de deux vannes de régulation ;
- A10 : mise en place d'une vanne sur l'échangeur ;
- H02 : réparation de l'échangeur ;
- A24 : réparation de l'échangeur ;
- H14 : réparation de l'échangeur ;
- A45 : réparation de l'échangeur ;
- A08 : réparation de l'échangeur et remplacement d'une vanne de régulation ;
- H01 : remplacement de la pompe de charge du circuit ECS ;
- A30 : remplacement du servomoteur de sécurité ;
- A32 : maintien et remise en état du régulateur primaire ;
- U13 : remplacement d'une vanne de régulation.

XI- QUALITE DU SERVICE

Le 27 mai, une fuite a été détectée dans le secteur Romain ROLLAND / CONDORCET / GIDE, entraînant une coupure des productions d'eau chaude sanitaire des sous-stations H08 et A25. Une chaudière mobile a été installée pour assurer la continuité de service pour les abonnés. La réparation provisoire a entraîné une coupure du service pendant 2h. La réparation définitive du réseau a eu lieu le 2 août, durant l'arrêt technique annuel.

Le 22 juin, une fuite sur un point bas a été détectée et réparée, entraînant une coupure des productions d'eau chaude sanitaire des sous-stations de la rue Maurice GENEVOIX : H18, H21, H22 et A41. La réparation a nécessité 2h d'interruption.

Le 15 décembre, une fuite a été réparée sur le réseau de l'Université. L'intervention a été réalisée en période de congés scolaires, les locaux étant inoccupés.

L'arrêt technique général a eu lieu du 1^{er} au 5 août 2016.

N° 30 – Réseaux d'énergie. Concession de distribution publique d'électricité. Exercice 2016. Examen du rapport annuel d'activités d'ENEDIS.

Mme de QUATREBARBES – *Deux ou trois points intéressants à propos d'ENEDIS.*

Lors des inondations de mai-juin 2016, il y a juste eu un petit impact à Saint-Jean-de-Braye en raison d'une coupure de quelques heures.

Autre point qui va intéresser tout le monde : le déploiement des compteurs linky qui a commencé en mai 2017 et qui se finira en mai 2018. Au début, cela a fait couler beaucoup d'encre et il y a eu effectivement des refus. Maintenant, cela s'est stabilisé et l'accueil est tout à fait normal et accepté sans difficulté.

La qualité de la desserte électrique, sachant que la moyenne nationale de coupure est de 65 minutes par an et par abonnement, en 2013 à Orléans, nous étions à 27 minutes par an et en 2016, nous sommes à 19 minutes par an. Nous avons donc un très bon score sur Orléans.

M. le Maire – *La parole est à Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Un petit mot à propos des compteurs linky et je vais essayer d'être très brève. Il y a en effet de plus en plus d'installations de ces compteurs, mais quand vous avez les personnes qui viennent les installer et qui vous disent « vous avez le droit de refuser l'installation, mais lorsqu'on reviendra, car de toute façon ce sera imposé, ce sera à vous de payer l'installation et le compteur ». Effectivement, les personnes font attention et elles se posent la question de savoir si cela vaut vraiment le coup de s'y opposer. Aussi, faire croire simplement que les compteurs linky, c'est une acceptation - cela n'en est pas une -, la plupart du temps les personnes réfléchissent par rapport à l'argent qu'elles ont en poche et cela les empêche d'avoir un choix réel. Merci.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La société ENEDIS, concessionnaire du service public pour la distribution publique d'électricité, a remis son rapport pour l'exercice 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités du concessionnaire ENEDIS pour la distribution publique d'électricité au titre de l'exercice 2016. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE
CONCESSION D'ELECTRICITE
COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2016 - SYNTHESE

I- LE CONTRAT

- Type de contrat : Concession
- Objet : Fourniture et distribution d'énergie électrique sur Orléans
- Date d'effet du contrat : 29 mars 2013
- Durée du contrat : 20 ans
- Terme de la concession : 29 mars 2033

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'intégralité des missions de service public de distribution d'électricité a été confiée à ErDF, filiale à 100 % d'EDF. Le 31 mai 2016, suite aux recommandations de la Commission de Régulation de l'Energie visant à mieux distinguer les deux entreprises, ErDF a changé de nom pour devenir Enedis.

II- LES FAITS MARQUANTS 2016

Plusieurs faits marquants sont à relever en 2016 :

En premier lieu les inondations du 31 mai qui, bien qu'elles n'aient pas directement affecté la concession communale (aucun incident n'ayant été déclaré sur les ouvrages de la Ville d'Orléans), ont impacté indirectement la concession communale en raison d'un incident sur le poste-source de Saint-Jean-de-Braye qui alimente une partie d'Orléans. Des coupures ont ainsi impacté le « critère B » (temps moyen annuel de coupure vu par un usager BT) à hauteur de 5 minutes. Par ailleurs, les équipes territoriales d'Enedis ont fortement été mobilisées sur le territoire départemental durant plusieurs semaines suite aux inondations.

Au mois de septembre 2016, l'Agence Régionale d'Exploitation et de Conduite a été mise en service à Ormes. Ce site vise à regrouper à moyen terme les fonctions de conduite du réseau HTA, de bureau d'exploitation et de traitement des DT/DICT pour les 6 départements de la Région Centre – Val de Loire.

En fin d'année 2016 ont été mis en service les transformateurs HTA/HTA du nouveau poste source « Mérie » situé à Saint-Cyr-en-Val. Il s'agit d'un investissement majeur pour Enedis qui vise à sécuriser l'alimentation électrique du Val d'Orléans en cas d'incident important sur le réseau (panne sur un transformateur 90/20 kV par exemple) ou en cas d'une crue exceptionnelle de la Loire. La mise en service de ce nouveau poste source est réalisée sur une année complète avec la mise en fonctionnement progressive de chaque départ HTA.

Concernant la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, le fait majeur de l'année 2016 consiste en la réduction du périmètre d'intervention du concessionnaire EDF, désormais restreinte au « tarif bleu », correspondant à la puissance souscrite par les usagers résidentiels. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés « jaune » et « vert » ont été supprimés, contraignant les usagers de profil

professionnel, à souscrire à une offre de marché, auprès d'EDF ou d'un fournisseur alternatif de leur choix.

En 2016, deux conventions ont été signées avec des opérateurs de télécommunications, autorisant le déploiement d'un réseau en fibre optique en appui sur les supports aériens du réseau public de distribution d'électricité de la Ville en basse tension. Ces conventions tripartites, conclues le 12 avril avec l'opérateur Orange, et le 23 décembre avec le groupement SFR - Numericable - Completel, visent à favoriser le déploiement d'un réseau très haut débit jusqu'à l'abonné sur la Ville d'Orléans.

En 2017, le fait marquant essentiel attendu concernera le démarrage à compter du mois de juin du déploiement des compteurs communicants « Linky » sur la Ville d'Orléans. Ce déploiement s'inscrit dans une démarche nationale, échelonnée de 2016 à 2021, qui vise du point de vue de l'utilisateur à mieux connaître - et donc maîtriser - sa consommation en électricité, et du point de vue du gestionnaire de réseau à mieux piloter la distribution de l'électricité, à la fois en injection (production diffuse d'électricité renouvelable) et en soutirage (consommation).

Pour EDF, l'année 2017 sera l'année de l'expérimentation (débutée en mai 2016) du « chèque énergie » réalisé sur 4 départements. Ce chèque consisterait en un mode de paiement pour l'ensemble des énergies (et pas uniquement l'électricité) et viendrait se substituer au « Tarif de Première Nécessité », alloué aux usagers de l'électricité sous condition de ressources. En cas de succès de l'expérimentation, ce chèque serait généralisé à compter de 2018 sur l'ensemble du territoire français.

III- LES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

A- Les clients de la concession et l'énergie acheminée

La concession a concerné **72 741** clients en soutirage en 2016, soit 489 de plus que l'an passé, répartis comme suit :

	2016	2015	Evolution N/N-1
Basse tension - puissance souscrite ≤ 36 KVA	71 868	71 379	0,7%
Basse tension - puissance souscrite >36 KVA	706	704	0,28%
Haute tension - puissance souscrite > 250 KVA	167	169	-1,18%
Nombre total de clients	72 741	72 252	0,68%

615 325 MWh (- 1,9 %) ont été acheminés en haute et basse tension, ce qui représente une recette d'acheminement totale de **21 924 k€ (+ 1,0 %)** :

- 383 611 MWh acheminés en basse tension, représentant une recette de 17 530 k€,
- 231 714 MWh acheminés en haute tension, représentant une recette de 4 394 k€.

Il est à noter que la hausse globale de la recette d'acheminement, perçue par Enedis, malgré la baisse de la consommation globale, intervient en raison de l'évolution du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) au 1^{er} août 2016.

Par ailleurs, **156 producteurs** d'électricité (clients en injection) ont été recensés, contre 133 en 2015 :

- 149 producteurs d'énergie photovoltaïque pour une puissance installée cumulée de 896 kVA,
- 7 producteurs d'énergie provenant de la biomasse, du biogaz, de la cogénération ou de l'hydro-électricité pour une puissance installée cumulée de 43 658 kW.

B- L'énergie vendue aux tarifs réglementés par EDF

	2016	2015	2014	Evolution 2016/2014
Tarif bleu (basse tension)	-	-	-	-
<i>Nombre de clients</i>	54 979	57 848	59 475	-7,6%
<i>Energie vendue (MWh)</i>	228 042	241 960	248 995	-8,4%
<i>Recette (keuros)</i>	25 526	24 228	25 877	-1,4%
Tarif jaune (basse tension)	-	-	-	-
<i>Nombre de clients</i>	0	376	624	-100,0%
<i>Energie vendue (MWh)</i>	0	60 198	66 229	-100,0%
<i>Recette (keuros)</i>	0	5 737	6 358	-100,0%
Tarifs vert (haute tension)	-	-	-	-
<i>Nombre de clients</i>	0	132	189	-100,0%
<i>Energie vendue (MWh)</i>	0	158 164	167 542	-100,0%
<i>Recette (keuros)</i>	0	11 033	11 334	-100,0%
Total des tarifs réglementés	-	-	-	-
<i>Nombre de clients</i>	54 979	58 356	60 288	-8,8%
<i>Energie vendue (MWh)</i>	228 042	460 321	482 766	-52,8%
<i>Recette (keuros)</i>	25 526	40 997	43 570	-41,4%

En 2016, le concessionnaire a fourni de l'électricité aux tarifs réglementés de vente à **54 979 usagers**. En comparaison du nombre total d'usagers desservis par Enedis (72 741), **75,6 %** des usagers de la concession ont souscrit une offre aux tarifs réglementés.

Depuis 2014, en raison de l'ouverture des marchés, 5 309 usagers ont quitté les offres aux tarifs réglementés « jaune » et « vert ».

L'ouverture du marché de l'électricité est encore plus marquée au niveau des consommations puisqu'EDF a fourni en 2016 pour ses offres au tarif réglementé **228 042 MWh**, soit **37,1 %** de la quantité totale d'énergie acheminée par Enedis sur la concession communale.

La perte de recettes liée à la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés s'élève à 18 044 k€ sur 2 ans, soit- 41,4 % des recettes correspondantes.

Ces fortes diminutions s'expliquent par le fait que les tarifs réglementés ne concernent dorénavant plus que les usagers raccordés au réseau basse tension sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA. Selon la segmentation clientèle transmise par EDF, **86,3 %** d'entre eux sont des **usagers résidentiels**.

Les usagers non résidentiels (au nombre de 7 509, soit 13,7 % des usagers au tarif réglementé) représentent 21,6 % de l'énergie totale vendue par EDF aux tarifs réglementés, et 22,4 % de ses produits.

C- Le réseau et les ouvrages concédés

Le réseau public de distribution d'électricité est principalement constitué de réseaux « basse tension » (BT), de réseaux « moyenne tension » (MT ou HTA) et de postes de distribution publique (poste HTA/BT) :

- Le réseau électrique HTA alimente les postes des clients raccordés en HTA et les postes HTA/BT de distribution publique sous une tension réglementaire de 20 000V ($\pm 10\%$) ;
- Le poste HTA/BT assure la liaison entre les réseaux HTA et BT en abaissant le niveau de tension ;

- Le réseau électrique BT fonctionne sous une tension réglementaire de 230 V ($\pm 10\%$), tension d'utilisation usuelle pour les usagers domestiques ;
- Le branchement amène l'énergie électrique à l'intérieur des propriétés desservies.

Au 31 décembre 2016 :

- La longueur du réseau BT est de **520,5 km**, soit + 0,66 % par rapport à 2015. Son taux d'enfouissement continue de progresser pour atteindre **79,6 %** (79,2 % en 2015).
- 202 mètres de réseau HTA ont été posés (en souterrain). La longueur totale du réseau atteint ainsi **230 km**, enfouie à hauteur de **99,2 %** ;
- **4 postes de distribution publique HTA/BT** ont été posés en 2016 ; la concession en compte désormais **467** ;
- La concession dispose d'un poste source.

IV- LES TRAVAUX REALISES EN 2016

Chaque année, le concessionnaire réalise sur le réseau concédé les travaux suivants :

- Aménagements, modifications ou déplacements d'ouvrages, afin d'améliorer ou de préserver les niveaux de qualité perçus par les utilisateurs du réseau ;
- Raccordement de tous les utilisateurs qui en font la demande ;
- Maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement.

En 2016, Enedis a consacré **3 784 k€ HT d'investissements** (hors investissement de logistique) sur le territoire de la concession, contre 4 961 k€ en 2015, soit une baisse de - 23,7 % qui s'explique du fait des paramètres suivants :

- Une très forte baisse des investissements réalisés au titre du « *raccordement des consommateurs et des producteurs* » : 976 k€ réalisés en 2016 contre 1 869 k€ en 2015 (soit -47,8 %). Selon les éléments transmis par Enedis, cette diminution s'inscrit dans une tendance nationale en 2016, toutefois plus marquée sur la Ville d'Orléans. Environ 95% des opérations de raccordement réalisées en 2016 correspondent à la réalisation de branchements individuels basse tension dans le cadre d'opérations collectives ou groupées ;
- De la même manière, les « *modifications d'ouvrages à la demande de tiers* », qui constituent aussi des investissements obligatoires pour Enedis accusent aussi une forte baisse : de 347 k€ en 2015 à 105 k€ en 2016, soit - 69,7 %.

Si l'on distingue les investissements « obligatoires » réalisés par Enedis (tels que les opérations de raccordement ou les « *déplacements d'ouvrages réalisés à la demande de tiers* », ainsi que les dépenses réalisées au titre de la « *sécurité et des obligations réglementaires* », ou encore la participation contractuelle au titre de l'article 12 du contrat de concession), les **investissements délibérés** d'Enedis ont représenté en 2016 environ la moitié des investissements totaux, soit **1 875 k€** (contre 2 072 k€ en 2015).

Deux opérations importantes ont été réalisées au titre de la sécurité des ouvrages (opérations de mise à la terre des neutres) pour un montant global de 239 k€ (contre 56 k€ en 2015).

Enedis signale par ailleurs des dépenses réalisées à hauteur de 208 k€ au titre des compteurs Linky, qui correspond à l'achat de matériel, effectué en amont du déploiement prévu à compter de mi-2017.

Enfin, dans le cadre du contrat de concession en vigueur, afin de garantir le maintien d'un haut niveau de qualité de la desserte électrique pour les orléanais, Enedis s'est engagé à respecter un schéma directeur des investissements dont le suivi pour l'année 2016 est récapitulé ci-après.

De manière générale, la réalisation de ce schéma Enedis est globalement en avance par rapport aux engagements pris dans le contrat. En effet, à titre d'exemples :

- 12,3 km de réseau BT souterrain « à forte probabilité d'incident » ont été renouvelés depuis 2013, contre un objectif cumulé de 8 km ;
- Le montant investi cumulé a atteint 11 646 k€, contre 11 133 k€ de montant cible.

FINALITE Engagement du Schéma Directeur	Échéance	Montant prévu au contrat	Quantité 2016	Montant 2016	Remarque
Raccordement des clients					
Raccordement de ZAC	-	-	2	51 405 €	ZAC Clos de la Fontaine (îlot B et îlot L1)
Raccordement de collectifs (lotissements ou immeubles)	-	-	6	210 339 €	Dont « Le Clos Jeanne d'Arc » - crèche et bureaux (84 554€)
Raccordement en HTA de producteurs	-	-	0	-	
Autres raccordements	-	-	1	8 063 €	Gymnase Dauphine (≥120kVA)
Renforcement du réseau					
Résorption des postes existants en contrainte	-	-	0	-	Pas de poste en contrainte
Résorption des départs en contrainte HTA	-	-	0		
Résorption de toute contrainte de tension signalée	1 an après le signalement	-	0	-	Pas de client mal alimenté
Environnement, obligations réglementaires et sécuritaires					
Suppression des 4 postes cabines hautes subsistants	2017	120 000 €	1	52 752 €	Suppression du poste « Prateau ». Il reste 1 poste (« Chesnay »)

FINALITE Engagement du Schéma Directeur	Échéance	Montant prévu au contrat	Quantité 2016	Montant 2016	Remarque
Dépollution des 40 transformateurs contenant plus de 50 ppm de PCB en priorisant les zones inondables	2017	320 000 €	6	60 000 €	« Gaston Coûté », rue de la Borde « Ronsard », rue Albert 1 ^{er} « Prague Trévisé », rue des Lavandières « Bolière 18 », avenue de la Bolière « Vert village », rue des Jardins « Québec », boulevard de Québec Il reste 10 transformateurs à traiter.
Modifications d'ouvrages à la demande de tiers	-	-	5	51 578 €	Déplacement BT quartier Dauphine - résidentialisation (+1250m). Déplacement BT avenue St Mesmin (34m). Déplacement BT rue du Faubourg St Vincent (83m HTA + 95m BT). Déplacement poste DP Belle Croix ZAC Fontaine (60m). Déplacement BT rue du Nécotin - résidentialisation (201m).
Renouvellement du patrimoine et modernisation des réseaux					
Réalisation de 2 nouveaux Postes Sources : Blossières + Petite Mérie	2017	10 000 000 €	2	1 335 000 € (Petite Mérie) 75 000 € (Blossières / Groues)	Finalisation des travaux de création du poste Mérie ; mise en service fin 2016. Poursuite des études et interventions techniques préalables pour la création du poste Blossières.

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 16 octobre 2017 -

FINALITE Engagement du Schéma Directeur	Échéance	Montant prévu au contrat	Quantité 2016	Montant 2016	Remarque
Modernisation du Poste Source des Aydes	2013-2014	-	-	-	Fait en 2013
Modernisation du PS de Belneuf	2013-2014	-	-	-	Fait en 2013
Modernisation du PS de la Source	2020	-	-	-	Fait en 2013
Modernisation du PS de Marchais	2030	-	-	-	
Enfouissement des 2 km de réseau aérien HTA subsistant	2017	250 000 €	0	0 €	En attente des projets d'évolution du secteur des Montées.
Renouvellement de 50% des 72 km de câbles HTA à isolant papier imprégné	2020	5 700 000 €	2,865 km	399 400 €	Rue des Tulipes (772m) Avenue de Buffon – 2 ^{ème} partie (229m) Rue Banner (403m) Avenue de la recherche scientifique (438m) Avenue Voltaire (148m) Rue de la Poule (288m) Rue Commandant Poli (356m) Rue des Halles (86m) Avenue Dauphine (145m) Il reste 6,953 km à renouveler.

FINALITE Engagement du Schéma Directeur	Échéance	Montant prévu au contrat	Quantité 2016	Montant 2016	Remarque
Installation de tableaux immergeables dans les 130 postes de transformation HTA/BT situés en zone inondable	2019	1 905 000 €	8	93 285 €	« Clos Charretières », rue Pierre Louis « Coq St Marceau », rue du Coq St Marceau « Floralties », avenue de la Mouillère « Guignegault », rue Guignegault « Hameau Guignegault », avenue de St Mesmin « Margottin », rue François Margottin » « Mirabeau », rue Tudelle, « Prague Trévisé », rue des Lavandières Il reste 23 postes à traiter.
Renouvellement de 2km par an de câble souterrain BT	Annuelle	2 880 000 €	2,308 km	494 580 €	Rue St Yves (286m) Rue de Limare (217m) Rue de Gourville (354m) Rue des Minimés (283m) Rue Dauphine (688m) Rue du Pot d'Argent (234m) Rue de Loigny (109m) Rue de la République (12m) Angle boulevard Rocheplatte /rue Chapon (125m) Il reste 3 691m à renouveler.
Déploiement du système de comptage intelligent	2 ans à compter de la 1 ^{ère} vague de déploiement industriel	-	-	208 k€	Achat de matériel en vue du démarrage du déploiement du compteur LINKY sur Orléans mis 2017.

V- LES ELEMENTS FINANCIERS 2016 D'ENEDIS

A- Eléments financiers reconstitués pour la concession

	2016	2015	Evolution N/N-1
Total des produits	28 091 k€	27 486 k€	2,2%
Total des charges	25 817 k€	24 290 k€	6,3%
Total des produits – total des charges	2 274 k€	3 196 k€	-28,8%
Contribution à l'équilibre (charge ou produit supplémentaire)	+253 k€	-844 k€	-130,0%
Total des produits – total des charges y compris contribution à l'équilibre	2 527 k€	2 352 k€	7,4%

En 2016, les recettes d'acheminement d'Enedis (qui constituent plus de 78 % de ses produits) ont augmenté de + 2,3 % (soit près de 22 M€), en raison de l'évolution du TURPE au 1^{er} août 2016.

En revanche, les recettes perçues par Enedis au titre des opérations de raccordement des usagers ont diminué de - 51,8 % pour atteindre 472 k€ (contre 979 k€ en 2015).

Par ailleurs, Enedis a perçu en 2016 en tant que produit exceptionnel, une reprise sur provision à hauteur de + 1 603 k€, constatée au niveau national puis répartie sur chaque concession. Celle-ci correspond à des reprises de provision sur les charges de personnel et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les charges ont progressé de + 6,3 % en 2016 pour atteindre 25,8 M€. Le poste de charge ayant subi la plus forte augmentation concerne les « *autres dotations d'exploitation* » (3 646 k€, soit + 66 %), du fait de la hausse des provisions pour charges sur irrécouvrables relatifs à l'acheminement, ainsi qu'à l'augmentation des dotations aux provisions pour pension.

A contrario, le poste relevant des « *charges de personnel* » a diminué de - 258 k€ (soit - 8,6 %).

En conséquence, hors péréquation nationale, le compte d'exploitation de la concession reste excédentaire à hauteur de **+ 2 274 k€**, mais accuse une forte baisse par rapport à l'année précédente (- 28,8 %). Pour cette raison, la concession communale a perçu à titre exceptionnel en 2016, après application de la péréquation nationale, une « **contribution d'équilibre** » de **+253 k€**, qui amène son résultat total à **+2 527 k€**, soit au final un résultat en hausse de + 7,4 % par rapport à 2015.

B- Evaluation du patrimoine – immobilisations concédées

	2016	2015	Evolution N/N-1
Valeur brute comptable	90,5 M€	88,8 M€	1,97%
Amortissements	39,4 M€	37,6 M€	4,75%
Valeur nette comptable	51,2 M€	51,2 M€	-0,06%
Valeur de remplacement	119,2 M€	119,1 M€	0,13%
Provisions de renouvellement	8,4 M€	8,7 M€	-3,44%

La valeur brute du patrimoine et sa valeur de remplacement ont continué d'augmenter du fait des nouveaux ouvrages mis en service en 2016, mais aussi des travaux de renouvellement réalisés durant l'année.

Le taux d'amortissement des ouvrages est passé de 42,3 % au 31/12/2015 à 43,5 % au 31/12/2016.

Le stock de provisions pour renouvellement a diminué de 300 k€ (- 3,44 %) pour atteindre 8 427 k€. Cette diminution continue s'explique par le fait que le contrat de concession conclu en 2013 ne prévoit plus la constitution de dotations aux provisions pour le renouvellement des ouvrages, le stock de provisions constaté à la signature du nouveau contrat étant donc consommé au fur-et-à-mesure des renouvellements opérés.

C- Flux financiers de la concession

Les flux financiers de la concession pour 2016 sont les suivants :

- Les redevances de concession R1 et R2 prévues par l'article 8 du contrat de concession :
 - o R1, dite redevance de « fonctionnement », qui couvre les frais entraînés par la Ville pour le contrôle de la concession ;
 - o R2, dite redevance « d'investissement », qui couvre une partie des dépenses effectuées par la Ville durant l'année N-2 au bénéfice du réseau concédé, à condition que le montant de ces dépenses affectées d'un coefficient pondérateur, soit supérieur à la moitié du montant de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par la Ville au titre de l'année N-2.

	2016	2015	Evolution N/N-1
Redevances de concession	101 544 €	101 141 €	0,40%
dont R1	101 544 €	101 141 €	0,40%
dont R2	0 €	0 €	-

- La redevance d'occupation du domaine public :

	2016	2015	2014	Evolution N/N-1
Redevance d'occupation du domaine public	79 272 €	79 017 €	78 203 €	0,32%

- En vertu de l'article 12 du contrat de délégation de service public, le concessionnaire a participé en 2016 financièrement aux travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages à hauteur de 387 332 €.
- En vertu de la convention de partenariat relative au développement durable et à l'environnement conclue concomitamment au contrat de concession, Enedis a versé à la Ville une contribution financière de 100 000 € en 2016.

VI- LA QUALITE DE L'ELECTRICITE ET CONTINUITÉ DU SERVICE

En 2016, le **temps moyen de coupure annuel par client** a été de **19 minutes** (toutes causes confondues) et de **13,5 minutes hors incident exceptionnel**.

En effet en 2016, les inondations du 31 mai, considérées comme un évènement climatique exceptionnel, sont venues impacter ce temps moyen annuel de coupure du fait d'un défaut causé sur le poste source

Belneuf (Saint-Jean-de-Braye) qui alimente une partie de la concession communale.

Ce résultat continue donc de s'améliorer en comparaison des temps observés en 2015 (31 minutes), en 2014 (18 minutes) et en 2013 (27 minutes). Il est conforme aux indications et engagements formalisés dans le cadre du contrat de concession et nettement en-deçà de la moyenne nationale (64,2 minutes).

La totalité des clients de la concession est considérée comme bien alimentée et bénéficie d'un niveau de tension conforme aux normes.

A- Les perturbations liées aux incidents

Hors incident exceptionnel, le temps moyen annuel de coupure pour incidents représente **8,7 minutes** en 2016 (contre 26,7 minutes en 2015).

49 interruptions longues de plus de 3 minutes ont été enregistrées suite à des incidents (contre 62 en 2015) :

- 37 incidents rencontrés sur le réseau HTA et sur le réseau BT proviennent pour la plupart de défaillances matérielles (principalement au niveau des jonctions) ;
- 12 incidents sont liés à des travaux de tiers à proximité des ouvrages.

B- Les perturbations liées aux travaux sur le réseau

60 interruptions pour travaux sur le réseau BT et 2 interruptions sur le réseau HTA ont été enregistrées en 2016, ce qui représente un temps moyen de coupure pour travaux de **4,8 minutes**, contre 4,2 minutes en 2015.

VII- LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE PROXIMITE D'EDF

Les Fonds de Solidarité Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie et au téléphone. En 2016, EDF a contribué au FSL avec une dotation de 22,3 M€ au niveau national (contre 23 M€ en 2015). En 2016, le montant de la participation d'EDF au financement du FSL pour le département du Loiret a diminué de 15,5 %, soit **175 k€** (contre 207 k€ l'année précédente), en raison d'un ajustement avec la diminution des aides versées par le Département du Loiret observée depuis 2014.

Le Tarif de Première Nécessité (TPN), destiné aux personnes à faibles revenus, a été instauré par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Il permet de diminuer la facture d'électricité de 20 % en moyenne. Après plusieurs années de hausse continue (du fait de la mise en œuvre progressive de l'automatisation du bénéfice du TPN aux ayants-droits), le nombre de bénéficiaires sur le territoire de la concession a diminué en 2016 (de - 3 %) ; **6 088 usagers** en bénéficiaient au 31/12/2016.

A contrario, plusieurs indicateurs sociaux d'EDF montrent une prise en charge des difficultés de paiement des usagers plus en amont :

- Le **nombre de coupures pour impayés demandées** par le fournisseur au gestionnaire de réseau est en hausse de 44,6 % en 2016 (2 054 demandes faites contre 1 420 en 2015). Toutefois, le **nombre de coupures effectives** est en légère baisse (480 contre 493 en 2015), attestant d'un taux de coupures effectives en forte diminution par rapport à l'année précédente (23,4 % contre 34,7 %) ;

- Le service « accompagnement énergie », mis en place par EDF afin de déterminer avec les clients en difficulté des solutions de paiement adaptées est en forte hausse (+ 38,6 %) et a touché 2 417 usagers en 2016 ;
- 340 usagers ont été en situation de **réduction de puissance** (à 3 kVA durant la période de trêve hivernale et à 1 kVA en dehors), lors de situations d'impayés, contre 258 l'année précédente, soit + 31,8 %.

VIII- LES ELEMENTS FINANCIERS 2016 D'EDF

En application du décret n°2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte-rendu annuel des concessions d'électricité (prévu à l'article L.2224-31 du CGCT), le concessionnaire EDF doit communiquer à compter de l'exercice 2016 à l'autorité concédante, d'une part son chiffre d'affaires, et d'autre part ses coûts commerciaux « établis pour les clients de la concession sur la base des coûts nationaux de l'exercice considéré correspondant à ceux communiqués ... à la Commission de régulation de l'Energie ». Ces coûts sont établis uniquement pour les tarifs qui demeurent réglementés, soit uniquement le « Tarif bleu » avec ses différentes options.

Il s'agit de coûts de commercialisation nationaux, calculés à partir de l'organisation nationale et régionale d'EDF, et appliqués à chaque concession selon des clefs de répartition.

Sur la Ville d'Orléans en 2016, les coûts commerciaux d'EDF s'élevaient à **2 285 k€**, calculés pour moitié à partir du nombre de clients, et pour moitié à partir des quantités d'énergie vendues. Environ 78 % de ces coûts proviennent des usagers résidentiels. Ils représentent **11,9 %** des recettes d'EDF aux tarifs réglementés sur la concession communale. Ces coûts ne sont pas pris en compte dans le compte d'exploitation de la concession, qui ne porte que sur la distribution d'électricité.

N° 31 – Réseaux d'énergie. Concession de distribution publique de gaz naturel. Exercice 2016. Examen du rapport annuel d'activités de G.R.D.F.

Mme de QUATREBARBES – *Si on évoque toujours les inondations de mai-juin 2016, il n'y a eu aucun impact sur le réseau du gaz.*

A propos des compteurs, ce ne sont pas les compteurs linky, chez G.R.D.F. ce sont les compteurs gazpar dont le déploiement va se faire en 2020 sur Orléans.

En complément de ses activités techniques et dans le cadre de sa politique de partenariat, G.R.D.F. a réalisé sur Orléans différentes actions parallèles, des insertions par le sport et aussi des actions sur le développement durable, puisque la thermographie aérienne de l'Argonne a été en partie financée par G.R.D.F. Voilà les faits marquants.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La société G.R.D.F., concessionnaire du service public pour la distribution publique de gaz naturel, a remis son rapport pour l'exercice 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités du concessionnaire G.R.D.F. pour la distribution publique de gaz naturel au titre de l'exercice 2016. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

M. le Maire – *Je tiens simplement à dire que tous ces concessionnaires sont évidemment fondamentaux pour le bon fonctionnement des ménages et des foyers, mais devraient davantage s'entendre, et on va s'y employer, pour les travaux. C'est là aussi une vieille envie de la ville, mais au regard de tout ce qu'il y a à faire devant nous, c'est impératif.*

ANNEXE

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2016 - SYNTHÈSE

I- LE CONTRAT

- Type de contrat : concession
- Objet : distribution de gaz naturel sur l'ensemble du territoire d'Orléans
- Terme de la concession : 3 mars 2044

L'intégralité des missions de service public de distribution de gaz naturel est confiée à GRDF, filiale à 100% du groupe ENGIE, par contrat de concession rendu exécutoire le 04/03/2014, pour une durée de 30 ans.

II- LES FAITS MARQUANTS 2016 ET PERSPECTIVES 2017

En raison des inondations exceptionnelles qui ont impacté le Loiret le 1^{er} juin 2016, le concessionnaire GRDF a mis en œuvre son plan d'urgence « ORIGAZ », qui vise à permettre de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions sur la desserte en gaz.

A compter du 1^{er} juillet 2016, le changement de période tarifaire (5^{ème} période) s'est accompagné de la fixation pour une durée de 4 ans d'un nouveau tarif d'« Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution » (dénommé ATRD 5). Celui-ci augmente de 2,76 % correspondant à une nouvelle trajectoire d'investissement pour le concessionnaire. Cette hausse a un impact évalué à + 0,60% sur la facture finale de l'utilisateur.

Par ailleurs, au niveau national, l'année 2016 était une année « pilote » qui a vu le déploiement de 100 000 compteurs communicants « Gazpar », réparti dans 4 zones de France. La poursuite de cette phase pilote est prévue jusqu'en avril 2017 avec un objectif total de 600 000 compteurs déployés. Le déploiement de ces compteurs sur la métropole est attendu en 2020. GRDF procédera par anticipation et à partir de 2017 au déploiement de dispositifs communicants dans les postes réseaux Moyenne Pression. Ceux-ci visent à permettre l'interrogation à distance et en temps réel de l'état des pressions dans les réseaux de distribution.

III- LES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

A- Les clients de la concession et l'énergie acheminée

La concession a concerné **31 986** clients en 2016, soit 124 de moins qu'en 2015.

Le concessionnaire signale de nouvelles modalités de comptage des clients en 2016, en application d'une nouvelle réglementation, qui engendre une présentation des données 2015 et 2014 « pro-forma ». Sont désormais comptabilisés le nombre de clients ayant consommé dans le mois, au lieu du nombre de clients actifs arrêté en fin de période (d'où une légère hausse des chiffres sur une même période).

210 premières mises en service ont été réalisées en 2016, suite à de nouveaux raccordements et 334 branchements ont été résiliés.

	2016	2015 pro-forma	2014 pro-forma	Evolution N/N-1
Nombre de clients	31 986	32 110	32 145	-0,39%
Quantité d'énergie acheminée (en MWh)	660 859	614 495	586 669	7,55%
Recette d'acheminement (en € HT)	8 340 452	7 706 443	7 260 749	8,23%

Le concessionnaire signale avoir procédé en 2016 à une nouvelle méthode de calcul de la consommation des usagers, et donc de valorisation des recettes d'acheminement, basée sur la « *méthode publique des profils* ». Cette méthode, basée sur des profils de consommation - sur les dates de relevés et les index de consommation des usagers, conduirait à une estimation de consommation plus fine de leur consommation (comptabilisée sur l'année civile).

Pour permettre la comparaison avec les années antérieures, GRDF a recalculé les recettes d'acheminement des années 2015 et 2014 à partir de cette nouvelle méthode, et présente ainsi des valeurs « pro-forma », différentes de celles présentées dans les compte rendus d'activité des années concernées.

En 2016, la quantité d'énergie acheminée était de **660 859 MWh**, soit une hausse de **7,6%** par rapport à l'année précédente, due à un hiver plus rigoureux. Ceci représente une recette d'acheminement de **8 340 452 €**, en hausse de 8,2% par rapport à l'année précédente.

B- Le réseau et les ouvrages concédés

Le réseau public de distribution de gaz est constitué :

- des postes de détente réseau, permettant d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation des clients ;
- des canalisations, principalement Moyenne Pression (MP) et Basse Pression (BP) permettant le transit du gaz naturel des postes de détente jusqu'aux branchements ;
- les branchements reliant les canalisations aux habitations ;
- la conduite d'immeuble en aval du branchement qui alimente une ou plusieurs colonnes montantes dans les immeubles collectifs.

Au 31 décembre 2016, les caractéristiques du réseau, dont l'âge moyen est de **30 ans**, sont les suivantes :

Ouvrages	2016	2015	2014	Evolution N/N-1
Canalisations	323,773	323,589	322,450	0,06%
Postes de détente réseau	59	62	61	-4,84%
Conduites d'immeuble	3 273	3 015	2 178	8,56%
Conduites montantes	2 773	3 016	2 177	-8,06%
Compteurs	34 525	34 657	36 362	-0,38%
Linéaire de canalisation par pression				
dont basse pression (17 à 25 mbar)	32,985	35,480	36,420	-7,03%
dont moyenne pression (0,3 à 16 bar)	290,788	288,109	286,030	0,93%
Linéaire de canalisation par matière				
Polyéthylène (PE)	161,256	157,450	155,075	2,42%
Acier	134,304	135,821	136,253	-1,12%
Autres matériaux	28,213	30,318	31,122	-6,94%

On remarque une évolution à la hausse du nombre de conduites d'immeubles (+ 8,6 %) et une baisse du nombre de conduites montantes (- 8,1 %), qui s'explique par la mise en œuvre d'un chantier de qualification des ouvrages collectifs mené par GRDF, dont les objectifs sont les suivants :

- Optimisation de la maintenance ;
- Sécurisation des informations avant le déploiement des compteurs communicants ;
- Reprise éventuelle des colonnes dans la concession (pour les ouvrages résiduels en propriété tiers).

Dans l'attente de la visite de l'ensemble des ouvrages par le concessionnaire, des doublons ont pu être temporairement créés.

Par ailleurs, la diminution continue du nombre de compteurs s'explique par une optimisation de leur nombre dans la perspective du projet de déploiement des compteurs communicants. Les compteurs inactifs sont notamment supprimés au fil du temps ; on en comptait 4 921 au 31/12/2014 contre 3 251 au 31/12/2016. La part des compteurs actifs représente ainsi 90,6 % du nombre total de compteurs de la concession de gaz.

Enfin, pour renforcer la sécurité du réseau, le linéaire de canalisation en basse pression est progressivement réduit, et le polyéthylène est aujourd'hui majoritairement utilisé.

IV- LES TRAVAUX REALISES EN 2016

Chaque année, le concessionnaire réalise les travaux suivants :

- la construction d'ouvrages de distribution (canalisations, branchements et postes de détente) pour le développement du réseau dans les parties du territoire non encore desservies ;
- la modernisation des ouvrages y compris le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Il comptabilise par ailleurs des investissements ne portant pas sur les ouvrages concédés, telles que les dépenses réalisées au titre des systèmes d'information, la télérelève ou la logistique. Ces dépenses sont majoritairement réalisées à une maille extra-concessive (direction régionale, voire nationale de GRDF), puis réaffectées à la concession au moyen de clefs de répartition.

En 2016, GRDF a consenti plus de **2 276 k€ HT** d'investissements sur la Ville, contre 1 957 k€ en 2015 (soit une hausse de **16,3 %**). Cette évolution est à mettre en regard avec la hausse des investissements (+ 23 %) fixée par la Commission de Régulation de l'Energie au niveau national sur la période tarifaire de l'ATRD 5 (2016 à 2019). Ils comprennent notamment :

- Les investissements de modernisation des ouvrages (1 268 k€) ;
- L'amélioration des systèmes d'information (324 k€) ;
- Le développement du réseau (opérations de raccordements ou d'extension du réseau) pour 251 k€ ;
- La logistique (161 k€) ;
- Le matériel de comptage (141 k€).

Les investissements consentis au titre du développement du réseau » et le « déplacement d'ouvrages », réalisés à la demande de tiers, s'élèvent à 274 k€, en diminution de 15 % par rapport à l'année précédente.

A contrario, les investissements réalisés par GRDF au titre de « l'adaptation et la sécurisation des ouvrages » augmentent de 32,6 % pour atteindre 1 376 k€ en 2016. Ce poste d'investissement comprend des évolutions très contrastées :

- Avec la diminution des « investissements de structure des ouvrages » : 40 k€ en 2016 contre 582 k€ en 2015 (- 543 k€), du fait de la fin des travaux réalisés par GRDF sur le schéma de vannage (découpage du réseau en îlots) ;
- Et la hausse des « investissements de modernisation des ouvrages » : 1 268 k€ en 2016 contre 369 k€ (+ 872 k€), qui correspondent au renouvellement d'ouvrages.

Parmi les principaux chantiers réalisés en 2016 figurent notamment :

- Dans le cadre des opérations de développement, **1 217 mètres de canalisations** ont été réalisés (dont 976 mètres sur l'avenue Auguste Rodin) ;
- Dans le cadre de ses opérations de renouvellement : **2 036 mètres de canalisations** ont été renouvelés ;
- Les principaux chantiers d'adaptation et de sécurisation réalisés concernent l'avenue Dauphine (814 mètres) et la rue Théophile Naudy (201 mètres) ;
- Les principaux chantiers de déclassement concernent l'avenue Dauphine (875 mètres), la rue Saint-Marc (319 mètres) et la rue Théophile Naudy (275 mètres).

V- LES ELEMENTS FINANCIERS 2016

A- Eléments financiers reconstitués pour la concession

En k€	2016	2015 pro-forma	2014 pro-forma	Evolution
Recettes	8 803,3	8 185,0	7 736,1	7,6%
- dont acheminement de gaz	8 340,5	7 706,4	7 260,7	8,2%
- dont part locale de la performance nationale de l'opérateur	692,6	126,9	180,6	445,6%
- dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire	-	-	147,9	-
Charges	8 015,0	8 344,0	8 305,6	-3,9%
- dont charges d'exploitation	4 460,0	4 520,3	4 480,3	-1,3%
- dont charges centrales	302,5	337,8	308,1	-10,4%
- dont charges liées aux investissements sur les biens concédés	2 815,7	3 130,3	3 152,9	-10,1%
- dont charges liées aux investissements sur les autres biens	739,4	693,4	672,4	6,6%
- dont impact climatique	163,7	442,2	602,2	-63,0%
- dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire	259,4	156,2	-	66,1%
Résultat d'exploitation	788,3	-159,1	-569,5	595,6%

Environ 95 % des recettes de GRDF proviennent des recettes d'acheminement, établies à partir du tarif réglementé « ATRD ». En 2016, les recettes du concessionnaire sur la Ville ont atteint **8 340,5 k€**, en hausse de 8,2 % du fait principalement de la hausse de la consommation (+ 7,6 %), mais également de la hausse tarifaire (+ 2,76 %) de l'ATRDR 5 à compter du 1^{er} juillet.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, le concessionnaire signale pour 2016 une nouvelle méthode d'élaboration des charges centrales avec un réajustement de plusieurs paramètres (redéfinition des clefs de répartition et assiettes de calcul). Celles-ci représentent 6,8 % du total des charges de GRDF sur la concession (302,5 k€).

Par ailleurs, la ligne « *impact climatique* » qui permet d'évaluer la consommation à climat moyen, reste négative en 2016 (- 164 k€) mais progresse par rapport à 2015 (- 442 k€).

En 2016, la ligne « *contribution de la concession à la péréquation nationale* » a atteint 259 k€ (contre 156 k€ en 2015), attestant d'une péréquation positive de la concession au système de solidarité nationale.

La « *part locale de la performance nationale de l'opérateur* » atteint 693 k€ en 2016 (contre 127 k€ en 2015), attestant d'un résultat positif de la concession.

Compte tenu de la hausse significative des **recettes (+ 7,6 %)**, cumulée à une diminution des **charges (- 3,9 %)**, le résultat d'exploitation, négatif en 2015 (- 159,1 k€) est devenu excédentaire en 2016 (**+ 788,3 k€**).

B- Evaluation du patrimoine – valeur nette réévaluée des ouvrages de la concession

En k€	2016	2015	2014	Evolution N/N-1
Branchements	13 619,3	13 886,6	13 883,5	-1,93%
Canalisations	14 863,6	15 222,1	15 658,4	-2,36%
Installations techniques	1 134,3	1 038,2	1 002,3	9,25%
Terrains	4,1	4,1	4,1	-0,41%
Total	29 621,2	30 151,0	30 548,3	-1,76%

La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements que les usagers auront encore à payer par leur facture d'acheminement à venir.

Au 31 décembre 2016, la valeur nette réévaluée du patrimoine concédé s'élevait à 29 621 k€, en diminution de - 1,76 % par rapport à l'année précédente. Si la valeur nette réévaluée des installations techniques augmente (+ 9,25 %), celle des branchements et canalisations diminue (d'environ - 2 % par an).

L'origine du financement des ouvrages concédés provient à plus de 92 % du concessionnaire, la part restante ayant été apportée par des tiers (au moyen de contributions financières lors d'opérations de raccordement par exemple).

C- Flux financiers de la concession

Les flux financiers de la concession relèvent de l'article 9 du traité de concession. Ils comprennent la redevance de concession R1, dite de « fonctionnement », destinée à couvrir les frais entraînés par la Ville pour le contrôle de la concession, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public, pour un montant total de **69 873 €** dû au titre de l'exercice 2016.

Année d'exercice	2016	2015	2014	Evolution N/N-1
Redevance de concession R1	55 314 €	55 135 €	52 603 €	0,32%
Redevance d'occupation du domaine public	12 543 €	11 932 €	12 023 €	5,12%

VI- LA QUALITE ET SECURITE DE LA DISTRIBUTION

Le nombre d'**appels de tiers** sur le territoire de la concession pour des interventions de sécurité gaz et de dépannage s'est élevé à **1 225** en 2016, contre 1 107 en 2015 et 1 143 en 2014. Près de 59 % de ces appels concernaient un dépannage et 41 % concernaient une intervention sécurité gaz.

Le nombre **d'incidents ou anomalies** ayant perturbé l'exploitation normale du réseau de la concession s'est élevé à **482** en 2016, contre 448 en 2015 et 439 en 2014 :

- dont **254** ont concerné **des fuites de gaz** sur le réseau, y compris celles détectées par le Véhicule de Suivi du Réseau (VSR) (ces fuites s'élevaient à 280 en 2015 et 283 en 2014),
- dont **46** ont concerné **des dommages aux ouvrages par des tiers**, dont 16 lors de travaux (contre 12 en 2015 et 15 en 2014),
- dont **0** incident significatif (ayant entraîné la coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients et/ou au moins une victime).

Ces incidents ont concerné **874 clients en 2016** (contre 1 056 en 2015,) soit 2,73 % des clients.

Le concessionnaire indique une augmentation des dommages causés aux ouvrages, constatée au niveau national (+ 1,7 %), en raison notamment d'un contexte de reprise de l'activité des chantiers, cumulée à une augmentation des chantiers à proximité des ouvrages gaz.

La maintenance des ouvrages concédés se traduit par une surveillance régulière des réseaux de distribution grâce au passage du Véhicule de Suivi du Réseau (VSR) ou à pied dans les passages non accessibles. Au total **232 km** de réseaux ont fait l'objet d'une surveillance en 2016 (pour un objectif programmé de 124 km).

Par ailleurs, GRDF a effectué en 2016 **504 interventions de sécurité gaz**, réalisées suite à appel de tiers pour odeur de gaz (dont 10 « Procédures Gaz Renforcées » avec l'accompagnement du SDIS). Sur le Loiret, GRDF intervient en moins d'une heure pour 99,20 % de ces interventions ; le délai moyen d'interruption du flux gazeux, comptabilisé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux s'est élevé à 70 minutes.

VII- RELATION AVEC LES USAGERS

Le concessionnaire comptabilise le nombre de réclamations fournisseurs, ainsi que le nombre de réclamations directes. Depuis 3 ans, un transfert des réclamations fournisseur est opéré vers les réclamations directes des usagers auprès de GRDF, du fait principalement d'une plus grande notoriété de la société GRDF (la société GDF Suez ayant de son côté été renommée Engie en avril 2015).

En conséquence, sur la concession communale, 132 réclamations ont été enregistrées en 2016 contre 117 en 2015.

VIII- AUTRES CONTRIBUTIONS DE GRDF SUR LE TERRITOIRE EN 2016

En complément de ses activités techniques et dans le cadre de sa politique de partenariat, GRDF a réalisé différentes actions en lien avec les enjeux de la Ville d'Orléans à savoir :

- **Emploi et insertion :**
 - 17 février : participation de GRDF aux « RdV de l'Emploi » à la Source dans le cadre de la politique de recrutement d'alternants dans les métiers du gaz ;
 - 25 février : intervention de GRDF au Lycée Benjamin Franklin ;
 - 4 octobre : intervention de GRDF à l'AFTEC auprès d'étudiants en Master 1 ;
 - 29 novembre : lancement par le président de l'Agglo de l'opération « CIVIGAZ » : 8 jeunes volontaires d'Unis-Cité assurent leur service civique au service de la précarité énergétique auprès de 3 000 logements pendant 7 mois.
- **Développement durable :**
 - 29 Janvier : réalisation d'une opération de thermographie aérienne dans des rues d'Orléans. Restitution des photographies aux habitants fin mars et mi-juin 2016 ;
 - 2 mars : renouvellement de la convention de partenariat entre GRDF et l'ADIL 45 pour les enjeux de Maitrise de l'Energie et sécurité gaz ;
 - 25 juin : participation de GRDF à la Journée Environnement et Santé Place Sainte-Croix.
- **Insertion par le sport :** Dans le cadre de son partenariat avec le Comité du Loiret Basket Ball :
 - 15 et 16 mai : GRDF partenaire de la Fête du Mini-Basket au Parc des Expositions d'Orléans ;
 - du 26 au 30 juillet : GRDF partenaire de l'« Open de France de Basket 3X3 » organisé sous l'égide de la fédération nationale ;
 - du 17 au 19 décembre : GRDF partenaire du « Tournoi des étoiles » (400 garçons et filles de 13/15 ans).

GRDF est également partenaire de la Banque Alimentaire, de l'Association Orléanaise des Jardins Ouvriers Familiaux (AOJOF) et de l'ASELQO (Association de la Ville).

M. le Maire – *M. RICOUD, vous avez une question orale relative à la Poste.*

M. RICOUD – *M. le Maire, nous avons été alertés de la décision de la direction de La Poste de fermer le bureau des Aydes situé à Fleury-les-Aubrais. Nous avons également pris connaissance de la motion votée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Saran se prononçant contre cette fermeture qui aura des conséquences négatives en terme de service public de proximité. Quant à Mme le Maire de Fleury-les-Aubrais, elle a déclaré « s'associer à la démarche de Madame le Maire de Saran et demande à La Poste de faire tout son possible pour maintenir son activité sur le bureau des Aydes ».*

Cette décision de fermeture vient après celle du bureau de poste « d'Orléans Théâtre », sans oublier les menaces qui pèsent sur celui « d'Orléans Bourgogne ». Nous étions d'ailleurs déjà intervenus en début d'année 2017 à ce propos. Quant au bureau de poste de la Madeleine, il a été fermé récemment également.

Il est grand temps de dire stop à ces fermetures qui ont des répercussions négatives pour les habitants de la Métropole.

Il est grand temps de dire stop à cette détérioration du service postal de proximité qui est

d'une très grande utilité pour les populations.

Les conseillers municipaux Front de Gauche souhaitent donc connaître les dispositions que vous envisagez prendre pour que le bureau de poste des Aydes ne soit pas fermé. A l'instar de la décision prise par Mme le Maire de Saran et de la déclaration de Mme le Maire de Fleury-les-Aubrais, nous souhaitons que notre Conseil Municipal se prononce contre cette fermeture.

Nous vous remercions de votre réponse. Merci.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. POISSON.*

M. POISSON – *Pour apporter une réponse à M. RICOUD. La problématique de la fermeture des bureaux de poste est malheureusement une question récurrente, vous le savez, et nous sommes régulièrement interpellés à ce sujet à Orléans et sur les communes de la Métropole.*

Tout comme vous, nous déplorons cette stratégie de La Poste étant attachés à faciliter le quotidien des habitants et convaincus qu'il convient de maintenir des services de proximité indispensables à la qualité de vie de nos citoyens.

Face à la fermeture programmée d'un certain nombre de bureaux à Orléans, M. le Maire a en son temps vivement réagi auprès de la présidence de La Poste, puis des instances locales. Une rencontre a encore eu lieu en juillet dernier avec les responsables locaux pour faire un point de situation et leur faire part de notre désapprobation d'une politique éloignant encore davantage l'utilisateur du service public.

Croyez bien que nous agissons au maximum pour maintenir les bureaux existants, mais dès lors qu'aucune issue ne peut être trouvée et que la décision définitive est prise par La Poste, nous préférons nous inscrire dans une démarche proactive au maintien de services pour nos concitoyens.

Dans ce cadre, M. le Maire a sollicité en contrepartie un plan de déploiement des services postaux dans les commerces de proximité, permettant ainsi aux habitants d'avoir des relais poste au plus près de chez eux. Pour le bureau des Aydes, deux relais ont été proposés, l'un aux Aydes donc juste à côté et l'autre aux Andrillons. S'ils ne sont pas suffisants, nous sommes prêts, comme M. le Maire l'a récemment indiqué par courrier à Mme HAUTIN, Maire de Saran, à intervenir auprès du délégué régional de La Poste.

A Orléans, nous avons demandé que ces relais poste soient géographiquement répartis sur l'ensemble de la ville avec un maillage resserré. Je dois vous avouer que nous commençons à avoir quelques retours de riverains plutôt positifs, notamment au niveau des plages horaires proposées qui sont plus larges que celles des anciens bureaux de poste.

M. le Maire – *De toute façon, ce n'est pas et ce ne sera pas un sujet nouveau. Ce qu'il faut, c'est que le service continue d'être fait, mais il faut tenir compte aussi des évolutions technologiques, même si tout le monde n'a pas internet.*

(Mme TRIPET souhaite prendre la parole).

M. le Maire – *Non, on ne fait pas de débat sur le sujet Mme TRIPET.*

(réaction hors micro de Mme TRIPET).

M. le Maire – *Je cherche le service bancaire qui s'est créé grâce à internet, mais qui fait que justement même ceux qui étaient refusés par La Poste, parce qu'il y en avait, peuvent maintenant avoir un compte en banque. C'est tout à fait nouveau, mais cela a fait que la part de marché de la Poste est en train de se réduire. Là aussi, La Poste fait face à beaucoup de défis économiques qui sont majeurs, alors que par ailleurs, tout le monde sait ici l'environnement social qui est celui de cette institution publique, ils doivent leur réforme de l'intérieur tout en respectant un certain état d'esprit qui a à peu près toujours prévalu. C'est un tour de force et ce n'est pas toujours simple. Nous-mêmes consommateurs, on évolue beaucoup à l'égard du courrier et de tout ce que l'on utilisait auparavant comme services. Il y a par*

ailleurs de nouveaux entrants, et c'est très bien, c'est une partie de la concurrence qui agit et souvent dans le sens du consommateur, donc tout cela n'est pas que négatif.

Dans cette adaptation, moi j'ai changé un tout petit peu mon fusil d'épaule par rapport à tout cela, dès lors qu'ils développent des points poste de façon encore plus maillée que ne l'étaient leurs bureaux. C'est ça qu'il faut que l'on arrive à obtenir.

Je vous souhaite un très bon après-midi. Merci beaucoup.

La séance est levée à 16 h 50.
